

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

Rapport de Monsieur Gilbert SAUVAN
Président du Conseil départemental

24 JUIN 2016



SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

	Pages
I - PRESENTATION GENERALE	4
II - LE RECOUVREMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE	12
III - LA CONSOMMATION DES CREDITS DE PAIEMENT	26
- LE POLE SOLIDARITES.....	27
- LE POLE SERVICES AUX HABITANTS.....	52
- LE POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES	68
- LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES	106
- LA COMMUNICATION.....	117
 LES BUDGETS ANNEXES	
- MUSEE DEPARTEMENTAL DE SALAGON	119
- MUSEE DE LA PREHISTOIRE DE QUINSON.....	122
- LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE.....	125
 GLOSSAIRE	128
 ANNEXE	132
- ETATS DE REALISATION DES DEPENSES PAR SECTEUR	

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de sa troisième partie consacrée au Département, je sou mets à votre Assemblée le **compte administratif du Département pour l'exercice budgétaire 2015**.

Le document qui vous est présenté traduit l'exécution du budget départemental en dépenses et en recettes.

Je vous précise que l'Assemblée devra délibérer après l'adoption du compte administratif sur l'affectation du résultat.

I - PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif de l'exercice 2015 s'inscrit dans une trajectoire conforme à celle des exercices précédents et confirme la persistance et l'aggravation des contraintes historiques qui affectent notre collectivité.

Nos principaux ratios et indicateurs se détériorent comme dans la très grande majorité des départements.

Néanmoins, les efforts de gestion réalisés au cours des derniers exercices commencent à porter leurs fruits, et sont le signe qu'il est possible d'enrayer la dégradation en persévérant dans nos efforts, mais à condition toutefois que nos charges incompressibles n'explorent pas et que nos recettes se stabilisent à leur niveau actuel.

A) Balance et résultats

La balance ci-dessous retrace les résultats par section du budget principal du Département (mouvements réels et mouvements d'ordre, en euros)

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements Comptables	200 767 998,63	209 009 990,81
Résultat de fonctionnement 2014		1 106 261,18
Résultat Fonctionnement		9 348 253,36
Investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements Comptables	70 256 260,57	75 613 642,97
Résultat d'investissement 2014	10 974 972,88	
Résultat Investissement		-5 617 590,48
Excédent Global		3 730 662,88

Le compte administratif 2015 se solde par un **résultat de fonctionnement de 9 348 253,36 €** (1 106 261,18 € d'excédent 2014 et 8 241 992,18 € de résultat propre) et un besoin de financement, en investissement de 5 617 590,48 € (dont 10 974 972,88 € de résultat négatif 2014 et 5 357 382,40 € de résultat propre).

Le résultat fera l'objet d'une affectation sur laquelle je vous demanderai de vous prononcer par vote de l'Assemblée, une fois qu'aura été adopté le présent compte administratif.

L'excédent global de clôture de 3 730 662,88 € est essentiellement lié à un recours à l'emprunt supérieur au montant nécessaire à l'équilibre. Les raisons vous en sont données dans les pages consacrées à l'emprunt (pages 23 à 25).

Après prise en compte des reports de dépenses et de recettes, le résultat disponible pour le budget supplémentaire 2016 est de 3 671 984,38 €.

Le résultat de fonctionnement baisse de 2,6 M€, soit le même taux d'évolution qu'entre 2013 et 2014 (-22 %). Les recettes de fonctionnement¹ sont pour la première fois en baisse, tandis que les dépenses connaissent une hausse limitée à 1,3 %.

¹ Recettes 2015 : 209 009 991 €
 2014 : 209 019 108 €
 2013 : 203 990 210 €
 2012 : 198 453 829 €

Dépenses : 2015 : 200 767 999 €
 2014 : 198 160 178 €
 2013 : 189 556 810 €
 2012 : 181 102 099 €

B) Evolution contrastée des recettes de fonctionnement

En 2014, les recettes de fonctionnement avaient connu leur plus faible progression depuis des années. En 2015, elles diminuent. Hors opérations d'ordre et recettes des cessions, la baisse est de 0,21 %, soit 422 747 € (204 878 828 € en 2014 et 204 456 082 € en 2015).

Les paragraphes qui suivent permettent d'appréhender globalement l'évolution des recettes. Leur analyse détaillée ainsi que leurs définitions figurent en partie II, à partir de la *page 12* du présent rapport.

Les recettes qui diminuent le plus sont les dotations et les participations :

▪ Les dotations de l'Etat

Elles diminuent de 6,28 % (soit -2,8 M€) et s'élèvent à 41,57 M€ contre 44,35 M€ en 2014. La dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse de plus de 2,5 M€ (0,4 M€ de hausse liée aux critères de péréquation et 2,9 M€ de baisse au titre de la contribution au redressement des finances publiques). Les autres dotations sont figées.

Les compensations d'exonération de fiscalité sont en baisse de 17,6 % et passent de 1,49 M€ à 1,23 M€.

▪ Les recettes de la Direction des ressources humaines

Elles passent de 1,57 M€ en 2014 à 1,22 M€ en 2015, soit -22,5 %.

▪ Les recettes pour les transports scolaires

Elles passent de 2,2 M€ en 2014 à 0,59 M€ en 2015, soit -73,6 %. Cette baisse est liée à la fin du paiement par la communauté d'agglomération DLVA du remboursement de la compétence que nous avons temporairement exercée pour son compte.

Parmi les recettes qui progressent, on peut citer :

▪ La fiscalité directe

La fiscalité directe passe de 67,9 M€ à 70,9 M€, soit +4,43 %. Toutes les composantes de la fiscalité directe sont en hausse. Le foncier bâti s'élève à 45,9 M€ (+3,02 %), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à 13,8 M€ (+4,66 %), le dispositif de compensation péréquée à 4,1 M€ (+10,69 %), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) à 2,4 M€ (+4,06 %, en grande partie dus à des rôles supplémentaires sur exercices antérieurs) et le fonds de péréquation de la CVAE à 0,6 M€ (+38,9 %). Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est figé à 3,6 M€. Par ailleurs, 544 220 € ont été recouvrés au titre de rôles supplémentaires de taxe professionnelle pour l'année 2009.

▪ La fiscalité indirecte

Elle s'élève à 67,5 M€, contre 65,4 M€ en 2014, soit +3,1 %. Hormis la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), toutes les composantes de la fiscalité indirecte sont en hausse : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 19,6 M€ (+6,97 %), les taxes d'urbanisme à 1,2 M€ (+16,31 %), la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 27,4 M€ (+2,04 %), la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) à 14,8 M€ (+0,30 %).

▪ Les recettes du pôle solidarités

Elles s'élèvent au total à 14,7 M€, soit 3,46 % de plus qu'en 2014 (14,2M€).

Il s'agit principalement des recettes en compensation versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), du recouvrement des participations et des récupérations sur les obligés alimentaires et des successions.

C) Les charges de gestion

Les charges de gestion correspondent aux dépenses de fonctionnement, après déduction des intérêts de la dette. Elles passent de 176,5 M€ à 177,5 M€, soit une hausse de 0,53 % (+ 0,94 M€). C'est la plus faible progression constatée au cours des derniers exercices.

Les principaux secteurs de dépenses qui augmentent sont :

▪ Les prestations sociales

Les dépenses passent de 79,1 M€ à 81,6 M€, soit une hausse globale de 3,18 %. Pour les affaires sociales, les réalisations s'élèvent à 58,7 M€ (+0,55 %) et pour l'insertion à 23 M€ (+10,55 %).

Ainsi, pour l'ensemble des secteurs, hors pôle solidarités, les charges de gestion représentent 95,84 M€ au CA 2015 contre 97,41 M€ au CA 2014, soit une baisse de 1,6 %. Ce bon résultat témoigne des efforts entrepris pour enrayer la dégradation de notre situation.

Déduction faite des recettes, les dépenses sociales s'élèvent à 46,7 M€, contre 44,1 M€ en 2014, soit +6 %.

Cette hausse vient essentiellement de la progression des charges nettes de RSA qui est de près de 30 % : 8,3 M€ en 2014 et 10,8 M€ en 2015.

▪ Les ressources humaines

Elles s'établissent à 49,8 M€ contre 49 M€ en 2014 (+1,6 %).

Cette progression limitée des dépenses de personnel (permanent, remplaçant, saisonnier, vacataire) s'explique essentiellement par une stabilisation des effectifs permanents et non titulaires, malgré une progression soutenue du glissement vieillesse technicité (GVT) et l'augmentation des cotisations sociales patronales et de retraite.

Pour les dépenses de personnel, la charge nette est 40,4 M€, contre 38,9 M€ en 2014, soit +4,4 %.

▪ Les charges de gestion courante (moyens de service)

Les charges de gestion courante correspondent aux dépenses de fonctionnement du service des moyens généraux, du secteur informatique, du services des affaires juridiques, du cabinet et de la démarche qualité. Ces dépenses passent de 3,32 M€ en 2014 à 3,26 M€, soit -1,86 %.

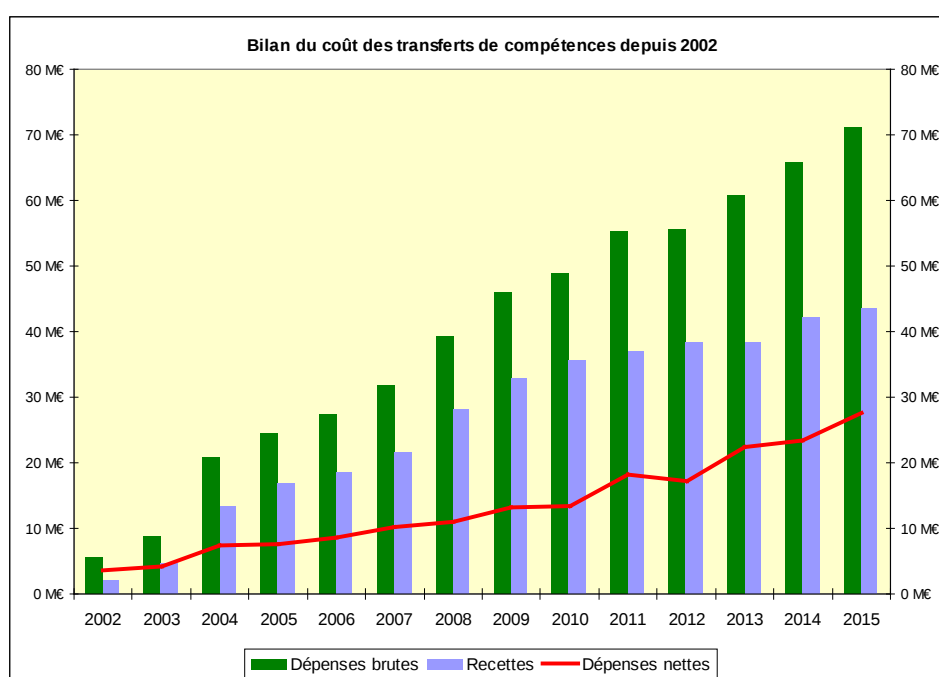
D) Bilan des transferts de compétences depuis 2002

Une part importante des dépenses sociales et de personnel est liée aux différents transferts de compétences opérés par l'Etat depuis 2002. Ces transferts sont compensés pour partie uniquement, pour leur montant de l'année précédant le transfert. Toutes les augmentations de dépenses des années suivantes ne sont pas compensées.

Les transferts de compétences les plus importants financièrement sont : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le revenu de solidarité active (RSA), le parc de l'équipement, le personnel des collèges, les routes nationales et le personnel DDE.

Les autres transferts intervenus depuis 2002 sont : le fonds de solidarité pour le logement (FSL), l'aide à la médiation locative (AML), les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA), le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le petit patrimoine rural non protégé et le personnel aménagement foncier.

Depuis 2002, le cumul des dépenses nettes (dépenses brutes – recettes transférées) est de 160,4 M€ dont 27,5 M€ pour la seule année 2015.



E) Taux de réalisation

Les prévisions pour l'exercice 2015, équilibrées en recettes et en dépenses, étaient les suivantes :

Prévisions	Dépenses et recettes
BUDGET PRIMITIF	294 744 281,32
BS + REPORTS	21 437 324,60
DM 2	-283 838,15
TOTAL	315 897 767,76

Le rapprochement entre les résultats du compte administratif et les prévisions 2015 permet d'établir les taux généraux de réalisation en dépenses et en recettes, **en mouvements budgétaires**.

DEPENSES

- Réalisé	271 024 259 €	

- Prévu	315 897 768 €	= taux de 85,79 % (83,22 % en 2014)

RECETTES

- Réalisé	284 623 634 €	

- Prévu	315 897 768 €	= taux de 90,10 % (87,50 % en 2014)

Les taux de réalisation ci-dessus expriment les résultats cumulés des sections d'investissement et de fonctionnement.

Les réalisations respectives pour chacune des deux sections, sont les suivantes, hors mouvements budgétaires d'ordre.

INVESTISSEMENT

- Dépenses hors dette	47 144 181 €	pour	51 773 133 € prévus (91,06 %)
- Recettes hors dette	24 958 539 €	pour	25 442 591 € prévus (98,10 %)

En dépenses, le taux de réalisation demeure très élevé, même s'il est légèrement inférieur aux deux exercices précédents (94,78 % en 2014, 91,83 % en 2013).

En recettes, le taux de réalisation est inférieur à 100 %. Il était de 98,37 % en 2014 et 103,1 % en 2013.

Les recettes ont été inférieures aux prévisions dans le domaine de l'environnement, de l'éducation, des affaires sociales (en raison de la non reddition des comptes du fonds de solidarité pour le logement, qui sera explicitée dans la suite du rapport), et pour les finances (rejet par la Préfecture de dépenses au titre du FCTVA).

FONCTIONNEMENT

- Dépenses	180 445 480 €	pour	186 428 562 €	prévus (96,79 % de réalisation)
- Recettes	204 671 531 €	pour	202 017 777 €	prévus (101,31% de réalisation)

Les états de réalisations des crédits, en mouvements réels par secteur, figurent en **annexe 1** du présent rapport. En vous y reportant, vous pourrez constater notamment :

En section de fonctionnement, les taux de réalisation restent très importants.

Tous secteurs confondus, le taux de réalisation des dépenses est de **96,79 % en 2015** contre 96,46 % en 2014, 96,74 % en 2013, 97,42 % en 2012. Certains secteurs affichent des niveaux particulièrement élevés. On peut notamment citer les affaires sociales et l'insertion (99,2 %), le personnel (98,2 %).

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement s'améliore légèrement et passe de 100,67 % en 2014 à 101,31 % en 2015.

Cela est lié au fait que les recettes sont désormais inscrites à leur maximum escompté pour pouvoir assurer l'équilibre de la section de fonctionnement lors du budget primitif et des décisions modificatives.

F) Evolution de l'épargne, de l'autofinancement et de l'investissement

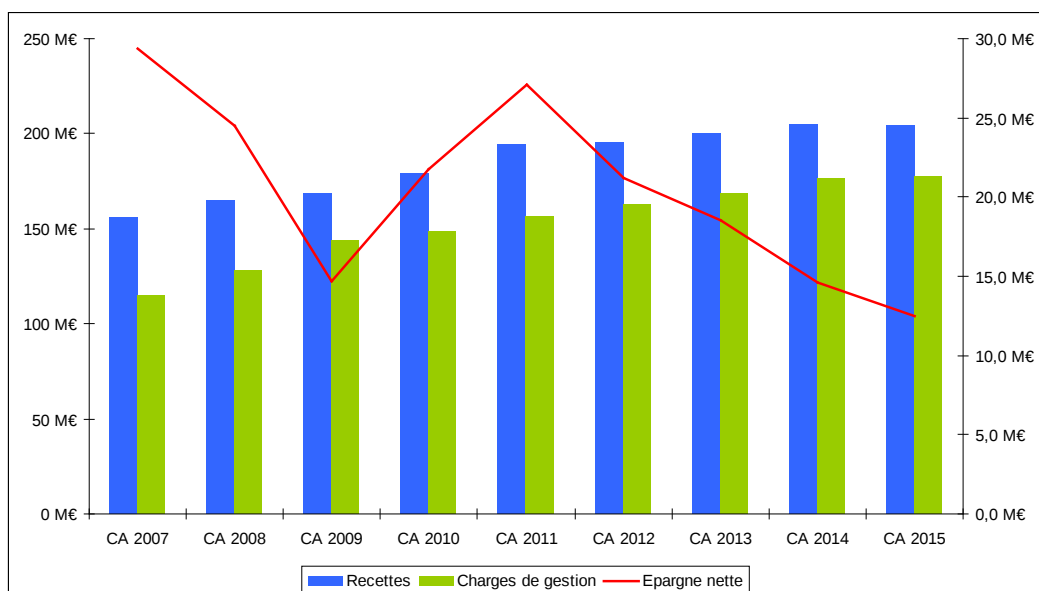
La notion d'épargne nette correspond au solde des recettes de fonctionnement une fois couvertes les charges de gestion et l'annuité de la dette, et après neutralisation des avances.

Une épargne nette positive indique que le Département fait face à ses charges courantes de gestion et au remboursement de la dette sur ses fonds propres, tout en dégageant un autofinancement pour ses dépenses d'investissement.

L'épargne disponible 2015 s'établit à 12 480 413 €, en baisse de 14,4 % par rapport à 2014 (14 582 424 €).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	179 148 820 €	194 094 268 €	195 541 585 €	200 315 500 €	204 878 828 €	204 456 082 €
	6,28%	8,34%	0,75%	2,44%	2,28%	-0,21%
Charges de gestion	148 786 528 €	156 248 721 €	162 758 520 €	169 078 648 €	176 543 369 €	177 487 645 €
	3,21%	5,02%	4,17%	3,88%	4,41%	0,53%
Epargne de gestion	30 362 291 €	37 845 547 €	32 783 066 €	31 236 852 €	28 335 459 €	26 968 437 €
Epargne brute	28 077 587 €	35 250 805 €	29 861 016 €	28 367 032 €	25 471 377 €	24 010 602 €
Epargne nette	21 789 186 €	27 066 518 €	21 179 209 €	18 521 417 €	14 582 424 €	12 480 413 €

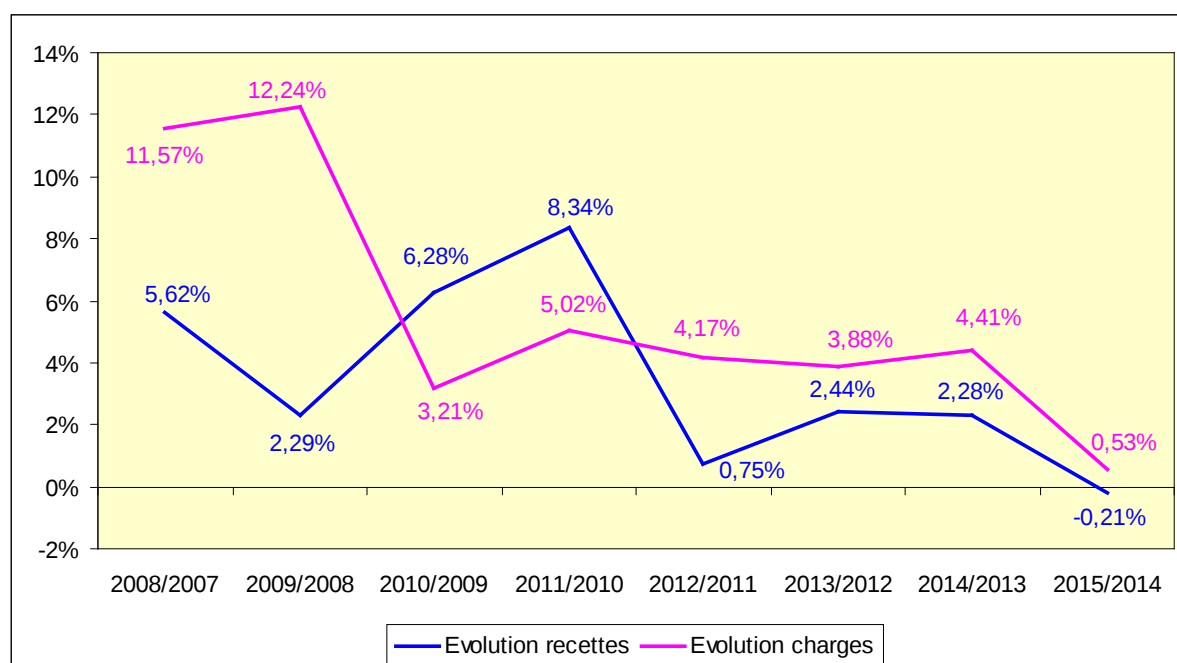
Il s'agit à nouveau de la plus faible épargne observée depuis 2008.



Entre 2007 et 2015, l'épargne nette a diminué de 57,5 % au total et de 10,1 % en moyenne chaque année.

L'autofinancement représentait 63,1 % des recettes d'investissement en 2007, il en représente à fin 2015 seulement 21,1 %. Le complément provient en majorité de l'emprunt, et dans une moindre mesure, des subventions (Région essentiellement), et du fonds de compensation de la TVA.

L'épargne nette est à nouveau en forte baisse en 2015 en raison de l'effet de ciseaux : les recettes de fonctionnement progressent moins vite que les charges de gestion. Ainsi, entre 2007 et 2015, seules deux années (2010 et 2011) ont échappé à cet effet de ciseaux qui apparaît donc bien comme un phénomène structurel.



Entre 2007 et 2015, malgré la forte réduction des marges de manœuvre liée à la montée en charge des transferts de compétences, l'investissement du Département a été maintenu à un niveau très élevé.

Ainsi, de 2007 à 2015, plus de 457 M€ ont été consacrés à l'investissement.

Parmi les 46,7 M€ d'investissement en 2015, 33,5 M€ ont été consacrés aux travaux en maîtrise d'ouvrage directe (71,9 %), 13,1 M€ aux subventions d'équipement versées (28,1 %) et 28 237 € aux opérations pour compte de tiers (0,1 %).

Quant au recours à l'emprunt, il a été de 22,9 M€ en 2015 contre 24,5 M€ en 2014.

G) Charges d'amortissement des immobilisations

En application de l'instruction M52, les dépenses d'investissement réalisées par le Département donnent lieu à amortissement (hors travaux de voirie).

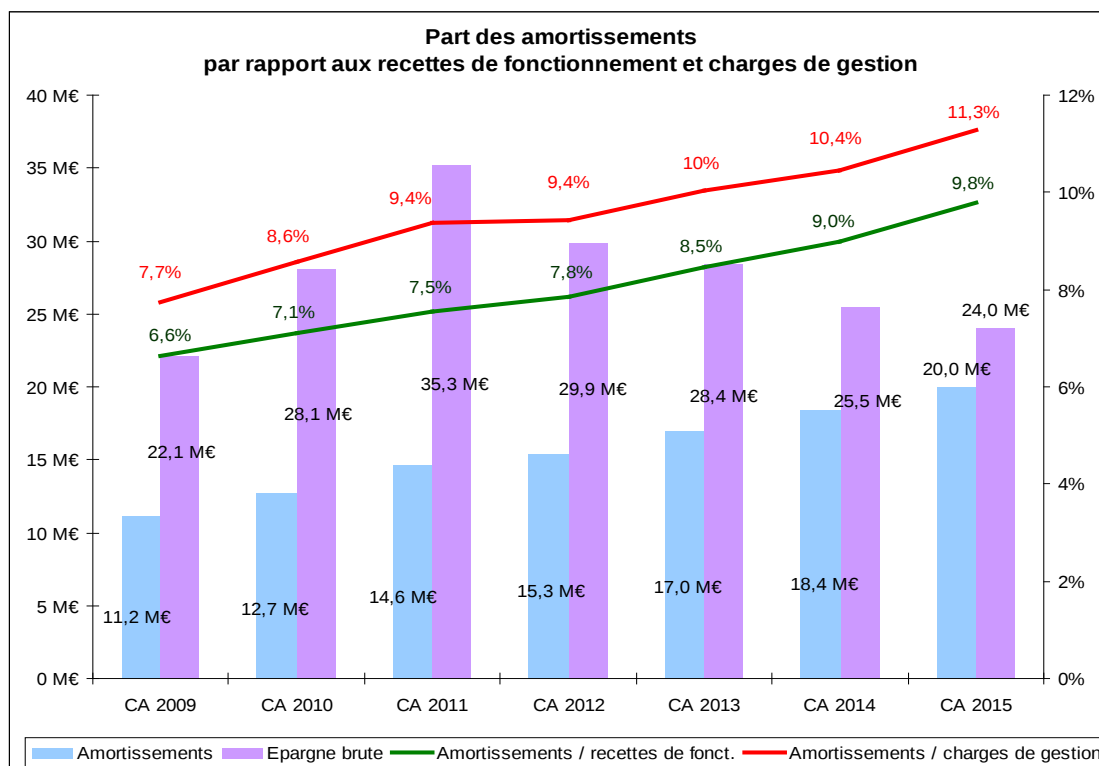
L'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des biens de la collectivité. Cette opération comptable équilibrée permet, via une dépense de fonctionnement, d'inscrire des recettes d'investissement en vue de renouveler les biens.

Compte tenu des montants d'investissement importants mis en œuvre par notre Département au cours des dernières années, la dotation aux amortissements progresse fortement, de 10,2 % en moyenne par an depuis 2009.

La dotation aux amortissements de l'année 2015 représente 9,8 % de nos recettes de fonctionnement, alors qu'elle ne représentait que 6,6 % en 2009 et 9 % en 2014.

Face au poids croissant de cette dotation dans les budgets locaux, qui pouvait rendre la section de fonctionnement difficile à équilibrer, le Gouvernement a mis en place, à compter de 2016, un dispositif permettant de neutraliser l'amortissement des subventions d'équipement versées (en plus de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments).

Toutefois, le nouveau dispositif n'est pas neutre. Toute neutralisation des amortissements doit être compensée, en section d'investissement, par un plus grand recours à l'emprunt.



II - LE RECOUVREMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2015

Ce chapitre analyse en détail les recettes fiscales, les dotations reçues et les emprunts.

Les recettes spécifiques, rattachées à des missions ou des opérations départementales, sont mentionnées avec l'analyse de la consommation des crédits de paiement par secteur dans la suite de ce rapport.

A) Les recettes fiscales

Globalement, les recettes fiscales (total des chapitres 73 et 731) atteignent 138,4 M€. Il s'agit d'une hausse de 3,78 %, soit +5 M€ par rapport à 2014.

Les recettes fiscales représentent 67,7 % des recettes totales de fonctionnement, dont 33 % pour la fiscalité indirecte et 34,7 % pour la fiscalité directe.

1) La fiscalité directe

La fiscalité directe (chapitre 731) est composée des contributions directes (foncier bâti, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), du fonds de péréquation de la CVAE, et depuis 2014 du dispositif de compensation péréquée (DCP).

Le montant total du produit de la fiscalité directe est de 70 943 791 € (+3 006 482 €, +4,43 %) dont 3 566 284 € de Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) dont le montant est figé.

Le produit exact des différentes recettes fiscales attribuées au Département est le suivant :

➤ **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :** 13 761 881 €. La CVAE progresse de 613 086 €, soit +4,66 %

Les évolutions de la CVAE sont instables et déconnectées de l'évolution de la valeur ajoutée globale. Elles résultent d'évolutions sectorielles qui sont difficiles à extrapoler.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET).

La CVAE est déclarée par les entreprises qui réalisent plus de 152 500 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite. Le taux théorique national de la CVAE est de 1,5%. Toutefois les entreprises bénéficient de dégrèvements, et le taux d'imposition effectif dépend du chiffre d'affaires de chaque entreprise.

Les taux d'imposition en fonction du chiffre d'affaires appliqués à la valeur ajoutée sont les suivants :

Moins de 500 000 €	0 %
Entre 500 000 € et 3 millions €	$0,5 \% \times [(CA - 500\,000\,€) / 2,5\text{ millions }€]$
Entre 3 millions € et 10 millions €	$0,5 \% + [0,9 \% \times (CA - 3\text{ millions }€) / 7\text{ millions }€]$
Entre 10 millions € et 50 millions €	$1,4 \% + [0,1 \% \times (CA - 10\text{ millions }€) / 40\text{ millions }€]$
Plus de 50 millions €	1,5 %

La différence entre le montant à destination des collectivités (calculé sur le taux théorique de 1,5%) et le montant réellement acquitté pour les entreprises après application du dégrèvement, est prise en charge par l'État.

À la différence de la taxe professionnelle, qui était établie par établissement, c'est l'entreprise qui est assujettie à la CVAE. La territorialisation de la CVAE repose sur deux paramètres : la valeur locative des locaux et/ou le nombre de salariés exerçant leur activité plus de trois mois par établissement.

- Si l'entreprise a un seul ou plusieurs établissements situés dans la même commune : la valeur ajoutée est imposée dans la commune où se situe(nt) ce (ou ces) établissement(s).

- Si l'entreprise a des établissements situés dans des communes différentes ou emploie des salariés exerçant leur activité plus de trois mois dans plusieurs communes, la répartition de la valeur ajoutée taxable dans chaque commune s'effectue au prorata, pour un tiers, des valeurs locatives et, pour les deux autres tiers, de l'effectif qui y est employé. En outre, les valeurs locatives et les effectifs des établissements industriels sont pondérés par le coefficient 2.

La répartition entre collectivités s'effectue selon les règles suivantes : le bloc communal reçoit 26,5 % de la CVAE perçue sur son territoire, les départements et les régions respectivement 48,5 % et 25 % de celle perçue sur leur territoire.

Cette répartition devrait être modifiée à compter de 2017.

➤ **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2 423 350 €.** Les IFER progressent de 94 623 €, soit 4,06 %. Cette progression est quasi intégralement due à des rôles supplémentaires sur années antérieures (89 234 €).

Certaines entreprises (énergie, transport ferroviaire et télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle lors de la réforme de la fiscalité locale de 2010. En conséquence, afin de minorer ce gain, a été instaurée une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale.

Ces IFER sont au nombre de neuf, les huit premières étant à destination des collectivités locales, le bénéficiaire de la neuvième étant l'établissement public Société du Grand Paris.

Elles portent sur : les éoliennes terrestres et « hydroliennes » ;

- 1) les usines de production d'électricité nucléaire ou thermique ;
- 2) les usines de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique ;
- 3) les transformateurs électriques ;
- 4) les stations radioélectriques ;
- 5) les installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel ou de produits chimiques ;
- 6) les répartiteurs principaux de téléphonie ;
- 7) le matériel roulant ferroviaire ;
- 8) le matériel roulant utilisé sur les lignes de transport en commun en Île-de-France.

Les tarifs applicables dépendent de la catégorie d'IFER concernée.

Pour les éoliennes terrestres et hydroliennes, les usines de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique, d'électricité nucléaire ou thermique, les tarifs sont fonction de la puissance installée.

*Pour les transformateurs électriques, ils dépendent de la tension en amont de ceux-ci.
Pour les stations radioélectriques, les installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel, les tarifs sont fixés par installation.
Le montant de l'imposition sur les répartiteurs principaux est quant à lui fonction du nombre de lignes en service.
Les tarifs sur le matériel roulant ferroviaire ainsi que sur le matériel roulant utilisé sur les lignes de transport en commun en Île-de-France sont fixés en fonction des catégories de matériels roulants.*

➤ **Foncier bâti : 45 911 310 €.** A taux inchangé, le foncier bâti est en hausse de 3,02 % par rapport à 2014 (+1 345 966 €). Ce montant comprend 133 000 € de rôles supplémentaires. Les bases prévisionnelles notifiées en mars étaient en hausse de 2,27 %, ce qui correspond à un nouveau ralentissement : +2,41 % en 2014, +3,66 % en 2013, +3,76 % en 2012, +5,39 % en 2011.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases de +0,9 %, la progression physique des bases est de l'ordre de 2 à 2,1 %.

Sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, les immeubles bâtis, les constructions et bâtiments élevés au-dessus du sol ou construits en sous-sol. Pour les particuliers, il s'agit essentiellement des locaux d'habitation et des parkings dont ils sont propriétaires, qu'ils soient ou non occupants des lieux. Les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont également imposés à la taxe foncière.

La TFB est fixée par la collectivité et les services fiscaux. Les bases sont fixées par la DDFIP (et sont revalorisées forfaitairement chaque année dans le cadre de la loi de finances). Le taux est fixé par la collectivité qui doit respecter un plafond annuel.

En 2014, la moyenne nationale du taux du foncier bâti était de 15,32% et le taux plafond pour 2015 est fixé à 38,30%.

Le taux départemental était de 18,96% en 2015. Ce taux est passé à 19,53% au 1^{er} janvier 2016.

➤ **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3 566 254 €.** En l'absence de nouveaux rôles supplémentaires sur l'année 2011, ce montant, stable par rapport à 2014, sera définitivement figé pour les prochains exercices.

La loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le fonds national de garantie individuelle des ressources. Ces deux mécanismes, mis en oeuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les montants individuels attribués aux collectivités locales et à leurs groupements au titre de la DC RTP et du FNGIR sont déterminés à partir de la différence entre leur panier de ressources 2010 « avant réforme » et leur panier de ressources 2010 « après réforme ».

Par la DC RTP, l'État compense la perte globale de recettes dans chacun des trois blocs (bloc communal, départements, régions). Le montant de cette dotation est réparti entre les collectivités dont la perte de recettes dépasse 50 000 € pour le bloc communal (pas de seuil pour les départements et les régions).

Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ».

Les premiers montants de DC RTP et de FNGIR ont été notifiés aux collectivités locales fin 2011, et ont fait l'objet de plusieurs recalculs afin de prendre en compte les rôles supplémentaires des impositions entrant dans le calcul des ressources et les éventuelles erreurs constatées par les collectivités. Désormais leurs montants devraient être définitivement figés.

➤ **Dispositif de compensation péréquée (DCP) : 4 120 887 €.** Le DCP progresse de 397 995 €, soit 10,69 %. Cette forte hausse est liée au nombre de bénéficiaires de l'APA pris en compte par l'Etat et qui semble erroné puisqu'il baisse fortement pour l'année suivante. La prévision budgétaire de 2016 est donc surévaluée.

Le DCP a été mis en œuvre dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales en 2013. Il s'agit du transfert des frais de gestion du foncier bâti, qui assure aux départements une nouvelle ressource pour financer les allocations individuelles de solidarité. Cette recette comporte deux parts :

- une première part au titre de la compensation qui tient compte du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité,*
- une deuxième part au titre de la péréquation qui prend en compte des critères de ressources et de charges (nombre d'allocataires du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, revenu par habitant...).*

➤ **Fonds de péréquation de la CVAE : 615 889 €.** En 2013, notre Département n'a pas bénéficié de ce fonds et n'a pas été contributeur. En 2014, le Département a été bénéficiaire net de 443 577 €. En 2015, le fonds progresse de 172 312 €, soit +38,9 %. Compte tenu du mode de calcul, cette hausse ne permet pas de présumer du caractère dynamique de cette ressource pour les exercices futurs.

Ce fonds, créé par la loi de finances pour 2013, est alimenté par deux types de prélèvements sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des départements : un premier prélèvement sur niveau ou sur stock, un second prélèvement sur l'évolution de la CVAE ou sur flux. Ces sommes sont reversées aux départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte du potentiel financier par habitant, du revenu moyen par habitant, du nombre de bénéficiaires du RSA et du nombre de personnes de plus de 75 ans.

Un département peut ainsi être contributeur et bénéficiaire de ce fonds.

2) La fiscalité indirecte

➤ Les droits de mutation à titre onéreux

En 2015, les droits de mutation (DMTO) ont atteint 19 559 336 €, soit 1,3 M€ de plus qu'en 2014 (+6,97 %).

Cette hausse est en partie liée à la prise en compte en année pleine du relèvement du taux des DMTO de 3,8 à 4,5 % à compter du 1^{er} mars 2014. Le relèvement du taux, initialement prévu pour deux ans, a été pérennisé par la loi de finances 2015. De plus, une légère reprise des ventes est constatée. Toutefois, à fin 2015, le nombre de ventes était inférieur de 30 % au niveau de 2014.

En application de l'article 1594D du Code général des impôts, dans sa version antérieure aux modifications produites par la loi de finances pour 2015, le taux de la taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement applicable à l'ensemble des mutations à titre onéreux était fixé à 3.80%. Ce taux pouvait être modifié par les conseils départementaux sans qu'il puisse être inférieur à 1.20%. A titre dérogatoire, la loi de finances pour 2014 a autorisé le relèvement du taux jusqu'à 4.50% pour les actes passés entre le 1^{er} mars 2014 et le 29 février 2016.

La loi de finances pour 2015 fixe de manière pérenne à 4.50% le taux plafond des droits de mutation. Le taux minimal de 1.20% est inchangé.

➤ La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) destinée au financement du revenu de solidarité active

Le montant total de TICPE encaissé en 2015 s'élève, comme en 2014, à 11 074 470 €. Ce montant désormais figé, se répartit entre une « part historique » relative au revenu minimum d'insertion (RMI) de 9 264 387 € et une part RSA de 1 810 083 €.

Ce montant, ajouté au fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) et aux autres recettes du service insertion (soit un total de 1 148 469 €) doit couvrir les dépenses qui s'élèvent à 23 896 849 € pour l'ensemble du chapitre 017 consacré au RSA. Le « déficit » pour 2015 est donc de 11 673 910 €.

Cette taxe vise des produits utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage. La TICPE s'applique à tout produit qui est destiné à être utilisé, qui est mis en vente ou qui est utilisé comme carburant pour moteur, comme additif ou en vue d'accroître le volume final des carburants pour moteur (à ce titre, elle s'applique à tous les biocarburants, mais avec un barème différent).

La TICPE s'applique aussi à tout hydrocarbure qui est destiné à être utilisé, qui est utilisé ou qui est mis en vente pour le chauffage, à l'exception du gaz naturel et des combustibles solides tels que le charbon, la tourbe ou le lignite.

Cette taxe est perçue sur les volumes vendus et non sur le prix de vente du produit. C'est donc un montant fixe en euros qui est perçu sur chaque unité vendue.

La TICPE est perçue par l'Etat qui reverse des montants fixes aux départements pour la compensation du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active.

➤ La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et la TICPE complémentaire

Le produit global TSCA + TICPE « complémentaire » atteint 20 524 924 €. Ce montant est en hausse de 310 746 € par rapport à 2014, soit +1,5 %.

Entre 2008 et 2014, l'évolution annuelle moyenne de la TSCA a été de +6 %. Le taux d'évolution a fortement ralenti au cours des derniers exercices : +6,11 % entre 2010 et 2011, +2,3 % entre 2011 et 2012 et +0,95 % entre 2012 et 2013 et -0,10 % entre 2013 et 2014.

La hausse de cette année peut laisser penser qu'en 2014, toutes les recettes dues n'ont pas été versées. En effet, en 2014 les cotisations d'assurances ont progressé de 1,9 % au niveau national. Or, il y a une relative corrélation entre les données nationales et la fraction encaissée par le Département.

En tout état de cause, la TSCA, qui a été une recette très dynamique, connaît maintenant une évolution erratique et peu favorable.

En 2005, lors de l'acte II de la décentralisation, les départements se sont vus attribuer des fractions de TSCA compensant les différents transferts de compétences. Ces fractions de TSCA, n'ayant pas un rendement suffisant par rapport au droit à compensation des collectivités, ont par la suite, été complétées par des fractions de TICPE « complémentaires ».

Les compétences compensées par ces fractions de TSCA et de TICPE sont les suivantes : fonds d'aide aux jeunes (FAJ), centres locaux d'information et de coordination (CLIC), comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA), fonds de solidarité pour le logement (FSL), conventions de restauration patrimoine rural non protégé, routes nationales transférées, personnels TOS des collèges, personnels des routes, personnels aménagement foncier, personnels des affaires sociales, personnels du parc de l'équipement, financement du service départemental d'incendie et de secours.

Chaque département bénéficie d'un droit à compensation qui correspond au montant exact et figé des dépenses à la date du transfert de compétences. Pour 2015, le droit à compensation du Département est de 15 630 198 €. Ce droit est couvert par des fractions de la TSCA nationale qui, dans les faits, rapportent plus que le droit à compensation.

En 2010, une nouvelle fraction de TSCA a été attribuée aux départements pour compenser en partie la suppression de la taxe professionnelle.

➤ La TSCA compensant la réforme de la taxe professionnelle

La TSCA visant à compenser la suppression de la taxe professionnelle a atteint 10 587 655 € en 2015, soit une hausse de 2,74 % par rapport à 2014.

Là encore, on peut se demander si une partie de cette recette ne relève pas de l'exercice 2014 (qui était en baisse de 0,18 %).

➤ **La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est une autre recette auparavant dynamique, qui affiche deux baisses consécutives en 2014 et 2015. 2 227 296 € ont été encaissés en 2015, soit -103 675 € par rapport à 2014 (-4,45 %).

Entre 2008 et 2014, cette recette progressait pourtant en moyenne de +2,3 % par an. La baisse constatée en 2015 est encore accentuée par rapport à 2014 (-2,5 %).

La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité.

La loi de finances rectificative pour 2014 a fait évoluer les dispositions de la Loi NOME et prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur. Pour les départements, les coefficients applicables sont désormais les suivants : 2, 4 ou 4,25.

Jusqu'alors une indexation s'appliquait aux limites supérieures des coefficients multiplicateurs, ce qui pouvait contraindre les collectivités, qui avaient opté pour la valeur maximale, de délibérer chaque année.

Dorénavant, ce sont les tarifs légaux de la taxe qui seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Ainsi, même sans évolution du coefficient multiplicateur, les tarifs applicables évolueront chaque année.

Pour notre département, le coefficient est fixé à 4 depuis 2011.

➤ **La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe d'aménagement (TA)** atteignent un montant global de 1 189 100 € contre 1 022 375 € en 2014 (+16,3 %) et 1 428 530 € en 2013.

L'année 2013 comportait toutefois des rattrapages par rapport à 2012 et constituait à ce titre une année exceptionnelle.

Par ailleurs, 2015 est la première année de perception en année pleine de la taxe d'aménagement. En raison des difficultés de mise en œuvre par les services de l'Etat, le montant de la taxe d'aménagement des années précédentes ne reflétait probablement pas le niveau réel de cette taxe, rendant les comparaisons difficiles.

Instituée par la loi du 18 juillet 1985 et codifiée aux par le code de l'urbanisme, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) avait vocation à permettre aux départements d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

De caractère facultatif, cette taxe affectée était soumise aux règles qui gouvernaient. Elle était due sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments, les installations et travaux divers et sur les aménagements soumis à permis d'aménager ou à déclaration préalable.

Pour les ensembles immobiliers, elle était assise sur la valeur des ensembles immobiliers qui est déterminée en multipliant la surface hors oeuvre nette (SHON) de l'immeuble par une valeur du mètre carré fixée forfaitairement par la loi. Elle était revalorisée annuellement en fonction du dernier indice du coût de la construction. Le taux applicable à cette assiette était déterminé par délibération du conseil général dans la limite de 2 %.

En application des nouvelles dispositions et à compter du 1er mars 2012, la TDENS disparaît en tant que telle et devient l'une des composantes de la part départementale de la taxe d'aménagement (TA). Le taux départemental de la nouvelle TA est fixé par délibération du conseil départemental, sans pouvoir excéder 2,5 %.

La surface qui sert de base de calcul à la TA correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades.

Il faut en déduire l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur, les trémies des escaliers et ascenseurs. Constituent donc de la surface taxable tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes (abri de jardin notamment).

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) x taux fixé par la collectivité territoriale sur la part qui lui est attribuée.

➤ **Le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux :**

Les montants encaissés et payés au titre de ce fonds sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015
Reversement	4 011 287 €	3 970 141 €	1 902 860 €	1 416 932 €	1 444 740 €
Prélèvement	868 448 €	1 295 931 €	0 €	49 144 €	667 575 €
Attribution totale	3 142 839 €	2 674 210 €	1 902 860 €	1 367 788 €	777 165 €
Evolution	/	-14,9%	-28,8%	-28,1%	-43,2%

Cette nouvelle baisse du fonds est liée aux critères de répartition qui nous sont défavorables. En effet, alors que l'enveloppe mise en répartition a progressé de 10 %, la baisse est de 43,2 % pour notre collectivité. Tous les critères de répartition (DMTO N-1, potentiel financier, potentiel financier par habitant et revenu par habitant) progressent plus vite dans notre Département que la moyenne nationale, tous départements confondus.

Ce fonds de péréquation des DMTO a été mis en place en 2011 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Ce fonds est alimenté par 2 prélèvements.

Le premier prélèvement « sur stock » concerne les départements dont le montant par habitant est supérieur à 75% de la moyenne nationale des DMTO par habitant. Le second prélèvement « sur flux » concerne les départements dont les recettes fiscales connaissent une progression supérieure à deux fois l'inflation et dont le montant par habitant est supérieur à 75% de la moyenne nationale des DMTO par habitant.

Le fonds est ensuite réparti entre les départements, dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne ou dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne, selon trois parts, en fonction de leur revenu par habitant multiplié par la population, de leur potentiel financier par habitant multiplié par la population et de leur montant par habitant de DMTO.

Un département peut ainsi être contributeur et bénéficiaire de ce fonds.

➤ Le fonds de solidarité des départements

La recette brute du fonds s'élève en 2015 à 1 349 408 €, en baisse de 1,29 % par rapport à 2014 (-17 682 €). Le reversement étant lui aussi en baisse, la dépense nette diminue de 12,8 % et passe de 587 218 € en 2014 à 512 269 € en 2015.

Le fonds de solidarité des départements a été créé par la loi de finances pour 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS). Ce fonds est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des droits de mutation à titre onéreux perçus en 2013.

Les ressources du fonds sont réparties entre les départements éligibles selon deux fractions, en fonction du reste à charge en matière d'AIS.

B) Les dotations reçues, les compensations de fiscalité et le FCTVA

1) Dotations de fonctionnement

➤ La DGF (dotation globale de fonctionnement)

En 2015, la DGF s'est élevée à 34 774 152 M€, soit une baisse globale de 0,77 %.

Cette diminution est liée à la contribution du Département au redressement des finances publiques nationales, pour un montant de 2 928 208 €.

La DGF 2015 se décompose comme suit :

	DGF 2015	
	Montants 2015	Evolution 2015/2014
Dotation de compensation	5 170 620 €	-0,09%
Population DGF	199 040	0,16%
Dotation forfaitaire	17 030 655 €	-14,57%
Dotation de préquation urbaine	0 €	
Dotation de fonctionnement minimale	12 572 877 €	3,14%
Total DGF	34 774 152 €	-2 526 211 € -6,77%
Contribution au redressement des finances publiques	2 928 208,00 €	
Progression hors redressement	401 997,00 €	1,04%

La dotation forfaitaire est affectée par la contribution au redressement des finances publiques et baisse de 14,57 %.

En ce qui concerne la dotation de fonctionnement minimale, elle augmente de 3,14 %, contre +0,6 % en 2014 et +4,73 % en 2013. Cette hausse est essentiellement liée au fait que le potentiel financier du Département a progressé moins vite que le potentiel financier moyen des départements ruraux².

La DGF des départements est constituée de 4 composantes :

- une dotation de compensation compensant la suppression des contingents communaux d'aide sociale et 95% de la dotation générale de décentralisation (DGD).*
- une dotation forfaitaire elle-même constituée de 2 composantes : une dotation de base calculée en fonction de la population et un complément de garantie.*
- une dotation de péréquation urbaine (DPU) pour les départements urbains ou une dotation de fonctionnement minimale (DFM) pour les départements non urbains*

Sont considérés comme départements urbains et donc susceptibles de bénéficier de la DPU, les départements dont la densité de population est supérieure à 100 habitants au km² et dont le taux d'urbanisation (nombre de communes comprises dans une unité urbaine au sens de l'INSEE) est supérieur à 65 %, ces deux conditions étant cumulatives.

Sont considérés comme non urbains, et donc potentiellement éligibles à la DFM, les départements ne répondant pas à ces deux conditions.

La dotation de fonctionnement minimale est versée aux départements non urbains dont le potentiel financier par habitant est inférieur ou égal au double du potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des départements non urbains. Elle est répartie en fonction de la longueur de voirie, du potentiel financier par habitant et du potentiel financier ramené à la superficie.

➤ **La DGD (dotation générale de décentralisation)**

La DGD 2015 de notre Département s'élève à **946 336 €**. Ce montant est inchangé depuis 2008.

La DGD a pour objet d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences intervenus entre l'Etat et les collectivités locales depuis 1984 (décentralisation « acte I »). La DGD est donc un solde, positif ou négatif, correspondant à la différence entre les charges et les ressources fiscales transférées en application des lois de décentralisation.

➤ **Les compensations de fiscalité par l'Etat**

Les compensations concernent les anciennes exonérations du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), et la dotation de compensation pour perte de DMTO.

En 2015, les compensations d'exonération sur le foncier bâti se sont élevées à 128 123 € contre 194 513 € en 2014 (-24,1 %). Les compensations d'exonération de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle et du foncier non bâti sont passées de 1 282 109 € en 2014 à 1 093 397 € en 2015, soit -14,7 %.

² Départements ruraux : départements dont la densité de population est inférieure à 100 habitants au km² et dont le taux d'urbanisation (nombre de communes comprises dans une unité urbaine au sens de l'INSEE) est inférieur à 65 %

La DCRTP est désormais figée au montant de 4 598 491 €, identique à 2013. En l'absence de nouveaux rôles supplémentaires de fiscalité directe au titre de 2011, ce montant n'évoluera plus.

La dotation de compensation pour perte de DMTO s'élève à 19 984 €, contre 15 861 € en 2014.

2) Dotations d'investissement

➤ La DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges)

Le montant encaissé en 2015 (inchangé depuis 2009), s'élève à **1 392 195 €**.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement des établissements scolaires du second degré (à l'exception des dépenses pédagogiques et des dépenses de personnel) sont prises en charge depuis le 1er janvier 1986

- par la région pour les lycées et établissements de niveau équivalent ;
- par le département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement, il est complété par la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) attribuée aux régions et par la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) attribuée aux départements

➤ La DGE (dotation globale d'équipement)

Le montant encaissé s'élève à 1 641 599 €, en baisse de 10,2 % par rapport à 2014.

Le montant de DGE correspond aux sommes suivantes :

- versement au titre du potentiel fiscal : 836 764 € contre 875 424 € en 2014,
- versement au titre des 3^e et 4^e trimestres 2014 : 300 822,11 €,
- versement au titre des 1^{er} et 2^e trimestres 2015 : 382 037 €,
- versement au titre du 3^e trimestre 2015 : 121 976 €.

Le versement de cette recette est erratique et dépend en grande partie des sommes dont dispose la Préfecture au cours d'un exercice. Le décalage est de plus en plus grand entre les dépenses d'équipement rural réalisées au cours d'un exercice et la perception de la recette versée par la Préfecture

Mise en place en 1983, la DGE est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Cette dotation a été réformée par la loi de finances pour 2006. La fraction de la première part qui était versée sous la forme d'un taux de concours a été supprimée. Les crédits auparavant attribués en fonction de la longueur de la voirie aux départements à faible potentiel financier sont aujourd'hui intégrés dans la DGF des départements. Sous sa forme rénovée, la DGE des départements ne comprend donc plus que l'ancienne « deuxième part ».

Cette dotation est répartie entre les départements :

- pour 76 % de son montant au prorata des dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département.
- pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu.
- pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 60 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

➤ **Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : 4 052 587 €** ont été encaissés en 2015.

Selon les critères appliqués les années précédentes, le montant déclaré à la Préfecture aurait pu nous permettre de recevoir une somme de l'ordre 5,17 M€. La Préfecture rejette l'éligibilité de certaines dépenses pour différents motifs.

Aussi, le montant perçu est en baisse de 13,4 % par rapport à 2014.

De plus, malgré quatre recours gracieux, ce montant est en fait supérieur au montant accordé par la Préfecture (3 628 174 €). En effet, les notifications comportaient l'avance de 2 M€ qui a fait l'objet d'un titre de recette à tort. Au BS 2016, il vous sera demandé d'annuler 913 270 € de recettes.

Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire est de 15,761 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2014.

C) L'emprunt

Le montant de l'emprunt encaissé en 2015 est de 22,9 M€.

Suite à deux consultations auprès des banques (en juin et octobre), les emprunts ont été contractés auprès des établissements suivants :

- 10 M€ auprès de la Société générale (taux fixe 1,72 % sur 15 ans),
- 2,2 M€ auprès de la Banque postale pour le financement de l'achat et de la rénovation de l'hôtel de police de Digne-les-Bains (taux fixe 2,23 % sur 22 ans),
- 5 M€ auprès du Crédit coopératif (taux fixe 1,73 % sur 15 ans),
- 5 M€ auprès de la PBB (Deutsche Pfandbriefbank) (taux fixe 1,78 % sur 15 ans),
- 0,7 M€ auprès de la Société générale (reliquat de l'emprunt FIN 336 signé en 2014) (taux fixe 2,16 % sur 15 ans).

Le coût moyen de ces nouveaux financements est de 1,8 %, ce qui est très performant.

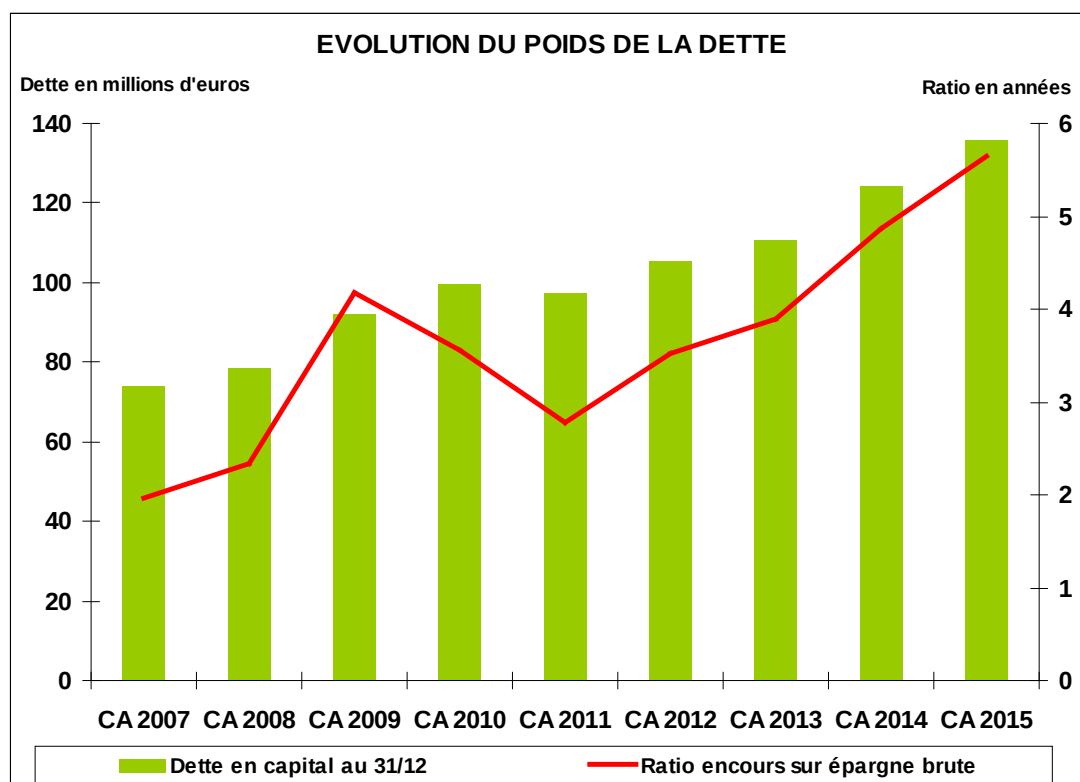
Par ailleurs, le Département a procédé à une opération de refinancement pour deux contrats dont les conditions étaient trop dégradées par rapport au marché. Il s'agit des contrats FIN 293 et FIN 300 contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux variable Livret A +1,2 % en 2001 et 2002.

La consultation bancaire lancée à l'automne a permis de refinancer les deux contrats à des conditions très satisfaisantes, permettant de couvrir largement les pénalités de dédit liées à l'annulation des prêts (65 324,35 €). Les deux nouveaux contrats conclus avec la Deutsche Pfandbriefbank (PBB) au taux variable EURIBOR 12 mois +0,63 % sur 10 ans et 6 mois, et EURIBOR 12 mois +0,66 % sur 12 ans et 2 mois.

Le gain net (déduction faite de l'indemnité de dédit) est de l'ordre de 355 000 €, compte tenu des anticipations d'évolution des index.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette s'élève à 135 694 843 € (64 % taux fixe, 36 % taux indexés).

Le ratio de désendettement (épargne brute/encours de dette) passe de 4,9 années au 31/12/2014 à 5,65 années au 31/12/2015 (+16 %). Ce ratio reste inférieur au seuil d'alerte, mais sa dégradation rapide (liée essentiellement à la diminution de l'épargne brute) confirme la nécessité d'amplifier encore notre maîtrise du budget en fonctionnement mais aussi en investissement (recours à l'emprunt). Le graphique suivant montre la progression de la dette depuis 2007.



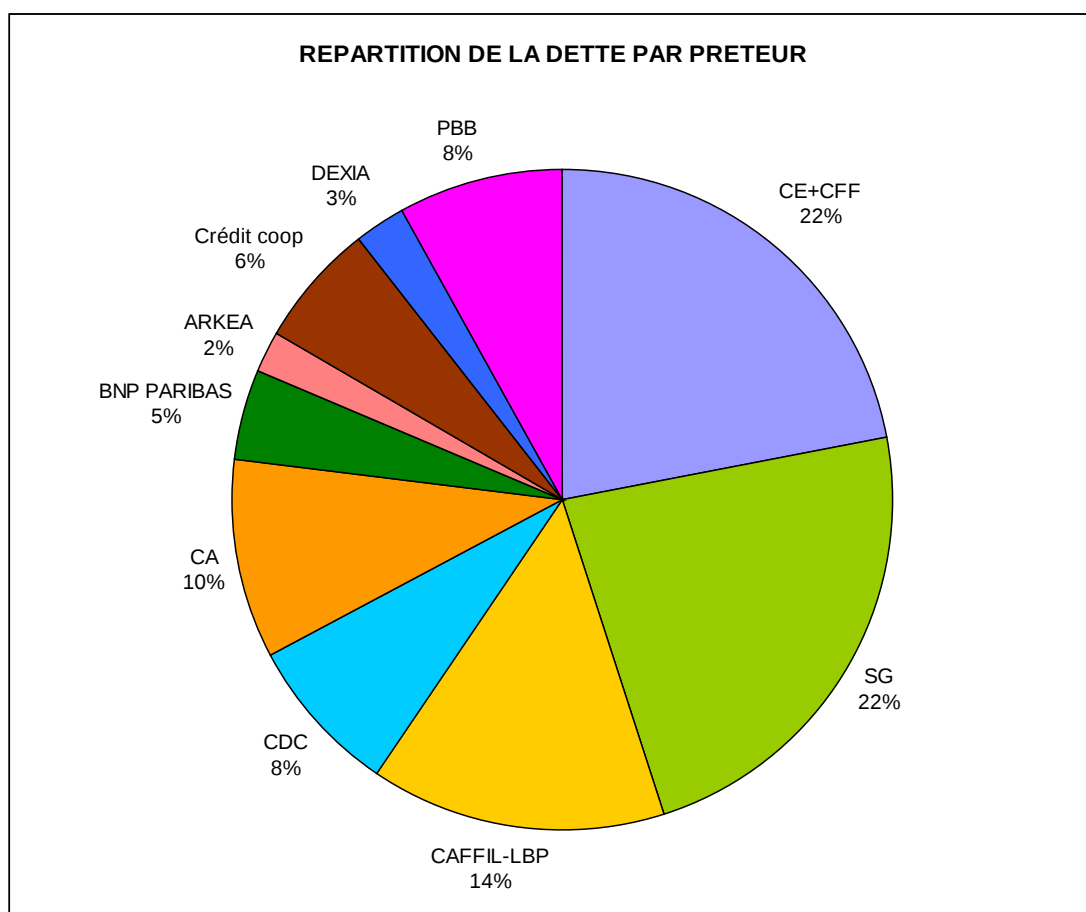
La dette du Département est saine ; l'ensemble des emprunts est classifié sans risque ou à risque très limité.

Compte tenu des taux historiquement bas, la part de taux fixe a légèrement progressé. Elle est au 31 décembre 2015 de 64 % contre une moyenne plus proche de 60 % auparavant.

La durée de vie moyenne (DVM) de notre encours est de 6,5 ans. Cette DVM est plus courte que celle des autres départements qui est en moyenne de 7,5 ans.

Par ailleurs, le taux moyen de l'ensemble de la dette constaté en 2015 a été de 2,30 %, à nouveau en baisse par rapport à 2014 (2,35 %). C'est un taux inférieur au taux moyens des départements qui ressort à 2,94 %.

Enfin, notre encours de dette est bien réparti et diversifié. Cela nous permet d'une part, de ne pas dépendre d'un établissement en particulier, et d'autre part, de pouvoir continuer à solliciter tous les établissements du marché, aucun n'ayant de part trop importante dans notre encours. En 2015, la diversification nous a conduit à ouvrir notre encours à la banque allemande PBB qui nous offrait les meilleures conditions de prêts.



On peut expliquer de la façon suivante le fait que les emprunts souscrits en 2015 dépassent d'environ 2 M€ les besoins strictement nécessaires à l'équilibre du compte administratif :

- Les conditions de marchés très avantageuses obtenues après négociations avec les partenaires bancaires, en précisant que ces conditions étaient incompatibles avec un différé d'encaissement des sommes prêtées dépassant 2 à 3 mois.
De ce fait, les emprunts souscrits en octobre devaient être encaissés avant le 31 décembre.
- L'estimation du total des dépenses d'investissement de l'année au moment de la souscription des emprunts : en octobre, on pouvait estimer à 50 M€ environ le montant des investissements ; en réalité, ils n'ont atteint que 47,1 M€.
Ceci est lié à la sous consommation des crédits des bâtiments pour des retards ou reports de travaux (collège de Riez, collège Borrély...).

III - LA CONSOMMATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Considérés globalement, les crédits inscrits en dépenses ont été consommés à 96,79 % en section de fonctionnement (2014 : 96,46 %) et à 91,06 % en section d'investissement, hors incidence de la dette (2014 : 94,78 %). Les taux de consommation sont élevés, ce qui témoigne de la fiabilité des prévisions budgétaires mais aussi du caractère restreint des marges de manœuvre de la collectivité.

Les éléments les plus significatifs qui résultent de l'analyse des crédits consommés durant l'exercice 2015, peuvent être soulignés ainsi qu'il suit, par secteur d'intervention ou par politique publique :

LE POLE SOLIDARITES

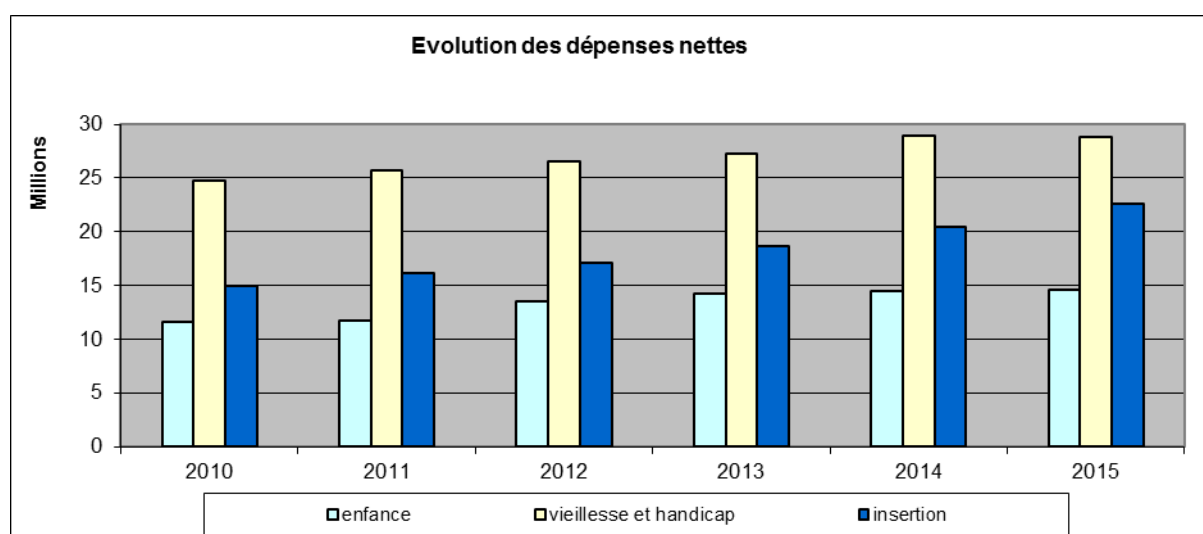
Le compte administratif 2015 global (fonctionnement et investissement) du secteur de la Solidarité départementale s'établit en dépenses à 81 740 978 € (81 860 578 € avec les crédits gérés par le service de l'économie dans le cadre du pacte pour l'emploi).

Les recettes demeurent à un niveau élevé à 14 713 168 € (hors fiscalité TICPE et TSCA comptabilisées dans le secteur finances), soit une hausse de 3 % par rapport au compte administratif 2014.

Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent au total à 81 754 523 €, soit un taux de réalisation de 99 %.

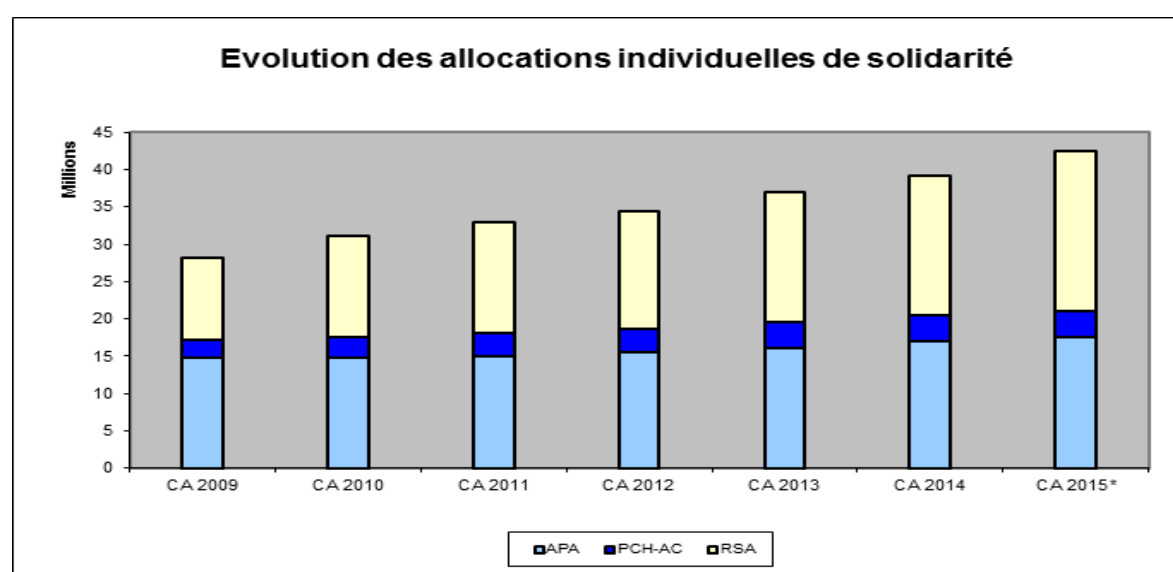
Les dépenses nettes de fonctionnement après déduction des recettes hors fiscalité, augmentent de 4,2 % par rapport aux réalisations 2014, essentiellement en raison de la progression des dépenses liées à l'insertion, alors que les dépenses relatives au secteur des affaires sociales connaissent un léger fléchissement.

Dépenses nettes de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015-2014	
enfance	11 644 091	11 676 499	13 502 022	14 206 614	14 477 061	14 626 805	1,03%	149 744
vieillesse et handicap	24 715 042	25 694 828	26 580 726	27 220 141	28 946 626	28 846 976	-0,34%	-99 650
insertion	14 920 253	16 116 656	17 135 032	18 680 182	20 440 362	22 580 331	10,47%	2 139 969
direction	197 772	310 295	295 074	214 133	365 905	318 265	-13,02%	-47 640
PMI	483 972	836 515	800 508	401 120	671 054	550 564	-17,96%	-120 491
total	51 477 158	53 798 278	57 512 854	60 321 070	64 229 955	66 922 941	4,19%	2 692 986



La part des dépenses d'allocation sur le budget de fonctionnement du pôle, qui a toujours été importante, devient en 2015 prépondérante en passant la barre des 52 %.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
APA	14 876 316	14 782 210	15 069 911	15 446 907	16 073 589	16 979 937	17 499 395
PCH-AC	2 393 551	2 709 667	3 062 499	3 217 404	3 520 465	3 467 974	3 563 086
RSA	10 919 590	13 681 286	14 792 431	15 791 649	17 338 046	18 762 753	21 383 073
Total alloc.	28 189 458	31 173 164	32 924 841	34 455 960	36 932 100	39 210 664	42 445 554
Total du pôle	59 929 469	62 989 765	66 980 590	70 543 061	74 809 909	79 258 573	81 059 660
Alloc/total pôle	47,0%	49,5%	49,2%	48,8%	49,4%	49,5%	52,4%



LES AFFAIRES SOCIALES

Les dépenses du secteur affaires sociales s'élèvent en 2015 à 58 759 916 € en fonctionnement et 106 055 € en investissement. Pour le fonctionnement, il s'agit d'une augmentation limitée à +0,55 % par rapport à 2014.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

1) Aide sociale aux adultes

CA 2014	BV 2015	CA 2015
41 349 311	41 727 929	41 704 943

Les crédits votés en 2015 (BP + DM + virements de crédits) d'un montant de 41 727 929 € ont été consommés à hauteur de 99,95 %.

Les crédits du CA 2015 sont en augmentation de 0,86 % par rapport au CA 2014 (+355 632 €).

Le fléchissement des dépenses est donc à souligner : les CA 2013 et 2014 présentaient quant à eux une évolution de l'ordre de +5,3 % (+2 M€ chaque année), c'est donc un changement d'échelle important.

► Les dépenses du secteur personnes âgées – fonction 53 et 55

CA 2014	BV 2015	CA 2015
25 030 877	24 381 138	24 377 696

Le budget voté en 2015 est de 24 381 138 €, il représente 58,43 % du budget vieillesse-handicap. Les dépenses réalisées totalisent 24 377 696 €, soit un taux de réalisation de 99,99 % par rapport au budget voté.

L'évolution des dépenses par rapport au CA 2014 est de -2,61 %, soit une dépense en baisse de 653 181 €.

La baisse des dépenses en matière d'hébergement des personnes âgées sur les deux derniers exercices (2014-2015) est significative (15,13 %).

▪ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) – fonction 55, chapitre 016

CA 2014	BV 2015	CA 2015
16 979 937	17 500 000	17 499 395

Le budget de 17 500 000 € est réalisé à 99,99 %.

Les dépenses ont progressé de +3,06 % entre 2014 et 2015 (+519 458 €).

L'APA à domicile

La totalité des crédits affectés aux dépenses liées à l'APA à domicile a été consommée, soit 11 215 735 €.

Sur les cinq derniers exercices budgétaires, l'évolution des dépenses réalisées est la suivante :

CA 2011	évolution	CA 2012	évolution	CA 2013	évolution	CA 2014	évolution	CA 2015	évolution
10 234 521	-18 099	10 631 032	396 511	10 902 544	271 512	11 197 874	295 330	11 215 735	17 861
	-0,18%		3,87%		2,55%		2,71%		0,16%

Une tendance à la stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, autour de 1 % à 1,5 %, est constatée après la forte augmentation en 2013.

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Nb de bénéficiaires	3015	3047	3100
Evolution en nb	228	32	53
Evolution en %	8,18 %	1,06 %	1,74 %

La rationalisation des plans d'aide mise en place courant 2014, a favorisé la baisse du montant moyen des plans d'aide (297,70 € en 2015 contre 310,17 € en 2014).

La répartition des dépenses versées aux prestataires et aux bénéficiaires reste de l'ordre de 4/5^{ème} pour les prestataires et 1/5^{ème} pour les bénéficiaires.

Ce constat est conforme à la politique du Département qui favorise le mode prestataire pour les prestations d'aide à domicile et ce dans l'intérêt des personnes par l'assurance de la continuité des aides et une meilleure professionnalisation des intervenants à domicile.

L'APA en établissement

Les crédits affectés aux dépenses d'APA en établissement, soit 6 284 206 € ont été consommés à hauteur de 6 283 659 €, soit un taux de consommation de 99,99 %.

L'augmentation de ce type de dépenses est à souligner :

CA 2011	évolution	CA 2012	évolution	CA 2013	évolution	CA 2014	évolution	CA 2015	évolution
4 835 390	305 799	4 815 875	-19 515	5 171 046	355 171	5 782 125	611 079	6 283 658	501 533
	6,75%		-0,40%		7,38%		11,82%		8,67%

De même, l'augmentation des bénéficiaires se poursuit :

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Nb de bénéficiaires	1 320	1 386	1 428
Evolution en nb	30	66	42
Evolution en %	2,33 %	5 %	3 %

Toutefois, le coût moyen mensuel de la dépense par bénéficiaire de 359,83 € en 2014 est en baisse de 7,5 € en 2015 (352,37 €). Ceci est le résultat d'une politique stricte au niveau de la tarification de l'APA en établissement.

En 2015, 55 % des prestations sont versées aux établissements et 45 % aux bénéficiaires.

▪ L'aide sociale à l'hébergement

CA 2014	BV 2015	CA 2015
7 468 813	6 338 989	6 338 989

Le budget d'aide sociale à l'hébergement est réalisé à 100 %. Par rapport au budget primitif arrêté à 6 990 000 €, le taux de réalisation s'élève à 90,68 % (- 651 011 €).

Comparé à 2014, ces dépenses diminuent de 15 % (-1 129 824 €). Cette baisse des dépenses se justifie par l'évolution du nombre de bénéficiaires.

En effet, le nombre de bénéficiaires moyen passe de 327 en 2014 à 309 en 2015, soit -5,5 % (336 en 2013).

Pour mémoire, en janvier 2015, le changement de statut de Mane en Foyer d'accueil médicalisé a transformé le statut de plusieurs personnes qui sont désormais prises en charge au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées et non plus à l'aide sociale aux personnes âgées.

De fait, les crédits prévisionnels non consommés ont été affectés par virements aux lignes budgétaires relatives à l'hébergement des personnes handicapées.

Le taux directeur fixé à 1 % pour l'évolution des tarifs des établissements hébergeant des personnes âgées a été respecté (1,01 %) à l'exception de deux situations dérogatoires (Banon et Jausiers).

▪ L'aide ménagère aux personnes âgées

En 2015, les dépenses d'aide ménagère aux personnes âgées s'élèvent à 169 411 €.

On constate une baisse du nombre de bénéficiaires :

- Au 31-12-2014 : 90
- Au 31-12-2015 : 84

▪ La téléalarme

Cette prestation accordée hors plan d'aide pour les personnes relevant des GIR 5-6 étant résiduelle (3 571 € de crédits en 2015), elle a été supprimée lors de la session de décembre 2015. Pour les GIR 1 à 4, elle est susceptible d'être réintégrée dans les plans d'aide au titre de l'APA.

▪ Les repas

En 2014, sur les 15 000 € budgétés, 12 555 € ont été consommés. Sur ce budget reconduit au BP 2015, 79,7 % des crédits ont été consommés (11 955 €). Cette prestation ne bénéficie qu'à 12 personnes.

Cette prestation a également vocation à être prise en charge dans les plans d'aide APA.

➤ Les dépenses du secteur personnes handicapées – fonction 52

CA 2014	BV 2015	CA 2015
16 310 888	17 305 307	17 300 556

Le budget voté pour l'aide sociale aux personnes handicapées est de 15 280 239 €, il représente 38,38 % de l'ensemble des dépenses vieillesse-handicap. Les dépenses ont été réalisées à 99,90 %, soit 100,04 % par rapport au budget primitif.

Par rapport à 2014, ces dépenses progressent de 6,07 % (+989 668 €). En 2015, la forte progression des dépenses s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires tant sur le volet aide sociale que celui de la PCH.

▪ L'hébergement des personnes handicapées

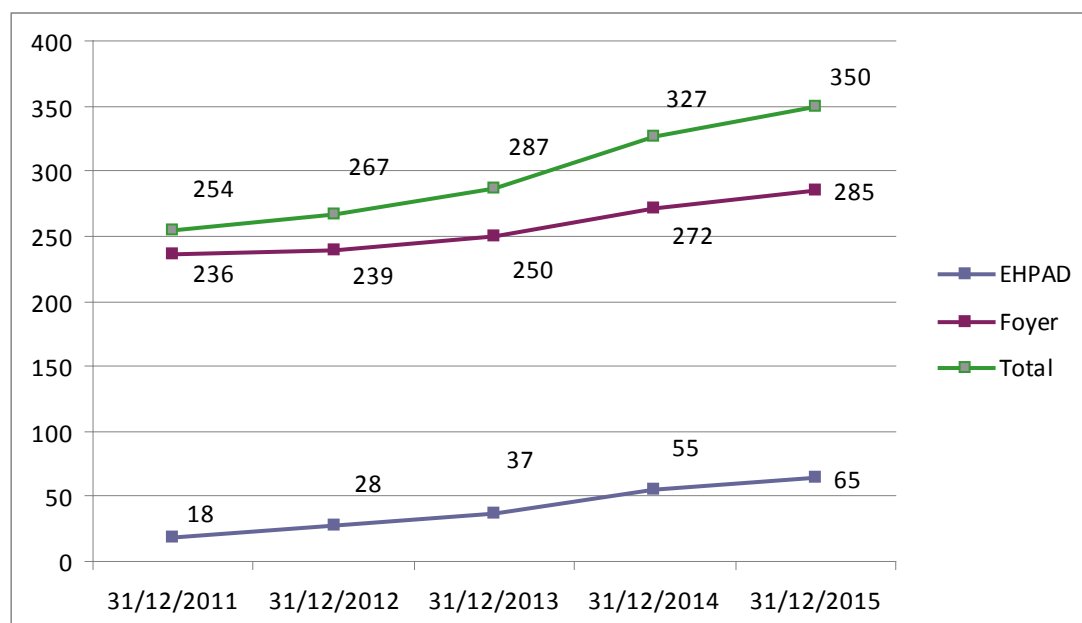
CA 2014	BV 2015	CA 2015
10 930 071	11 922 481	11 921 992

Le budget voté de 11 922 481 € a été réalisé à 100 %.

Par rapport à 2014, les dépenses augmentent de 9,07 % (991 921 €). Cette augmentation résulte essentiellement de la progression du nombre de bénéficiaires.

- d'une part, la progression significative du nombre de personnes handicapées hébergées dans des établissements de type EHPAD : + 75% entre 2013 et 2015 (37 à 65) ;
- d'autre part, suite à l'ouverture de places en 2014 et 2015 et la transformation de la maison de retraite à Mane en Foyer d'accueil médicalisé, une évolution de 14 % du nombre de bénéficiaires en foyers (250 à 285).

Evolution de nombre de places :



En 2015, les crédits affectés à l'hébergement des personnes handicapées se répartissent comme suit :

Type de dépenses	BP 2015	CA 2015
Foyers	10 800 000	10 635 987
EHPAD	200 000	1 286 004
Total	11 000 000	11 921 991

La ligne budgétaire EHPAD a été notamment abondée par virements de crédits des lignes hébergement personnes âgées pour 650 000 €.

Le taux directeur d'évolution des tarifs fixé à 0 % a été respecté sur l'ensemble des établissements à l'exception de trois établissements :

- Le foyer d'hébergement de l'APPASE : -2,29 %
- Le foyer d'accueil médicalisé de l'ADAPEI : -8,24 %
- Le foyer d'hébergement de l'ARI : +0,40 %

De ce fait, on constate en moyenne une baisse de 0,84 % des prix de journée en 2015 par rapport à 2014 et donc au-delà du taux directeur fixé.

▪ La prestation de compensation du handicap (PCH)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
2 525 300	2 705 420	2 705 340

Le budget voté a été réalisé à 100 %. Les dépenses de la PCH sont en progression avec +7,13 % par rapport au CA 2014 (+180 040 €).

En 2015, le nombre moyen de bénéficiaires de la PCH est de 481 soit 3 bénéficiaires de plus que les prévisions budgétaires, arrêtées à 478.

▪ **L'allocation compensatrice (AC)**

CA 2014	BV 2015	CA 2015
942 674	857 746	857 746

Les dépenses relatives à l'allocation compensatrice baissent progressivement parallèlement à la baisse du nombre de bénéficiaires.

Par rapport à 2014, les dépenses diminuent de 9 % (-84 928 €).

Données tableau de bord SVH	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Nombre de bénéficiaires	138	130	118
Evolution	-6,12 %	-5,80 %	-9,23 %

▪ **L'aide ménagère aux personnes handicapées**

Pour cette prestation, les dépenses réalisées s'élèvent à 427 927 €.

Ces crédits sont équivalents à ceux affectés en 2014 sur cette ligne

▪ **Les services d'accompagnement**

CA 2014	BV 2015	CA 2015
1 450 023	1 355 637	1 355 637

Ce budget est en baisse de -6,50 %.

2) Service aide sociale à l'enfance (service gestionnaire ASSE)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
14 878 997	15 300 809	14 952 671

Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance sont en augmentation de +73 675 € soit +0,5 %.
Le fléchissement de l'évolution de la dépense est donc particulièrement remarquable.

Au niveau des placements, les évolutions suivantes sont constatées :

	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Différence
MECS 04	83	81	-2
MECS HD	6	4	-2
Lieux de vie	10	15	+5
Sous-total établissements	99	100	+1
ASFAM	175	182	+7
SASSED	42	55	+13
TOTAL	316	337	+21

Il ressort que :

- Les placements en famille d'accueil, considérés souvent comme plus adaptés, sont majoritairement en augmentation,
- Les placements à domicile (SASSED) sont en augmentation, conformément aux orientations du schéma,
- De même, le nombre d'enfants accueillis en lieu de vie augmente car ces derniers offrent une solution en adéquation avec la problématique de ces enfants,
- Les placements en établissement sont à contrario en réduction.

Il est à souligner que l'année 2015 a été marquée par l'ouverture de 14 places en établissement affectées à l'accompagnement des mineurs non accompagnés. Le nombre de ces derniers, en augmentation, a atteint 29 fin 2015 (contre 13 en 2014).

S'agissant des mesures éducatives, elles retrouvent globalement leur niveau de 2013 après avoir fortement augmenté en 2014 (550 mesures en 2013, 594 en 2014, 558 en 2015).

► Charges à caractère général - Chapitre 011

CA 2014	BV 2015	CA 2015
348 397	180 084	166 989

Le budget voté a été consommé à hauteur de 94,30 %.

La différence constatée entre les comptes administratifs 2014 et 2015 vient des dépenses de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) qui sont désormais au compte 6518 depuis janvier 2015 (CA 2014 : 204 300 €).

On peut noter une augmentation de 11,70 % sur les « frais dentaires » due aux nombreux traitements d'orthodontie dont le coût par enfant pour un semestre est de l'ordre de 600 €.

Il est constaté également une forte augmentation sur des frais « laboratoire » (+48 % par rapport à 2014), et frais « médicaments » (+78 %), liée à l'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département.

➤ Charges de personnel et frais assimilés - Chapitre 012

CA 2014	BV 2015	CA 2015
4 259 922	4 581 760	4 514 598

Le budget a été consommé à hauteur de 98,53 % représentant une augmentation de 5,98 %.

▪ La rémunération principale

CA 2014	BV 2015	CA 2015
2 337 260	2 484 000	2 466 966

Au 31 décembre 2015, 90 assistants familiaux sont en activité.

Au compte administratif, le coût moyen mensuel d'un placement en famille d'accueil s'est élevé à 1 077,51 € en 2015 contre 1 073,22 € en 2014 et 1 043,21€ en 2013.

Le nombre moyen de placements en famille d'accueil en 2015 s'élève à 182,33 contre 174,67 en 2014. A noter que 4 mineurs isolés étrangers (désormais appelés des mineurs non accompagnés MNA) sont confiés à des assistants familiaux.

Le montant des congés payés assistants familiaux s'élève à 78 091 €, et le montant des indemnités retraite à 31 330 € : la rémunération nette est donc arrêtée à 2 357 545 €.

L'augmentation du SMIC s'est élevée à +0,8 % en 2015 contre 1,1 % en 2014 et +0,3 % pour l'année 2013.

▪ Les cotisations URSSAF

CA 2014	BV 2015	CA 2015
728 387	762 860	742 362

Les évolutions sont en lien avec la masse salariale, le taux de cotisations URSSAF est de 30,9 %.

▪ Les indemnités d'entretien

CA 2014	BV 2015	CA 2015
821 022	896 000	880 271

La hausse de cette ligne est en corrélation avec le nombre d'enfants confiés chez les assistants familiaux. Toute journée entamée est due, ce qui explique que l'indemnité d'entretien est versée souvent à deux assistants familiaux pour la même période.

▪ Les frais liés aux dessaisissements

Les dessaisissements sont les changements du juge territorialement compétent pour le suivi d'une famille ou d'un mineur. Un dessaisissement peut entraîner le transfert de la charge d'un enfant confié à l'ASE d'un département à un autre.

CA 2014	BV 2015	CA 2015
101 806	122 800	122 325
CA 2014	BV 2015	CA 2015
19 327	20 200	20 088

Le budget prévisionnel s'élevait respectivement pour ces deux lignes à 60 000 € et 15 000 €.

La ligne recettes dessaisissement s'élève quant à elle à 91 418 € pour un budget prévisionnel de 30 000 €.

En dépenses comme en recettes, le Département ne maîtrise pas ce type de dépenses qui résultent de décisions adoptées par le Juge.

➤ Autres charges de gestion courante - Chapitre 65

CA 2014	BV 2015	CA 2015
10 270 677	10 538 965	10 271 085

Le budget a été consommé à hauteur de 97,46 %, les dépenses sont stables par rapport à 2014.

▪ Les mesures d'aides éducatives à domicile (AED) et d'aides éducatives en milieu ouvert (AEMO)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
1 837 214	1 842 324	1 841 163

Le budget est consommé à hauteur de 99,95 %.

En 2015, la moyenne des mesures AED et AEMO est de 558 contre 594 en 2014 et 550 mesures en 2013.

Le prix de journée moyen 2015 était de 9,04 €, à l'identique de 2014.

▪ Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Régime de droit commun

CA 2014	BV 2015	CA 2015
4 411 869	3 847 890	3 726 956

Le budget consommé à 96,86 % connaît une diminution de 684 913 €.

Le budget voté était calculé sur une moyenne projetée de 83 placements au prix moyen mensuel de 153,73 € par enfant.

La moyenne constatée des placements s'élève en 2015 à 78,13 placements.

Accompagnement spécifique pour les mineurs non accompagnés (MNA)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
0	246 831	234 718

Les établissements ont adapté leur offre en créant deux services dédiés aux MNA : un au Domaine d'Auroué et un second à Saint Martin pour 7 lits chacun, avec un prix moyen de 91,75 €.

Maisons d'enfants à caractère social hors département

CA 2014	BV 2015	CA 2015
457 807	320 227	307 052

Le budget est consommé à hauteur de 95,88 %.

Le budget 2015 était basé sur 7,25 placements avec un coût moyen journalier de 183,34 €.

Le nombre moyen d'enfants confiés aux MECS hors département s'est élevé à 4,42 enfants pour l'année 2015, représentant une diminution de la ligne budgétaire de 150 755 €.

▪ **Le service d'accueil d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile (SASSED)**

CA 2014	BV 2015	CA 2015
878 486	1 177 729	1 167 115

Le budget primitif de 850 000 € était basé sur 52 prises en charge SASSED, avec la création du Service à domicile SAPSAD (Service d'accueil, de prévention, de soutien et d'accompagnement à domicile) offrant 4 places gérées par la Source au tarif de 55,45 €.

Le nombre moyen en 2015 s'est élevé à 56 mesures contre 41,5 en 2014.

Le développement de cette forme d'accueil correspond aux orientations du Département en adaptant au mieux l'offre de service aux besoins des enfants et des familles.

▪ **Les aides mensuelles éducatives**

CA 2014	BV 2015	CA 2015
233 741	260 574	199 699

Le budget est réparti en quatre lignes selon le mode d'intervention (bons alimentaires, allocations ou secours et chèques accompagnement personnalisé).

▪ Le budget des jeunes majeurs en autonomie

CA 2014	BV 2015	CA 2015
72 052	103 121	99 350

Le nombre de jeunes majeurs suivis dans le cadre d'un projet d'autonomie est passé de 12 en moyenne en 2013 à 13 en 2014 et à 17 en 2015. Ce qui explique l'augmentation de la dépense (de +27 298 €, +37,9 %). Parallèlement, le nombre de jeunes majeurs placés dans des familles d'accueil et des établissements est passé quant à lui de 18 en 2012 à 9 en moyenne en 2014 et 15 en 2015.

Les évolutions sont le fruit de la politique départementale qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes majeurs.

▪ Les tiers dignes de confiance (TDC)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
176 902	155 000	154 694

La dépense baisse de 22 208 € (-12,55 %).

Depuis 2014, le nombre des tiers dignes de confiance baisse. En effet la moyenne annuelle de ces deux années est de 29 pour 2015 contre 32 en 2014 et 2013, et 37 en 2012. Ce fait s'explique également par le fait que plusieurs jeunes placés chez un TDC ont atteint la majorité.

Pour l'année 2016, il est proposé d'engager un travail de réflexion avec les chefs de service territoriaux et les travailleurs sociaux afin de les sensibiliser sur l'intérêt pour un enfant d'être confié à un TDC plutôt qu'à une famille d'accueil ou une maison d'enfants.

▪ Lieux de vie

CA 2014	BV 2015	CA 2015
628 577	923 147	893 669

La dépense augmente de 265 092 €, +42,17 %.

La moyenne 2015 s'élève à 15 placements, en raison notamment de l'ouverture par transfert d'activité d'un lieu de vie à Volx qui accueille des jeunes atteints du trouble du comportement qui ne pourraient pas être suivis en maison d'enfant ou famille d'accueil.

Le coût moyen des journées facturées est de 162,98 €.

▪ Les centres maternels

CA 2014	BV 2015	CA 2015
394 868	420 891	420 295

Le nombre moyen annuel de placements pour 2015 s'élève à 6 contre 5 en 2014 et 4 en 2013.

3) Service protection maternelle infantile et planification (service gestionnaire ASPM)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
988 456	958 688	930 244

Le budget voté est réalisé à 97 %, les dépenses sont en décroissance de 5,9 % ou -58 212 €.

▪ Remboursement hôpital

CA 2014	BV 2015	CA 2015
162 423	117 930	109 893

Ces dépenses concernent les frais d'analyses réalisés par les laboratoires hospitaliers. Comme les recettes, elles sont en décroissance (-52 529 €) du fait d'une activité moindre liée à l'absence de médecins.

▪ Subventions crèches

CA 2014	BV 2015	CA 2015
297 188	295 729	295 671

Les dépenses sont stables, le montant de l'aide (1,22 € par place et par jour d'ouverture des structures) n'a pas varié.

Les aides sont versées semestriellement sur la base d'un état déclaratif dressé par les structures, vérifié par les autorisations de fonctionnement délivrées par la PMI.

▪ Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
327 572	339 500	338 269

Le budget voté, entièrement consommé, est en progression de +10 697 € par rapport à 2014. Il correspond aux engagements pris, à la création de dix places supplémentaires financées à 20 % par le Département et à 80 % par l'assurance maladie.

▪ Formation des assistants maternels

CA 2014	BV 2015	CA 2015
31 788	33 438	25 650

La dépense est en baisse de -6 138 € par rapport à 2014.

La tendance observée en 2014 se poursuit : diminution du nombre de premiers agréments et parmi ceux-ci, augmentation des titulaires de CAP petite enfance dispensés de formation (diminution de 20 % du nombre de personnes formées par an entre 2012 et 2015).

4) Logement-insertion

CA 2014	BV 2015	CA 2015
750 344	970 000	747 738

La somme de 211 190 € avait été inscrite au budget (avec un complément de 232 000 € en investissement) pour permettre d'exécuter la reddition des comptes du FSL, actuellement géré par la CAF.

Toutefois des problèmes d'ordre technique rencontrés au niveau des comptables publics n'ont pas permis d'engager la reddition des comptes, ce qui a nécessité l'inscription et le mandatement de la contribution de 470 000 € du Département au FSL, comme les années précédentes.

5) Direction (service gestionnaire ASDI)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
365 905	339 450	318 265

Les dépenses de la Direction du pôle sont en baisse de 13 % (-47 640 €).

La dépense la plus importante est la dotation d'équilibre à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), celle-ci est identique à 2014 (soit 230 000 €).

En revanche, on note des variations sur :

Les frais d'honoraires. La dépense s'élève à 18 975 € (-37 681 €). En 2015, seul les frais de fonctionnement des groupes d'analyse de la pratique professionnelle (GAPP) ont été mandatés sur cette ligne.

Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP). La dépense est de 18 234 € soit une augmentation de +6 570 €. L'augmentation s'explique par le nombre de prises en charge. En 2015, 20 personnes ont été suivies contre 16 en 2014, 203 mesures ont été réalisées dont 9 d'une durée supérieure ou égale à 10 mois.

La variation du tarif pratiqué par le prestataire est de +0,9 %. Soit les prix de 82,88 € par mesure et par mois.

Les subventions du secteur général présentent une dépense en baisse de -6 828 € (-15,8 %).

LES RECETTES

Les recettes du secteur affaires sociales s'établissent à 13 563 513 € en fonctionnement et 1 186 € en investissement (remboursement d'un prêt pour adoption). Pour le fonctionnement, les recettes connaissent une variation de +441 492 € soit +3,4 % par rapport à 2014.

CA 2014	BV 2015	CA 2015
13 122 021	12 272 041	13 563 513

1) Recettes du service vieillesse handicap (service gestionnaire ASSA)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
12 402 684	12 356 053	12 857 966

Les recettes s'établissent à 12 857 966 €, représentant un taux de réalisation à 104 % soit + 501 913 € par rapport au budget voté.

Par rapport au CA 2014, les recettes progressent de + 455 282 € soit +3,7 %.

Elles sont constituées :

- principalement (58 % de la totalité des recettes) par les recettes en compensation versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA et de la PCH. Celles-ci représentent en 2015 une recette de 7 450 725 €.
- complémentirement par le recouvrement des participations et récupérations (sur ressources et obligés alimentaires, successions et donations).

Recettes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
CNSA	6 374 820	6 485 883	6 778 011	7 126 137	7 450 725
Autres	4 502 541	4 194 403	5 261 029	5 276 547	5 407 241
Total	10 877 361	10 680 286	12 039 040	12 402 684	12 857 966

► Compensation de la CNSA

En vue de faciliter le règlement des soldes des concours de l'année et de réduire le montant d'éventuels réajustements négatifs, le total des acomptes des concours APA et PCH 2015 a été limité à 90 % des concours prévisionnels.

La recette encaissée au cours de l'exercice est donc composée des acomptes afférents à l'exercice et du montant définitif versé au titre de l'exercice antérieur.

▪ Compensation de la CNSA dans le cadre de l'APA

Les recettes s'élèvent à :

- 5 124 000 € au titre des acomptes 2015 représentant 90 % du concours prévisionnel notifié ;
- 905 435 € au titre du concours définitif 2014

Soit un total de 6 029 435 € encaissé en 2015 au titre de l'APA.

A noter : la dotation supplémentaire 2015 pour les dépenses induites par la loi de l'adaptation de la société au vieillissement « ASV », notifiée en février 2016, a été encaissée sur l'exercice 2016. Son produit s'élève à 79 390 € ce qui porte, après correction, la compensation 2015 au titre de l'APA à 7 530 115 €.

APA	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015/2014
Dépenses APA	16 075 750	16 979 936	17 499 395	3,06%
Recettes CNSA	5 407 326	5 734 824	6 029 435	5,00%
Reste à charge	10 668 424	11 245 112	11 469 960	1,99%
Taux de couverture	33,64%	33,77%	34,45%	-

▪ Compensation de la CNSA au titre de la PCH

Les recettes s'élèvent à :

- 1 292 000 € au titre des acomptes 2015 représentant 90% du concours prévisionnel notifié ;
- 129 290 € au titre du concours définitif 2014.

Soit un total de 1 421 290 € encaissé en 2015 au titre de la PCH.

PCH	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015/2014
Dépenses PCH	2 540 042	2 525 300	2 705 339	7,13%
Recettes CNSA	1 370 685	1 391 313	1 421 290	2,15%
Reste à charge	1 169 357	1 133 987	1 284 049	13,23%
Taux de couverture	53,96%	55,09%	52,54%	

Pour la PCH, les critères de répartition et de participation aux dépenses départementales amènent aux mêmes effets que pour l'APA.

Toutefois, alors que pour l'APA, le taux d'augmentation des recettes CNSA est supérieur à celui des dépenses réalisées, a contrario, pour la PCH, les dépenses augmentent plus fortement que les recettes CNSA.

Cependant, les dépenses PCH sont compensées à plus de 50 % par la CNSA contre moins de 35 % en APA.

➤ Les récupérations sur ressources et successions

▪ Personnes âgées

CA 2014	BV 2015	CA 2015
5 010 742	4 548 970	4 906 589

(CA 2015 y compris dotation de la CNSA conférence des financeurs)

Les recettes prévues au budget voté 2015 à 4 548 970 € enregistrent un taux de réalisation à 108 % (+357 619 €), soit des recettes à hauteur de 4 548 970 €. Celles-ci intègrent le recouvrement de la dotation de la CNSA dans le cadre de la participation du Département aux travaux de la conférence des financeurs (à hauteur de 85 326 €).

Ressources et obligations alimentaires

Les recettes prévues à 3 250 000 € ont été réalisées à 109,5 %. Avec un réalisé de 3 502 605 €, elles sont en hausse de 3,6 % par rapport au CA 2014 soit +122 629 €.

Successions

Les recettes prévues à 1 130 000 € ont été réalisées à hauteur de 1 236 962 €. Elles sont cependant en baisse de -19,4 % par rapport au CA 2014 représentant en valeur -298 453 €. La récupération sur succession est très variable d'une année à l'autre, en moyenne c'est un recouvrement de l'ordre de 1,3 M€ qui aura été opéré de 2013 à 2015.

Divers (indus et produits exceptionnels)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
95 350	83 644	81 696

▪ Personnes handicapées

CA 2014	BV 2015	CA 2015
265 805	356 358	500 652

Recouvrements sur ressources

Les recettes prévues à 300 000 € enregistrent un taux de réalisation de 120,64 %, soit des recettes à hauteur de 361 922 €.

Ces recettes supplémentaires concernent la participation des personnes handicapées accueillies en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Les ressources sont récupérées directement auprès des bénéficiaires ou tuteur. En effet, le désintéressement partiel (ou paiement au net) dans ces structures n'est mis en place, comme pour les personnes âgées, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016.

Recouvrements d'indus sur PCH

Les recettes prévues à 54 358 € enregistrent un taux de réalisation de 214 %, soit des recettes à hauteur de 116 298 €.

2) Recettes de l'aide sociale à l'enfance

CA 2014	BV 2015	CA 2015
401 935	302 588	325 866

En légère baisse de -76 000 € par rapport à 2014, les recettes sont exécutées à 108 % du budget voté.

Une nouvelle recette liée à la prise en charge administrative des mineurs non accompagnés (MNA), s'est élevée à 20 000 € en 2015.

Les recettes dans le cadre de trop perçus qui étaient particulièrement élevées en 2014 (141 000 €) retrouvent un niveau plus conforme aux moyennes habituelles (54 000 €).

Enfin, les recettes versées par d'autres départements suite à des dessaisissements prononcés par le Juge par nature fluctuantes varient de -42 000 € par rapport à 2014.

3) Recettes Service protection maternelle infantile et planification (service gestionnaire ASPM)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
317 402	364 200	379 680

Le niveau des recettes est en progression de +62 279 €, soit +19,6 %.

➤ Remboursement des actes par la CPAM

CA 2014	BV 2015	CA 2015
108 431	84 700	95 871

Ce cumul comprend :

- La dotation annuelle en lien avec la convention pour la gestion du service de lutte contre la tuberculose (SLAT) ;
- La dotation et quelques recouvrements à l'acte dans le cadre des activités de la planification familiale ;
- Les recouvrements à l'acte liés à l'activité et aux feuilles de soins électroniques. Les remboursements au forfait jusqu'en 2011, sont traités par transmission électronique des feuilles de soins depuis l'été 2013.

La stagnation des recettes est fortement corrélée à la pénurie des médecins dans nos services.

➤ Remboursement des actes par les CDAG (centres de dépistage anonyme et gratuit)

CA 2014	BV 2015	CA 2015
208 971	279 500	279 540

La recette est conforme à la convention et en lien avec l'activité réalisée.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

CA 2014	BV 2015	CA 2015
95 529	159 833	106 055

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 66,4 %.

1) Amélioration de l'habitat

CA 2014	BV 2015	CA 2015
38 537	70 000	22 320

La dépense est en baisse par rapport à 2014 (-16 217 €).

La dépense concerne des aides supplémentaires accordées aux personnes âgées et personnes handicapées au titre du fonds départemental de compensation pour l'amélioration du logement et pour le financement d'équipements divers. Le paiement des dossiers accordés est dépendant de l'avancement et de la justification des dépenses que doivent présenter les bénéficiaires.

2) Humanisation des maisons de retraite

CA 2014	BV 2015	CA 2015
0	83 735	83 735

Les crédits de paiements 2015, réajustés en cours d'exercice, ont été consommés en totalité.

Les dépenses, inscrites au plan pluriannuel d'investissement, sont subordonnées aux demandes des établissements bénéficiaires et à l'avancement des travaux objets des aides.

Les dépenses 2015 ont permis de solder la subvention pour la réhabilitation de l'hôpital de Castellane.

LES RECETTES

Les recettes de la section Investissement se limitent au recouvrement d'un prêt pour adoption soit 1 186 €.

L'INSERTION

Le budget total du secteur insertion, soit 23 014 338 €, a été consommé à 99,9 % ; le compte administratif s'élève à 22 981 062 €, représentant une augmentation de 10,7 % par rapport aux dépenses 2014.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

1) Allocations RSA

CA 2014	BV 2014	CA 2015
18 762 753	21 383 981	21 383 073

Avec 21 383 073 € versés au titre des allocations, la hausse atteint +14,5 % par rapport à 2014.

Les allocations rSa représentent 93 % du budget des dépenses du service Insertion et mobilisent la moitié de l'enveloppe consacrée aux allocations.

La tendance à l'augmentation des allocations rSa s'est poursuivie en 2015, avec un dernier trimestre au cours duquel les montants mensuels des allocations rSa ont été particulièrement élevés dépassant systématiquement les 1,8 M€.

La hausse du montant des allocations rSa payées est liée :

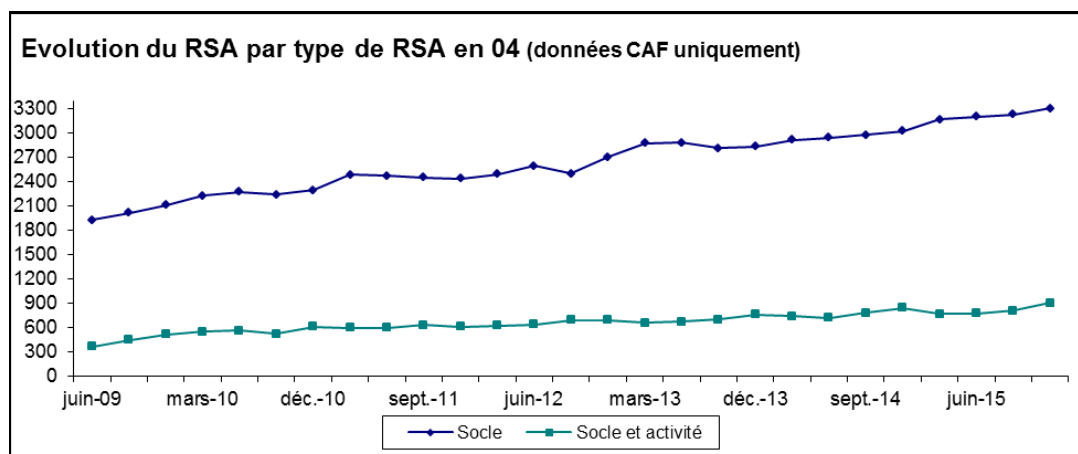
- d'une part, à l'augmentation du montant de l'allocation rSa : effet valeur qui s'est opéré en deux temps : +0,9 % en janvier et +2 % en septembre 2015 (au titre du rattrapage sur 5 ans dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté) ;
- d'autre part, à la hausse du nombre de foyers bénéficiaires du rSa en logique de droits et devoirs : effet volume d'environ +7,4 % sur un an (+8,4 % pour les bénéficiaires socle qui représente 80 % des bénéficiaires en logique de droits et devoirs).

L'évolution de la composition des foyers influe également sur l'ensemble des dépenses rSa (à la marge).

Le nombre de foyers bénéficiaires du rSa en logique de droits et devoirs a augmenté de +8,8 %, entre décembre 2014 et décembre 2015 :

- socle et activité : +7,5 % ;
- socle (c'est-à-dire sans emploi) : +9,1 %.

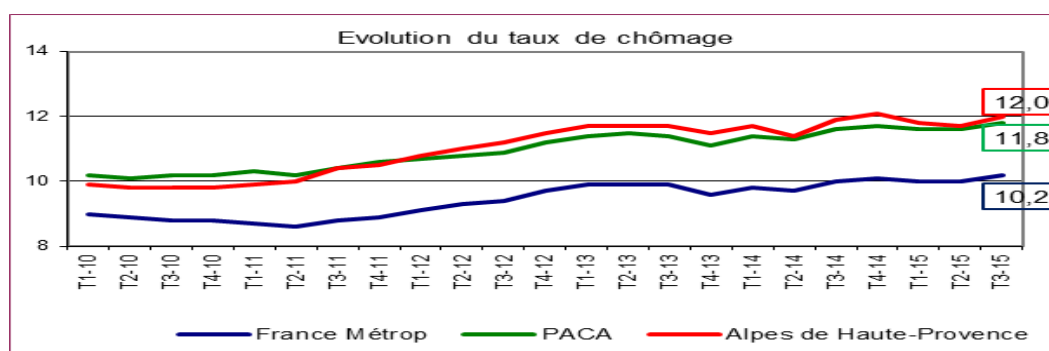
Bénéficiaires CAF	Déc-14	Mars-15	Juin-15	Sept-15	Déc-15	Evolution (en nbr)	Evolution (en %)
Socle	3 026	3 167	3 203	3 229	3302	+276	+9.1%
Socle et activité	839	766	771	805	902	+63	+7.5%
Total	3 865	3 933	3 974	4 034	4 204	+339	+8.8%



La hausse des publics n'est pas propre au département des Alpes de Haute-Provence et se retrouve dans d'autres territoires. En décembre 2015 (dernières statistiques connues à ce jour), la part des bénéficiaires du rSa dans la population départementale augmente mais reste néanmoins inférieure aux moyennes régionale et nationale.

Territoires	Part en % des bénéficiaires total dans la population
Alpes de Haute-Provence	3,60 %
Région PACA	4,27 %
France	3,88 %

Ces évolutions sont fortement corrélées à la situation de l'emploi dans notre région, situation à laquelle notre département n'échappe pas. Au troisième trimestre 2015, le taux de chômage s'établit à 12 % de la population active du Département.



Fin décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B, C s'établit à 15 396 dans les Alpes de Haute-Provence, soit une variation de +1,9 % par rapport à fin novembre 2015 (PACA +0,7 %).

Sur un an, le Département enregistre une hausse de +5,1 %, évolution inférieure à celle constatée au niveau régional (+5,8 %) et supérieure par rapport au niveau national (+5,0 %). Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de moins de 25 ans affichent une variation sur un mois de +1,8 % et sur un an de -8,5 %. Les DEFM de 50 ans et plus présentent une variation mensuelle de +1,5 % et de +12,4 % sur douze mois.

Les demandeurs d'emploi de longue durée affichent une variation annuelle de +10,8 %. Les demandeurs d'emploi de très longue durée présentent une variation de +15,3 % sur un an.

Le dispositif du rSa inscrit le bénéficiaire du rSa socle ou rSa socle et activité dans une logique de droits et devoirs. En conséquence, le bénéficiaire qui ne respecte pas les règles (par exemple : non respect des engagements figurant dans son contrat d'engagements réciproques ou refus de signer un contrat d'engagements réciproques), est alors convoqué à participer à une Commission locale d'insertion (CLI), afin d'y présenter ses observations. A réception de l'avis motivé de la CLI, le Président du Conseil départemental peut décider de réduire ou suspendre l'allocation rSa. A titre indicatif, 617 décisions de réductions et suspensions ont été prises en 2015. Certaines situations peuvent également aboutir à une radiation du dispositif rSa (119 décisions de radiation en 2015).

2) Contrats aidés

CA 2014	BV 2015	CA 2015
869 741	880 207	880 207

Les contrats aidés représentent en 2015 une dépense globale de 880 207 €, elle est ventilée sur les quatre type de contrats : contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE), les emplois d'avenir (AEV), et enfin les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

	CA 2014	BV2015	CA 2015
CAE	734 687	446 659	446 659
CIE	53 583	42 383	42 383
EAV	0	60 283	60 283
CDDI	81 471	330 883	330 883
total	869 741	880 207	880 207

En 2014, l'Agence de service et de paiement regroupait les CAE et les EAV, ce qui ne permettait pas la distinction. En 2015, la situation a été régularisée avec la mise en place de deux appels de fonds distincts.

Les contrats aidés représentent 3,83 % des dépenses insertion. Les dépenses ont augmenté de 1,2 % entre 2014 et 2015.

En 2015, le Département a cofinancé les contrats suivants en faveur de bénéficiaires du rSa :

- 126 CAE ;
- 15 CIE ;
- 9 EAV (délégation Mission locale) ;
- 106 aides au poste CDDI.

3) Programme départemental d'insertion

CA 2014	BV 2015	CA 2015
722 550	618 157	618 037

Les dépenses PDI 2015 s'élèvent à 618 037 €, soit une baisse de 14,46 % par rapport à 2014 (en lien avec la fermeture de l'association la Ruche dignoise en fin d'année 2014 et la fin du financement des chargés d'insertion professionnelle de Pôle emploi affectés au Département avec la mise en place de l'accompagnement global au 1^{er} janvier 2015).

Les subventions recensées au titre du PDI représentent environ 2,69 % des dépenses en faveur de l'insertion. Elles sont réparties en 4 volets, dont le principal (insertion par l'emploi) mobilise plus de la moitié de l'enveloppe :

	Montants	%
Emploi	347 637	56%
Social	151 400	25%
Santé	74 000	12%
Logement	45 000	7%
Total	618 037	100%

La gestion rigoureuse des crédits PDI s'est accompagnée en 2015 d'une réflexion sur les possibilités d'un co-financement des actions par les fonds européens. Toutefois, le co-financement n'a pas pu être activé en 2015 pour les structures du PDI (les modalités du programme opérationnel FSE applicables aux chantiers d'insertion n'étaient pas définies et les autres structures identifiées n'étaient pas prêtes).

Néanmoins, le FSE a pu être activé en 2015 en faveur de deux dispositifs d'insertion portés par des structures relevant du Pacte emploi :

- Le dispositif PAPPE-ACI => Union des entreprises (UDE)
- La mission de facilitateur de clauses sociales dans les marchés publics => Objectifs plus.

LES RECETTES

Les recettes du secteur insertion hors TICPE s'élèvent en 2015 à 1 148 469 €, soit 105 % de taux de réalisation. Il s'agit d'une augmentation de 4,6 % par rapport au CA 2014.

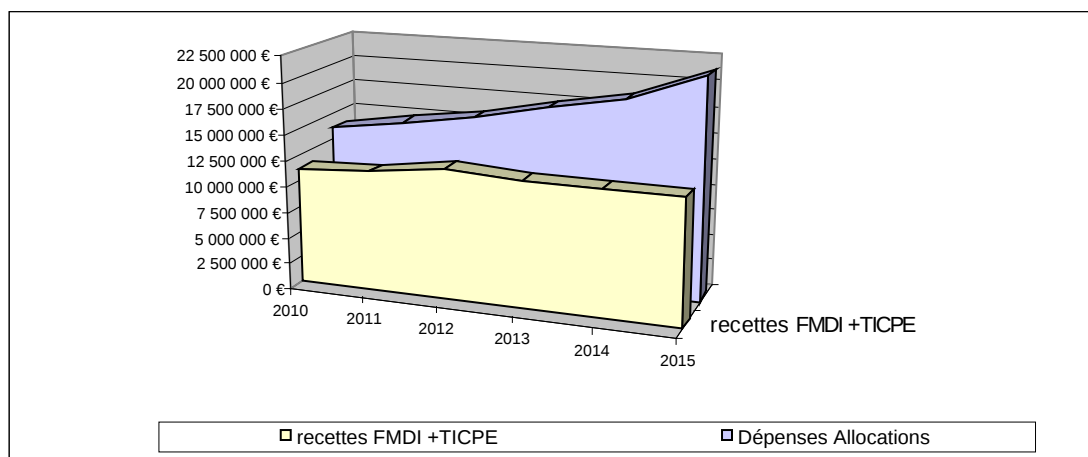
1) Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Compte administratif 2014	Budget voté 2015	Compte administratif 2015
1 019 724	1 000 000	1 059 613

En baisse constante de 2007 à 2010, le FMDI alloué au Département a été réévalué en 2011 et a continué de progresser (+3,91 % en 2015 par rapport à 2014). Depuis 2013, cette recette dépasse la barre symbolique du million d'euros. Pour autant la compensation de l'Etat demeure insuffisante par rapport aux dépenses insertion.

Au bilan les dépenses résiduelles de l'allocation de rSa progressent de +38,7 %.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses résiduelles de rSa	2 359 652	3 136 531	3 232 064	5 243 826	6 668 559	9 249 017
Evolution annuelle		32,9%	3,0%	62,2%	27,2%	38,7%
Taux de couverture	82,7%	78,8%	79,5%	69,7%	64,5%	56,7%



2) Allocation personnalisée de retour à l'emploi (APRE)

Aucun crédit APRE n'a été alloué aux départements pour l'année 2015.

3) Recouvrement d'indus

En 2015, 87 556 € ont été encaissés au titre des indus, soit une augmentation de 4,85 % par rapport à 2014. Il s'agit des indus transférés par l'organisme payeur soit dans les cas où il n'y a pas ou plus d'allocations pour récupérer l'indu, soit si l'intéressé a formulé une demande de remise gracieuse.

4) Produits exceptionnels divers

1 300 € ont été titrés. Ils correspondent aux pénalités administratives prononcées sur deux dossiers (800 € et 500 €).

LE POLE SERVICES AUX HABITANTS

SERVICE DES COLLEGES

SECTEUR RESTAURATION SCOLAIRE

Les dépenses et recettes du secteur restauration scolaire, relèvent d'une part de l'unité de préparation culinaire, et d'autre part, du service de gestion des bâtiments.

L'Unité de Préparation Culinaire (UPC)

LE FONCTIONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2009, l'UPC fonctionne à plein régime. Elle dessert neuf des collèges du Département (le collège Camille Reymond à Château Arnoux, le collège Gassendi à Digne-les-Bains, le collège Henri Laugier à Forcalquier, le collège Jean Giono à Manosque, le collège Mont d'Or à Manosque, le collège J.M.G Itard à Oraison, le collège Maxime Javelly à Riez, le collège Pierre Girardot à Sainte Tulle, le collège André Ailhaud à Volx) et mutualise les achats liés à la restauration (denrées et fournitures de fonctionnement) pour les seize collèges.

Budget total 2015 :	1 472 000 €
Budget réalisé 2015 :	1 365 284 €
Taux d'exécution	92,7 %

LES DEPENSES

Le tableau ci-après récapitule les taux de consommation des crédits par poste de dépenses. Le taux global de consommation des crédits concernant les dépenses de fonctionnement pour l'UPC est de 92,7 % y compris les subventions versées par le service des collèges.

Certains postes budgétaires ont été directement impactés par la baisse sensible des effectifs en collège, expliquant des taux d'exécution variables selon les dépenses concernées. Une économie non négligeable a pu être réalisée sur les achats de consommables (barquettes de conditionnement pour livraison des repas) : le poids des denrées alimentaires contenues a été augmenté tout en conservant un poids acceptable à la manipulation pour les agents.

Le nombre de barquettes nécessaire sur une année de production a ainsi diminué et généré une économie budgétaire d'où le taux d'exécution de 62 % en 2015 sur la ligne budgétaire concernée.

Répartition des dépenses de fonctionnement	Budget voté (€)	Budget exécuté (€)	Taux d'ex.
Achat denrées	1 065 000	1 029 196	96,6 %
Achat consommable (<i>conditionnement pour livrer les repas</i>)	58 000	35 976	62 %
Honoraires (<i>diététicienne, analyses laboratoire</i>)	16 733	16 645	99,5 %
Petit équipement	13 000	7 596	58,5 %
Repas allergiques	27 000	25 055	92,8 %
Repas bio	70 000	57 921	82,7 %
Uniformes et vêtements de travail	70 800	70 263	99,2 %
Réception	9 367	8 165	87,2 %
Contrats de maintenance	43 100	31 289	72,6 %
Produits d'entretien	12 000	11 007	91,7 %
Objets publicitaires	1 000	571	57,1 %
TOTAL	1 386 000	1 293 684	93,3 %

➤ Subventions gérées par le service des collèges

Le service des collèges gère par ailleurs, des crédits de subvention (chapitre 65) répartis sur les dispositifs suivants :

- Subvention d'équilibre de la demi-pension du collège Borrély au titre de la compétence obligatoire du Département en matière de restauration scolaire, dans l'attente de la fin des travaux du collège et de sa desserte par l'UPC: 22 000 € prévus au budget et 13 703 € versés sur présentation des factures acquittées par le collège, soit 62,3 % d'exécution ;
- Subvention au Pays de Haute Provence dans le cadre de la politique en faveur de l'approvisionnement en circuit court de la restauration scolaire menée depuis 2013 et d'une convention signée avec le Pays (l'enveloppe de 40 000 € prévue au budget a été intégralement consommée) ;
- Subvention à l'association AGRIBIO 04 dans le cadre de la politique en faveur de la qualité nutritionnelle menée depuis 2007 et d'une convention signée avec l'association. Sur 18 000 € votés, 13 875 € ont été versés ;
- Subvention aux collèges pour l'achat de chaussures de sécurité pour les agents départementaux mis à disposition dans les EPLE : le budget de 6 000 € a été consommé à 67 %, soit pour 4 022 € payés sur présentation des factures acquittées par les collèges.

LES RECETTES

Au 31 décembre 2015, le montant total des recettes perçues s'élevait à 1 168 873 €. La répartition des recettes encaissées par poste est la suivante :

Répartition des recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
régie repas facturés au personnel (chap 70/701)	2 000	331	16,6 %
recettes familles FDDIRC (chap 74/74881)	385 000	370 841	96,3 %
facturation repas UPC (chap 74/74881)	840 000	783 346	93,3 %
Total recettes 2015	1 233 500	1 168 873	94,8 %

Le montant de la subvention versée par France Agrimer, établissement relevant du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, augmente substantiellement par rapport aux prévisions budgétaires, passant de 6 500 € à 14 335 € encaissés sur l'exercice.

L'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Budget total 2015 :	12 500 €
Budget réalisé 2015 :	10 427 €
Taux d'exécution	83,4%

Les dépenses réalisées portent sur l'achat d'équipements et de matériels nécessaires à l'activité de l'UPC.

SECTEUR EDUCATION

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Budget total 2015 :	1 641 199 €
Budget réalisé 2015 :	1 627 866 €
Taux d'exécution	99,2 %

➤ Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés

Les crédits affectés à la dotation de fonctionnement des collèges sont intégralement consommés et correspondent à un effectif global de 7 610 collégiens sur l'ensemble des établissements (publics et privés) :

- 1 247 114 € ont été dépensés pour les 19 collèges publics (dont 84 000 € de fonds de concours à la Région et 6 000 € pour les enseignants référents) ;
- 165 140 € pour les 2 collèges privés.

Les crédits prévus au budget 2015 pour le forfait d'externat « part personnel » versé par le Département aux deux collèges privés ont été dépensés intégralement pour une somme de 187 455 €.

➤ Equipements sportifs

Location des équipements sportifs du centre Regain pour le collège Pierre Girardot de Sainte Tulle :

Depuis son ouverture en 2002, le collège Pierre Girardot de Sainte Tulle bénéficie des équipements sportifs du centre Regain et notamment du gymnase situé à proximité de l'établissement. Cette utilisation est possible grâce à une convention signée entre le Département et le centre Regain. Pour 2015, le coût de la location de ces installations pris en charge par le Département est de 18 480 € (taux d'exécution de 99,9 %).

Utilisation du centre nautique des Eaux chaudes :

Le Département prend en charge les dépenses relatives à l'utilisation du centre nautique des Eaux Chaudes par les deux collèges de Digne-les-Bains, sur la base des justificatifs de dépenses transmis par les collèges. Pour l'année scolaire 2014-2015 et au regard des justificatifs transmis, les dépenses s'élèvent à 9 677 € (96,8 % d'exécution).

LES RECETTES

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a procédé au versement d'une somme de 45 105 € au titre de sa participation aux charges de fonctionnement du collège A. Honnorat à Barcelonnette pour son « internat d'excellence » qui accueille les collégiens venus du département des Bouches-du-Rhône.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

➤ Subventions diverses pour des dépenses d'équipement des établissements scolaires

Budget total 2015 :	37 000 €
Budget réalisé 2015 :	37 000 €
Taux d'exécution	100 %

La dotation concernant le renouvellement du mobilier scolaire et l'acquisition de petit équipement, a été consommée à **100 %**.

➤ **Subvention d'équipement Cités scolaires (cités mixtes)**

Budget total 2015 :	383 564 €
Budget réalisé 2015 :	263 182 €
Taux d'exécution	68,6 %

Ces dépenses correspondent aux divers travaux effectués par la Région sur les deux cités mixtes du Département de Barcelonnette et Sisteron. Les paiements dépendent des appels de fonds émis par la Région ce qui explique les rythmes de consommation fortement variables d'un exercice à l'autre.

➤ **Subvention pour acquisition de matériel informatique**

(Budget Direction des systèmes d'information (DSI) mais géré par le service Education-collèges)

Pour les cités scolaires : la somme de 32 000 € attribuée au budget 2015 a été exécutée à hauteur de 32 000 € soit 100 %.

Pour les collèges privés : la somme de 15 000 € attribuée au budget 2015 a été exécutée à hauteur de 15 000 € soit 100 %.

LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent le versement par l'Etat de la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) pour un montant constant de 1 392 195 €, somme intégralement encaissée.

SERVICE EDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Le budget de fonctionnement du secteur éducation, jeunesse et sport est consommé à hauteur de 92,90 %.

Budget total 2015	864 859 €
Budget réalisé 2015	803 545 €
Taux d'exécution	92,9 %

SECTEUR EDUCATION

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les crédits affectés aux actions relevant du secteur éducation sont consommés à 96,6%.

Budget total 2015	417 589 €
Budget réalisé 2015	403 349 €
Taux d'exécution	96,6 %

➤ Soutien à l'enseignement supérieur

Les crédits votés au budget 2015 sur ce dispositif, soit 173 300 €, sont intégralement consommés selon la répartition suivante :

- une dotation de 131 300 € au profit de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) pour le fonctionnement du site de Digne-les-Bains ;
- une dotation de 42 000 € pour le soutien aux licences professionnelles « Electricité et Electronique pour l'Eco-Bâtiment » et « Gestion et Optimisation des Systèmes de Traitement de l'Eau » dispensées au lycée Pierre Gilles de Gennes (Digne-les-Bains).

➤ Bourses départementales

Dispositifs	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Bourses départementales des collèves	142 700	142 700	100 %
Bourses agricoles - LEPA Carmejane	3 839	3 839	98,5 %
Bourses des écoles élémentaires	2 750	2 750	100 %
Total	149 289	149 289	99,9 %

La dépense concernant le secteur des bourses s'élève pour l'exercice 2015 à 149 289 € (1 427 collégiens, 55 élèves du primaire, 19 élèves du secteur agricole). L'année 2015 marque également la fin des dispositifs des bourses élémentaires ainsi que les bourses Erasmus et agricole.

➤ Section sportive scolaire

Le montant voté de 49 975 € pour le fonctionnement des sections sportives scolaires a été exécuté à hauteur de 99,6 % (49 788 €).

➤ **Langue provençale**

Ce dispositif permet de soutenir les associations et les intervenants oeuvrant pour le développement de la langue provençale. Le budget voté est de 26 500 €. Le taux de consommation des crédits s'élève pour cette année à 66 % puisque 17 500 € ont été affectés. Ce faible taux s'explique par la difficulté rencontrée par les associations locales à trouver des intervenants qualifiés pour les accompagner dans les actions menées dans les écoles.

➤ **Classes de découverte**

Le budget voté de 5 500 € a été consommé à hauteur de 2 760 €. Les crédits ont été affectés à cinq communes pour leurs écoles élémentaires, afin d'effectuer des séjours dans les centres d'accueil et d'éducation populaire des Alpes de Haute-Provence. Depuis deux ans, le nombre de dossiers déposés est relativement faible ce qui explique le taux de consommation de ce dispositif (50,2 %).

➤ **Les Ateliers CANOPE**

L'enveloppe de 58 000 € consacrée à la mise en oeuvre du socle commun et des programmes d'enseignement dans le premier degré, au travers des Equipes Mobiles Académiques de Liaison et d'Animation (EMALA) et des projets des Ateliers Canopé, a été affectée en totalité.

➤ **Soutien à des projets associatifs**

Le budget de 5 000 € dédiés aux projets associatifs en lien avec le développement de l'éducation sous toutes ses formes, a été utilisé à hauteur de 2 500 € au profit de quatre associations oeuvrant dans le champ de l'éducation. Ce dispositif restant peu connu, le taux de consommation des crédits (50 %) reste faible et aléatoire d'un exercice budgétaire à l'autre.

➤ **Actions pour la jeunesse du territoire**

En 2015, une seule subvention a été versée à la commune de Volonne pour un montant de 560 €. Ce dispositif a définitivement été supprimé en cours d'année 2015.

SECTEUR JEUNESSE

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les crédits affectés aux actions relevant du secteur jeunesse sont consommés à 40,9 %.

Budget total 2015	50 500 €
Budget réalisé 2015	21 870 €
Taux d'exécution	43,3 %

➤ Projets associatifs d'éducation populaire

L'enveloppe disponible pour les projets associatifs d'éducation populaire s'élève à 30 000 € pour une dépense de 13 600 € soit un taux d'exécution de 45,3 %. Ce taux de consommation s'explique par l'abandon de la demande de subvention de l'association départementale des Foyers Ruraux et l'omission de l'association départementale des Francas concernant sa demande de subvention.

➤ Conseil général des jeunes

Une enveloppe de 24 313 € a été affectée pour le fonctionnement du Conseil général des jeunes (CGJ). Celle-ci a été dépensée à 34 % pour un montant de 8 270 €. Ce taux d'exécution s'explique par l'annulation de la sortie de la fin de mandature pour cause de mauvais temps et par la remise en chantier, à la rentrée scolaire 2015-2016, du dispositif de soutien du Département aux actions des collèges pour l'éducation, à la citoyenneté.

En 2016, le Conseil général jeunes évolue. La première étape du nouveau dispositif est la « festejado des collèges », journée pédagogique et festive autour des projets d'éducation à la citoyenneté organisée le 9 juin.

SECTEUR SPORT

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Budget total 2015	344 235 €
Budget réalisé 2015	326 038 €
Taux d'exécution	94,7 %

➤ Manifestations sportives

Les crédits consacrés à l'organisation des manifestations sportives par le monde associatif du Département s'élèvent à 53 840 € pour une enveloppe de 65 000 € soit un taux d'exécution 89,7 %.

➤ Sport de haut niveau

L'aide consacrée aux sportifs et clubs de haut niveau a été affectée pour un montant de 45 650 €, soit 95,3 %. Ce dispositif a touché 17 jeunes sportifs du Département.

➤ Formation aux métiers du sport

Sur les 10 000 € votés, 9 008 € ont été attribués pour des jeunes s'engageant dans des formations aux métiers du sport et de l'animation, soit 90 %.

➤ Comités départementaux sportifs

Au premier rang du développement du sport pour tous se trouvent les comités départementaux sportifs et associés. L'enveloppe qui leur est consacrée s'élève à 216 980 € et a été consommée en totalité.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les dispositifs de subventions à destination des porteurs de projets publics (communaux, intercommunaux) et privés pour la construction et la réhabilitation des équipements sportifs, culturels, multi activités et bâtiments scolaires publics sont gérés dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuelles. Pour 2015, le taux d'exécution moyen des crédits de paiement pour l'ensemble des dispositifs s'élève à **57,7 %**.

Les rythmes de consommation de crédits sont variables d'un exercice à l'autre et dépendent de l'envoi, par les bénéficiaires, des pièces justificatives permettant de liquider la subvention.

Budget total 2015	869 003 €
Budget réalisé 2015	501 423 €
Taux d'exécution	57,7 %

➤ Equipements sportifs comités départementaux

Budget total 2015	41 000 €
Budget réalisé 2015	34 625 €
Taux d'exécution	84,45 %

➤ Equipements sportifs utilisés par les collègues)

Budget total 2015	397 005 €
Budget réalisé 2015	55 329 €
Taux d'exécution	13,9 %

Le faible taux d'exécution s'explique par le non commencement des travaux de la construction du gymnase intercommunal du Pays de Seyne. Un acompte de 250 000 € devait être attribué à cette structure intercommunale. Le retard pris par le projet a donné lieu à une prorogation de l'aide départementale, accordée dans les formes et délais requis.

➤ Equipements publics DCEJS

Le tableau ci-après synthétise la répartition de crédits de paiement entre les différents secteurs de la direction (EQPT09, 10, 11, 12 et 13). L'autorisation de programme (AP) est positionnée sur le secteur sport, et comprend la gestion des dossiers d'équipements sportifs, de salles multi activités et de bâtiments scolaires du 1^{er} degré. Le service du développement culturel conserve la gestion des équipements publics culturels. Les porteurs de projet sont les communes et les intercommunalités du Département. Le taux de consommation global est de 95,5 % correspondant à 411 469 € de crédits de paiement. Les crédits sont consommés en fonction de la justification des factures acquittées par les bénéficiaires.

Répartition des équipements publics par secteur	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Sport (<i>fonctions 32 et 33</i>) et éducation (<i>fonction 21</i>)	226 317	218 814	96,7 %
Culture (<i>fonctions 311, 313 et 314</i>)	204 680	192 655	94,1 %
Total	430 997	411 469	95,5 %

➤ **Dépenses – bâtiments scolaires du 1er degré**

Budget total 2015	38 819 €
Budget réalisé 2015	31 315 €
Taux d'exécution	80,7%

➤ **Dépenses – équipements sportifs communes**

Budget total 2015	83 888 €
Budget réalisé 2015	83 888 €
Taux d'exécution	100 %

➤ **Dépenses – salles multi activités)**

Budget total 2015	103 611€
Budget réalisé 2015	103 611€
Taux d'exécution	100 %

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

	Crédits culturels (hors programmation) CSCU	Crédits dédiés à la programmation culturelle CSCUAC	TOTAL
Budget total 2015 :	1 327 796 €	90 425 €	1 418 221 €
Budget réalisé 2015 :	1 324 030 €	82 801 €	1 406 831 €
Taux d'exécution	99,7%	91,6%	99,2%

Le taux de consommation global des crédits est de 99,2 % (contre 97,5% en 2014).

➤ **Financement des établissements culturels départementaux et des structures culturelles associées**

Ces dépenses matérialisent la contribution du Département aux charges de personnel, premier poste budgétaire des structures en cause. Elles assurent le financement pérenne d'établissements structurants, au nombre desquels se trouve compté depuis 2012 le Théâtre Durance, seule scène conventionnée du Département, via l'association Odyssee, gestionnaire. L'intégralité des crédits dédiés est consommée.

Structures financées	Total budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Participation Conservatoire O. MESSIAEN	580 680	580 433	99,9 %
Subvention Centre Astronomie	90 000	90 000	100 %
Subvention Théâtre Durance - Association Odyssée	135 000	135 000	100 %
Cotisation CFAS	15 500	15 500	100 %
Total	821 180	820 933	99,9%

➤ **Politiques subventionnelles**

Dispositifs	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Subventions de fonctionnement aux personnes publiques et organismes de droit public	29 900	29 800	99,7 %
Subventions de fonctionnement aux personnes privées	222 210	222 210	100 %
Fonds d'aide aux écoles de musique, de danse et de théâtre	190 000	190 000	100 %
Théâtre au collège	20 210	20 210	100 %
Opération collège au Cinéma	19 000	18 992	99,9 %
Total politiques subventionnelles	481 320	481 212	99,9 %

Les enveloppes budgétaires dévolues aux dispositifs concernés sont intégralement consommées.

➤ **Saison culturelle du Département**

Catégories de dépenses	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Prestations artistiques et techniques	75 200	74 158	98,6%
Rémunération d'intermittents	5 000	1 603	32 %
Sociétés de perception des droits (SACEM*, SACD**,...)	4 925	2 041	41,4 %
Subventions	5 300	5 000	94,3 %
TOTAL Programmation culturelle	90 425	82 802	91,6 %

* Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)

**Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)

Le format de la saison culturelle du Département a été réduit en 2015, la principale raison étant que la fête départementale de la musique à Cruis qui constituait l'évènement majeur de la programmation culturelle ainsi que le principal poste de dépenses, n'est plus organisée.

Concernant l'exécution budgétaire en 2015, la plupart des dépenses liées à la programmation culturelle a été faite sur le chapitre 011, par « contrat de vente ou de cession » avec un taux d'exécution de 98,6 %.

➤ **Opérations en maîtrise d'ouvrage gérées en AE : projet Alcotra 2013-2014 « acteurs transculturels – Créativité des jeunes – Confrontation de langage »**

Code opération	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
ACTRAN13	23 795	20 384	85,7 %

Les dépenses totales se rapportant au projet ALCOTRA 2013-2014 « Acteurs transculturels » ont été réalisées à 99,8 %, représentant une somme de 199 680 € sur les 200 000 € inscrits.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Le budget en investissement du développement culturel se structure en deux axes : les dispositifs de subventions d'une part, et les projets en maîtrise d'ouvrage départementale d'autre part.

Budget total 2015 :	1 203 297 €
Budget réalisé 2015 :	1 019 886 €
Taux d'exécution	84,8 %

➤ **Subventions d'équipement**

Les dispositifs de subventions d'équipement font l'objet d'autorisations de programme (AP) affectées par opérations détaillées, à l'exception de la subvention versée à la Fondation du Patrimoine (10 000 €) et de la subvention versée au CNRS pour l'installation du Mât ICOS à Saint Michel l'Observatoire (14 567 €).

Le taux de consommation global des crédits de paiement est de 91 % soit 651 153 € mandatés sur l'exercice 2015. S'agissant pour l'essentiel de dépenses effectuées sur présentation des factures de travaux par les maîtres d'ouvrage, les rythmes de consommation des crédits varient d'un exercice à l'autre, en fonction de l'avancée des chantiers.

La consommation des crédits de paiement par dispositif est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dispositifs d'aide	Crédits ouverts (€)	Réalisations (€)	Taux d'ex.
Monuments historiques, patrimoine rural non protégé, objets mobiliers	370 800	344 427	92,9 %
Equipements privés culturels	50 000	32 851	65,7 %
Travaux dans les villages et cités de caractère	65 000	61 220	94,2 %
Syndicat mixte des villages et cités de caractère-SMVCC (opérations de façades et toitures)	13 000	10 000	76,9 %
Fondation du patrimoine	10 000	10 000	100 %
Equipements publics DCEJS	204 680	192 655	94,1%
TOTAL	713 480	651 153	91 %

La subvention au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère (SMVCC) a été versée à hauteur de 10 000 €, la décision modificative n°1 du syndicat, votée en octobre 2015, faisant état d'une participation départementale inférieure au montant prévisionnel inscrit au budget départemental (13 000 €).

Concernant les autres dispositifs, les taux d'exécution variables s'expliquent par l'absence de demande de versement des différents porteurs de projets.

➤ Opérations en maîtrise d'ouvrage

Concernant les opérations en maîtrise d'ouvrage départementales inscrites au budget du développement culturel mais dont les dépenses sont effectuées par la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL), leur exécution est développée dans la partie du compte de gestion de la DBL.

L'exécution des opérations gérées au sein du Pôle services aux habitants est retracée dans le tableau ci-dessous.

Codes opération	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
AUDIOG 12 (renouvellement des systèmes audioguides des musées départementaux)	455 050	335 867	73,8 %
ACTRAN 13 (acteurs transculturels)	16 200	16 200	100 %

- Les dépenses d'investissement prévues dans le cadre du projet *ALCOTRA 2013-2014 « Acteurs transculturels – Créativité des jeunes – confrontation de langage »* ont été réalisées dans leur intégralité ;
- Concernant l'opération de renouvellement des visioguides dans les musées, l'opération est marquée par un décalage des prestations sur l'année 2016 d'où une exécution partielle des dépenses sur l'exercice 2015 ;

LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE

Budget total 2015 :	14 500 €
Budget réalisé 2015 :	10 160 €
Taux d'exécution	70 %

Le budget de fonctionnement de ce service, qui accompagne techniquement les communes du Département dans leurs projets muséographiques et œuvre pour la mise en réseau des musées et sites culturels, a été exécuté à hauteur de 70 %. Les dépenses portent sur l'édition du passeport des musées, l'analyse et l'étude de la fréquentation des musées départementaux en partie, et sur une aide à la conservation préventive. Le paiement de la dernière tranche de l'étude de fréquentation des musées a dû être reporté en 2016, expliquant la consommation partielle des crédits sur 2015.

LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Budget total 2015 :	199 000 €
Budget réalisé 2015:	195 256 €
Taux d'exécution	98,1 %

Le budget de la médiathèque, tête de réseau des bibliothèques et médiathèques publiques dans le Département, a été exécuté à 98,1 % pour ce qui concerne le fonctionnement (budget de 194 000 €).

Les principaux postes de dépenses portent sur : l'acquisition d'ouvrages pour les collections mis à la disposition des communes, l'organisation de manifestations annuelles, « les Rencontres de la Parole », la journée de la fête du réseau, le financement des formations proposées aux bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental de lecture publique.

Les subventions versées aux associations et organismes divers ainsi qu'aux communes, pour les diverses actions mises en place autour du livre et de la lecture, représentent une somme globale de 29 315 € sur les 33 000 € inscrits au budget primitif 2015, soit une exécution à hauteur de 88,8 %.

L'année 2015 aura été pour la Médiathèque :

- Un soutien permanent et technique aux bibliothèques du réseau : diffusion d'ouvrages et assistance sur site ;
- Un programme de formation initiale pour animer et gérer une bibliothèque et journées thématiques dans le cadre d'une formation permanente ;
- Des actions d'animation et de médiation culturelle : Mémor'image (intergénérationnel), Printemps des poètes, Rencontres de la parole (diffusion du conte et de l'oralité), musique d'automne et printemps du livre jeunesse ;
- Au carrefour de la formation et de l'animation, l'organisation d'une journée professionnelle, « fête du réseau » réunissant les correspondants des bibliothèques du Département ;
- Des résidences d'écriture et d'illustration, en partenariat avec des associations locales ;
- L'accentuation au travers du Contrat territoire de lecture (CTL) d'actions partagées avec le Département des Hautes-Alpes ;
- Une réflexion engagée sur l'aménagement du territoire et la mise en place de « centres de ressources ».

Concernant l'investissement, le budget de 5 000 € a été exécuté à 99,2 %.

Les recettes ont été réalisées à 100 % dans le cadre du Contrat territoire lecture 2014-2016 pour un montant annuel de 15 000 €. Les actions ainsi soutenues dépassent largement le cadre strict du contrat et offrent des possibilités de pérennisation pour les publics particuliers (personnes âgées et jeunes enfants).

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Budget total 2015 :	123 400 €
Budget réalisé 2015 :	119 722 €
Taux d'exécution	97%

Le budget en fonctionnement et investissement des archives d'un montant de 123 400 € a été exécuté à hauteur de 119 722 €, soit 97 %. Il a été consacré à la conservation des documents versés aux archives ainsi qu'à des prestations d'animation destinées à la valorisation des fonds d'archives auprès du grand public. Les crédits de fonctionnement (53 400 €) ont été consommés à hauteur de 99,8 % et les crédits d'investissement (70 000 €) à hauteur de 94,9 %, en raison du coût de la prestation de restauration d'archives légèrement inférieur aux prévisions.

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE

L'année 2015 est la quatrième année complète d'activité du SDA, marquée par la conduite d'opérations d'archéologie préventive (18 diagnostics et 3 fouilles préventives) ainsi que d'études et d'expertises auprès des acteurs institutionnels locaux (6 opérations). Le budget en fonctionnement et en investissement a été élaboré d'après un volume d'activité prévisionnel sur l'ensemble du Département. La consommation des crédits fluctue selon l'activité réelle, essentiellement définie par les prescriptions émises par la DRAC/Service régional de l'archéologie.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Répartition des dépenses de fonctionnement	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Charges à caractère général hors TVA	101 347	91 103	89,9 %
Charges à caractère général, soumises à TVA	39 222	36 379	92,7 %
Total des crédits de fonctionnement	140 569	127 482	90,7 %

Compte tenu des variations d'activité rencontrées (baisse du volume de prescriptions, abandon de projets par les maîtres d'ouvrage, ...), les taux d'exécution des crédits sont variables.

LES RECETTES

Au cours de l'année 2015, le montant total des recettes encaissées s'élève à 341 597 €, soit un taux de réalisation de 93,9 % par rapport aux prévisions du budget primitif (364 000 €).

Ces recettes auraient pu être supérieures au montant prévu si la Redevance d'archéologie préventive (RAP) avait été encaissée concernant l'opération de Chateaufort (61 430 €), qui reste en litige (contentieux opposant l'aménageur aux Services fiscaux) et impayée à ce jour.

Les recettes encaissées correspondent à la réalisation des travaux de fouilles archéologiques et d'études archéologiques (activité concurrentielle) pour un montant de 143 192 €, soumises à TVA. La somme restante de 198 405 €, non soumise à TVA, correspond à la RAP perçue durant l'année 2015 ; se répartissant entre 88 448 € au titre de la filière Direction régionale des affaires culturelles DRAC (culture) et 109 557 € au titre de la filière Direction départementale des territoires DDT (logement).

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Répartition des dépenses d'investissement	Budget voté (€)	Budget exécuté (€)	Taux d'ex.
Matériel et outillage technique	9 430	9 422	99,9 %
Autres immobilisations corporelles (matériel de topographie)	570	307	53,9 %
Total	10 000	9 729	97,3 %

Le service a consommé 97,3 % des crédits prévus en investissement pour l'achat de matériel archéologique.

Pour l'année 2015, le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale, s'élève à 133 000 €. Le coût de la masse salariale représente environ 300 000 €. Les autres coûts induits par le fonctionnement du SDA mais non pris en compte dans ses propres lignes budgétaires (bâtiments, informatique, véhicules ...) représente environ 8 000 €. Le total des dépenses 2015 est estimé à 411 450 €.

Si les dépenses ont progressivement augmenté, les recettes générées par l'activité du SDA ont été régulièrement accrues ces dernières années, pour atteindre en 2015 un montant d'environ 413 053 € dont 340 000 € environ effectivement encaissées au cours de l'année 2015. Elles se répartissent entre les recettes liées aux activités de service public (reversement de la redevance archéologique préventive : 198 400 €) et les recettes liées à l'activité concurrentielle (facturation : 143 000 €).

Le rapprochement des montants respectifs des dépenses réalisées et les recettes induites donne la mesure de l'équilibre atteint en 2015 légèrement supérieur à 100 %.

En ne prenant en compte que les recettes encaissées dès 2015, le taux de couverture des dépenses par les recettes est de 83 % ; 71 457 € restant à encaisser au 31/12/2015.

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES

L'ENVIRONNEMENT

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés (1 608 082 €) ont été réalisés à hauteur de 78,99 % (1 270 258 €).

Les révisions d'autorisations d'engagement (AE) permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 74 630 €.

➤ Agenda 21

Le taux de consommation des crédits de paiement est de 80,19 %.

L'AE 2008-2018 d'un montant de 1 238 000 € est affectée à hauteur de 1 046 812 €. Dans le cadre de la politique publique Agenda 21, un nouvel appel à manifestations d'Intérêt a été lancé début 2013. 41 lauréats ont été retenus dont 10 ont été programmés en 2013, 11 en 2014 et 20 en 2015 au titre de l'AE pour un montant de subvention de 275 155 € représentant 898 705 € de dépense subventionnable. Les paiements intervenus à ce titre se sont élevés à 69 840 €.

Concernant les actions sous maîtrise d'ouvrage départementale, le marché d'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan climat énergie territorial (PCET) engagé à hauteur de 116 643 € a été soldé.

➤ Ordures ménagères

Le taux de consommation des crédits de paiement est de 73,10 %.

L'AE 2015-2016 votée (200 000 €) est affectée à hauteur de 16 168 €. Les subventions votées ont permis la réalisation de 3 opérations de communication et d'études.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP des Alpes de Haute-Provence engagé, sous maîtrise d'ouvrage départementale, à hauteur de 95 143 € TTC, s'est poursuivi.

➤ Contrats de rivières

Les crédits de paiement ont été consommés en totalité, soit 54 905 €.

L'AE votée pour la période 2009-2016 (300 000 €) est affectée à hauteur de 88,05 % fin 2015.

Depuis 2009, dans le cadre des contrats de rivières Durance et Verdon, 2 119 713 € de travaux ont été programmés pour un montant global de subvention de 264 159 €, principalement pour la mise en œuvre d'actions de communication ou la réalisation d'études diverses.

➤ Politique des espaces naturels sensibles

Tout comme en investissement, pour permettre un suivi des actions engagées dans les différents domaines pouvant impacter la taxe d'aménagement, des AE spécifiques ont été créées lors du vote du budget primitif.

Les AE ouvertes précédemment présentent un reliquat d'opérations de 100 799 €.

♦ Politique des espaces naturels sensibles – AE antérieures à 2015

▫ Espaces naturels sensibles - PDIPR

L'AE votée de 1 094 103 € est affectée à hauteur de 1 090 144 € et devrait être clôturée en 2016.

Les crédits de paiement ont été réalisés en totalité (113 354 €). Le Musée promenade et le Géoparc ont ainsi pu bénéficier du versement de 50 % des subventions votées au titre de leur fonctionnement, représentant 52 500 €, le versement du solde interviendra en 2016. Les paiements effectués au titre du programme de maintenance des sentiers antérieurs à 2014 se sont élevés à 60 854 €.

▫ Taxe d'aménagement – ENS 2014

Les affectations s'élèvent à 146 611 €, et les crédits ont été consommés en totalité (62 711 €).

En matière d'ENS, ces crédits ont permis de solder 3 subventions de fonctionnement au PNR Verdon et au CPIE pour un montant de 7 217 €.

Au titre du PDIPR, les dépenses correspondent aux subventions allouées à la maintenance des sentiers depuis 2014, soit 55 494 €.

En 2015, 2 nouvelles autorisations d'engagement ont été créées pour un montant global de 378 648 € afin de faciliter le suivi des programmes financés par la taxe d'aménagement. Elles sont affectées, fin 2015, à hauteur de 83,57 %, soit 316 459 €.

♦ Aménagement des espaces naturels sensibles

L'AE de 228 648 € destinée notamment au suivi d'actions d'entretien et de préservation des espaces naturels sensibles, au travers de conventions de partenariat avec des structures telles que le Conservatoire botanique national alpin, les parcs du Verdon et du Luberon, le Conservatoire du littoral, a été affectée à hauteur de 81,34 % (185 972 €) aux opérations suivantes :

- solde des marchés d'entretien et de restauration de rivières (ex budget Brigade bleue)	77 077 €
- solde des marchés de suivi de la qualité des eaux du Largue et du Verdon	12 881 €
- mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux de la Bléone	60 000 €
- subventions «politique des ENS»	36 014 €

Les crédits de paiement votés soit 139.447,00 € ont été consommés à hauteur de 78,46 %.

♦ PDIPR

Cette autorisation d'engagement est principalement réservée au programme de maintenance des sentiers ou au partenariat signé entre le Département et les structures oeuvrant pour la surveillance ou la maintenance des itinéraires de randonnée. En 2015, les subventions accordées à ce titre représentent un montant de 130 486 €.

Les dépenses se sont élevées à 19 610 €.

➤ Plan climat énergie territorial

L'AE 2012-2016 d'un montant de 675 000 € est affectée, fin 2015, à hauteur de 77 254 € aux opérations suivantes :

- marché d'évaluation du PCET du Conseil départemental	45 090 €
- subventions de fonctionnement	28 164 €
- participation à Envirobat	4 000 €

Les crédits de paiement votés soit 77 793 €, ont été consommés à hauteur de 9 560 €. Le démarrage tardif du marché d'évaluation du PCET justifie le faible taux de réalisation.

➤ PDIPR et réserve naturelle nationale géologique

Le taux de consommation est de 72,17 %. Les crédits mandatés l'ont été au titre du budget de fonctionnement de la cellule PDIPR et dans le cadre de la mise en place de la cellule Réserve naturelle nationale géologique fin 2014.

➤ Divers

- En 2015, les crédits votés au titre des cotisations statutaires et des subventions diverses ont représenté une enveloppe globale de 924 761 € réalisée à 85,57 %. Les restes à réaliser d'un montant de 23 234 € ont été reportés sur l'exercice.

- La subvention votée au titre de la convention bi-partite Département/Réserve géologique votée en 2014 qui avait fait l'objet d'un rattachement de charge n'a pas été mandatée, dans l'attente de la liquidation de l'association interadministrative de gestion encore en cours.
- Depuis 2014 la compétence départementale réglementaire de suivi du plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya (lutte contre le moustique tigre) est imputée sur le budget environnement. Pour 2015, les interventions de l'EID Méditerranée ont généré une dépense de 29 100 €.

LES RECETTES

Les recettes prévues pour 473 914 € ont été recouvrées à hauteur de 270 130 €.

Les révisions d'AE permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 99 966 €.

► Agenda 21

L'AE d'un montant de 424 416 € est affectée fin 2015 à hauteur de 391 473 € principalement aux opérations de mise en œuvre du Plan climat énergie territorial pour un montant de 239 794 €.

Le taux de réalisation des recettes est de 4,24 % en 2015 et a concerné la participation des territoires partenaires dans le cadre de la mise en place du PCET pour un montant de 5 750 €.

Les participations définitives relatives à l'élaboration du PCET sont attendues début 2016 pour un montant de 189. 694 €.

► Politique des espaces naturels sensibles

Le taux global de recouvrement des recettes s'élève à 76,80 %.

♦ Aménagement des espaces naturels sensibles

Les recettes attendues au titre de cette autorisation d'engagement ont été recouvrées à hauteur de 50,86 %. Les encaissements concernent :

- solde de la participation de la Région et des communes au programme de restauration et d'entretien des rivières	60 737 €
- solde de la participation de la Région au suivi de la qualité des eaux du Largue	3 588 €
- solde de la participation de l'Agence de l'Eau au suivi de la qualité des eaux du Verdon	14 950 €

Les participations attendues de l'Agence de l'Eau au titre du suivi de la qualité des eaux de la Bléone d'une part, et au titre du financement du poste de technicien de rivières d'autre part, ne seront recouvrées que début 2016.

♦ Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence

Cette autorisation d'engagement concerne les participations de la DREAL (dotation courante) et de la Région au fonctionnement 2015 de la cellule Réserve naturelle nationale à hauteur de 174 442 €. Les recettes ont été recouvrées en totalité.

➤ Remboursement de trop-perçus

Les trop-perçus sur subventions de fonctionnement s'élèvent à 10 663 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés (778 854 €) ont été réalisés à hauteur de 80,84 %.

Les révisions d'autorisations de programme (AP) permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 327 801 €.

➤ Ordures ménagères

Pour ce domaine d'intervention du Département, le taux de consommation global des crédits de paiement est de 97,06 %.

L'autorisation de programme 2015-2016 votée (645 000 €) est affectée à hauteur de 25,92 % au 31 décembre 2015 pour un montant de travaux HT de 166 201 €. Elle a permis la programmation de 2 opérations de collecte sélective, 1 opération pilote de compostage de proximité et l'optimisation de 2 quais de transfert.

➤ Subventions secteur public

Les dépenses réalisées au titre de cette intervention se sont élevées à 13 636 €.

L'autorisation de programme 2015-2016, réservée à des opérations d'investissement public, a été affectée à la programmation de 2 opérations : acquisition de matériel agricole pour la Maison de la biodiversité à Manosque et équipement du Géoparc, pour un montant total de subventions de 21 220 €.

➤ Subventions secteur privé

Aucun projet d'investissement n'a été déposé par les porteurs associatifs en 2015.

➤ **Aménagement de cours d'eau**

Des paiements ont été constatés pour 55 534 €, soit 100 % des crédits inscrits.

L'autorisation de programme 2014-2015 votée (300 000 €) affectée fin 2014 à hauteur de 45,30 %, est aujourd'hui affectée à hauteur de 99,39 %.

La programmation 2015 (172 326 €) a permis la réalisation de 7 études, 7 opérations de confortement ou de protection de berges et de digues, et l'installation de stations hydrométriques sur le torrent du Mardaric et sur le torrent des Eaux Chaudes, représentant un montant HT d'études et de travaux de 653 210 €.

➤ **Contrats de rivières**

Les crédits de paiement ont été réalisés en totalité (15 029 €).

L'autorisation de programme 2009-2016 de 1 249 541 € est affectée à hauteur de 81,82 %. La lourdeur des procédures administratives (autorisations loi sur l'eau, étude d'incidence Natura 2000) pénalise fortement le démarrage des travaux.

Depuis 2009, dans le cadre des contrats de rivières Durance et Verdon, des subventions ont été allouées pour un montant global de 1.022.496 €, permettant le financement de 8.433.702 € de travaux HT.

En 2015, 3 173 291 € de travaux HT ont pu être programmés pour un montant de subventions de 334 658 €, notamment pour la réalisation des travaux de confortement de la digue de protection contre les inondations de la ZI St-Maurice à Manosque.

➤ **Politique des espaces naturels sensibles**

Les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement sont affectées à des actions spécifiques. Pour permettre un suivi des actions engagées dans les différents domaines pouvant impacter cette taxe, des AP spécifiques ont été créées lors du vote du budget primitif.

Les AP ouvertes précédemment présentent un reliquat d'opérations de 107 416 €.

Le taux de consommation global des crédits de paiement est de 70,04 %.

♦ **Politique des espaces naturels sensibles – AE antérieures à 2015**

▫ **Espaces naturels sensibles - PDIPR**

L'AP votée de 4 338 287 € a été affectée à hauteur de 4 191 419 €. Le taux de consommation des crédits de paiement 2015 est de 100 %. Ils ont notamment permis l'achèvement de l'opération de réhabilitation et de sécurisation du sentier des Basses Gorges du Verdon dont le montant s'établit à 902 726 €.

▫ Taxe d'aménagement – ENS 2014

L'AP votée de 302 710 € est affectée à hauteur de 78,76 %, soit 238 404 €. Le taux de consommation des crédits est de 84,42 % pour 2015.

En matière d'espaces naturels sensibles, ces crédits ont notamment permis de solder l'aménagement de l'ENS des Eaux Tortes, réalisé durant l'été 2015 pour un montant de 57 510 € TTC.

Au titre du PDIPR, les dépenses correspondent à la mise en place de la signalétique de randonnées et elles se sont élevées à 65 258 € TTC.

En 2015, 3 nouvelles autorisations de programme ont été créées pour un montant global de 652.698 € afin de faciliter le suivi des programmes financés par la taxe d'aménagement. Elles sont affectées, fin 2015, à hauteur de 85,44 %, soit 557 659 €.

♦ Aménagement des espaces naturels sensibles

La nouvelle AP de 288 403 €, destinée notamment à financer l'aménagement de sites a été affectée à hauteur de 194 142 €, comme il suit :

- maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'ENS des Pénitents des Mées	37 440 €
- mise en œuvre du plan d'aménagement du lac des Sagnes à Jausiers	20 000 €
- aménagements divers sur le site d'Oppedette	3 144 €
- acquisition d'un véhicule Clio	12 155 €
- diverses subventions dont le financement du projet éco-touristique de l'Escale pour un montant de 75 000 €.	121 403 €

La consommation des crédits de paiement s'établit à 55,24 %. Ce taux relativement faible s'explique par une programmation tardive des crédits réservés aux subventions.

♦ PDIPR

Cette autorisation de programme permet la mise en place de signalétique de randonnées et le remplacement de passerelles piétonnes.

L'autorisation de programme de 186.551 € a été affectée à hauteur de 99,91 % aux opérations suivantes :

- travaux de protection ou de sécurisation de sentiers	63 899 €
- remplacement et mise en place de passerelles piétonnes sur les sentiers de randonnée	70 000 €
- acquisition d'un véhicule Berlingot	22 476 €
- site Web Rando	30 000 €

Le taux de consommation des crédits de paiement est de 54,02 %.

Ces dépenses ont concerné plus particulièrement les travaux de protection ou de sécurisation de sentiers pour un montant de 60 467 et l'acquisition du véhicule. La faiblesse du taux de réalisation s'explique par la notification tardive (en février 2016) des marchés dévolus au remplacement de passerelles piétonnes.

♦ Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence

Ce nouveau programme doit permettre de suivre les actions menées dans le cadre de la Réserve naturelle nationale, dont des études géotechniques, la mise en place de signalétique spécifique, ainsi que des travaux d'aménagement de sites.

L'autorisation de programme de 177 745 € a été affectée à hauteur de 99,66 % aux opérations ci-après :

- acquisition d'un véhicule utilitaire et de 3 VTT électriques	42 364 €
- achat d'un GPS, de jumelles et d'un appareil photo	2 023 €
- mise en place d'une signalétique spécifique	8 427 €
- aménagement du site des Siréniens à Castellane	121 829 €
- protection du site de fouille de Tartonne	2 498 €

Le taux de consommation des crédits de paiement s'est élevé à 74,68 % (55 312 €).

➤ Agenda 21

Le taux de consommation des crédits de paiement est de 88,44 %.

L'AP 2008-2018, d'un montant de 412 000 € est affectée à hauteur de 208 331 € fin 2015. Les subventions allouées pour un montant de 153 841 € ont participé aux projets de construction de 4 logements sociaux labellisés Passiv'haus, et en 2014 d'une crèche passive à Beynes.

Cette autorisation de programme a également permis de poursuivre le financement d'un site départemental de covoiturage dans les Alpes de Haute-Provence, ainsi que la fourniture des panneaux de signalisation des aires concernées, pour un montant de global de 67 329 € sous maîtrise d'ouvrage départementale.

➤ Plan climat énergie territorial

Les crédits inscrits (67 591 €) ont été consommés en totalité. Cette dépense correspond au solde de la subvention allouée au CEA de Cadarache au titre de son programme pour développer des filières industrielles stratégiques dans le domaine des énergies renouvelables et le financement des équipements nécessaires à l'implantation de la cité des énergies.

➤ Contrats de rivières

Les crédits de paiement ont été réalisés en totalité (15.029 €).

LES RECETTES

Le taux de réalisation des recettes est de 68,49 %.

Les révisions d'AP permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 32 142 €.

➤ Agenda 21

La prévision de 4 031 € correspond au solde de la participation de l'ADEME pour la mise en place du site de covoiturage. L'opération s'est achevée tardivement, et le recouvrement n'interviendra qu'en 2016.

➤ Politique des espaces naturels sensibles

Les AP votées antérieurement pour un montant de 2 003 621 € sont affectées à hauteur de 1 925 685 €. Les encaissements constatés au cours de l'exercice 2015 pour 546 462 € correspondent à :

-solde FEDER sentier Blanc Martel	131 560 €
-solde Région Basses gorges	301 399 €
-Région signalétique sentiers	21 598 €
-communes de Cruis et St-Etienne les Orgues	
travaux d'aménagement de l'ENS de Lure	22 000 €
-Région travaux d'aménagement de l'ENS de Lure	69 905 €

♦ Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence

L'AP de 294 642 € est affectée à hauteur de 89,09 % aux dossiers suivants :

-Convention de solidarité de la Région pour les travaux de sauvetage et d'aménagement des sites	250 000 €
-DREAL – subvention pour acquisition d'un véhicule	12 500 €

➤ Ordures ménagères

Les recettes perçues correspondent à :

-Reversement de trop perçu sur subvention – SYDEVOM	1 960 €
-Programme de traitement des biodéchets dans les cantines – 1 ^{er} acompte ADEME	9 733 €

L'EQUIPEMENT RURAL, L'ENERGIE

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés ont été consommés à hauteur de 99,95 % (prévision 1 984 478 € - réalisation 1 983 570 €).

➤ Programme agence de l'eau

Les révisions d'AE permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 506 376 €.

L'Agence de l'Eau participe chaque année aux programmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable en attribuant au Département une subvention globale correspondant à sa quote-part du financement des ouvrages.

Ces subventions sont versées aux collectivités par l'intermédiaire du Conseil départemental à qui l'Agence de l'Eau a confié, par convention, la gestion des crédits.

Le rythme d'avancement des programmes est calqué en grande partie sur celui du programme départemental, s'agissant essentiellement de co-financement. En 2015, la consommation des crédits de paiement prévus au titre de ces programmes s'établit à 100 %, pour un budget voté à hauteur de 1 875 000 €.

➤ Subventions diverses

Le Conseil départemental contribue également au fonctionnement des structures ci-dessous. En 2015, le mandatement sur les crédits de paiement prévus au titre de ces aides s'établit à 99,13 %, pour un budget voté à hauteur de 70 400 € :

-FDCE	23 400 €
-COFOR et 2 EIE	21 750 €
-Solde des subventions 2014	24 638 €

➤ Service d'assistance technique

Le taux de consommation est de 99,89 % pour un montant de crédits de paiement votés de 39 078 €, dont 35 607 € au titre des analyses des eaux résiduaires.

LES RECETTES

Les recettes prévues (2 252 000 €) ont été réalisées à hauteur de 2 142 829 € (95,15 %).

Les révisions d'AE permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 361 289 €.

➤ Programme agence de l'eau

Les recouvrements se sont élevés à 1 923 524 € sur une prévision de 1 900 000 €, soit 101,24 %.

Depuis 2004, le montant global des conventions gérées par le Département s'élève à 22 599 862 € sur lesquelles les encaissements ont été constatés à hauteur de 15 619 909 €, soit un peu plus de 69 %.

➤ **Service d'assistance technique**

La recette de l'Agence de l'Eau inscrite à hauteur de 352 000 € a été recouvrée pour 219.305 €, correspondant au solde des exercices antérieurs et un premier acompte au titre des missions 2015.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés (3 647 957 €) ont été consommés en totalité.

Les révisions d'AP permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 243 810 €.

➤ **Alimentation en eau potable et assainissement**

La consommation des crédits de paiement s'établit à 100 % sur une enveloppe globale de 2 355 702 €.

L'autorisation de programme votée au titre de l'année 2015 d'un montant de 1 800 000 € a été affectée en totalité.

- En AEP 1 480 900 € de travaux HT ont été programmés pour un montant global de subventions de 426 987 € représentant 38 opérations ;
- En assainissement 8 683 420 € de travaux HT ont été programmés pour un montant global de subventions de 1 173 013 € représentant 31 opérations ;
- Opération globale AEP-Assainissement de Digne-les-Bains : 1 375 000 € de travaux HT ont été programmés pour un montant de subvention de 200 000 €.

➤ **Electrification rurale et éclairage public**

Les crédits de paiement votés (1 222 032 €) ont été consommés en totalité.

L'autorisation de programme 2015 de 900 000 € a été affectée à hauteur de 895 796 €.

- En électrification rurale 1 276 263 € de travaux TTC ont été programmés au bénéfice du syndicat d'énergie 04 (SDE 04) pour un montant global de subventions de 492 588 € représentant 12 opérations de renforcement de sécurisation ou d'extension ;
- En éclairage public 1 164 488 € de travaux HT ont été programmés pour un montant global de subventions de 403 208 € représentant 28 opérations.

➤ **Energies**

Les paiements se sont élevés à 60 115 €.

L'autorisation de programme 2015 de 120.000 € a été affectée à hauteur de 42 665 €. Elle a permis de financer à des particuliers l'installation de 11 chauffe-eau solaires, 3 chauffages solaires, 14 chaudières bois et granulés ainsi que 3 pompes à chaleur thermique. Une chaufferie bois collective a également été subventionnée.

➤ **Service d'assistance technique**

Les dépenses réalisées s'élèvent à 10 107 €, et ont concerné l'acquisition de matériels de mesure et de contrôle.

LES RECETTES

La participation de l'Agence de l'Eau pour l'achat du matériel des SAT a été recouvrée à hauteur de 2 500 €.

L'ECONOMIE, L'EMPLOI

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Globalement, les crédits de paiement votés (683 541 €) ont été réalisés à hauteur de 99,71 %.

Les révisions d'AE permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 90 391 €.

➤ **Soutien aux unions commerciales**

12 associations ont été subventionnées à hauteur de 33 455 €.

➤ **Pacte pour l'emploi 2009-2011**

Les dépenses se sont élevées à 520 660 €.

L'autorisation d'engagement annuelle de 600 000 € a été affectée à hauteur de 526 071 €.

34 actions ont été engagées en 2015 dont 7 au titre de l'insertion pour un montant de 134 800 €.

La 10^{ème} édition du forum «Provence Contact'Emploi», s'est déroulée le 16 avril 2015 et a mobilisé 135 exposants ; 4 000 visiteurs ont été enregistrés.

➤ **Subventions de fonctionnement**

En 2015, le montant des subventions allouées s'est élevé à 52 990 €.

Une convention a été passée avec la Chambre de commerce et d'industrie pour soutenir ses actions dans le domaine du commerce traditionnel, de l'industrie et de l'environnement. La participation du Conseil départemental était de 5 000 €.

En 2015, une convention a été passée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat afin de soutenir ses actions. La participation financière du Département s'est élevée à 15 000 €.

➤ **Mission de développement économique**

La participation du Conseil départemental aux actions de prospection et d'accueil d'entreprises nouvelles menées par la Mission de développement économique s'est élevée à 50 000 € en 2015.

➤ **Fonds d'aide à l'initiative locale pour le maintien de l'emploi – FAILME**

Une aide exceptionnelle a été accordée à une entreprise qui a subi une baisse de son chiffre d'affaires consécutive aux travaux de réfection de la RD6 en 2014.

➤ **Programme Alcotra Artis'art**

Les crédits de paiement prévus ont été consommés en totalité, soit 11 266 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés (1 315 810 €) ont été réalisés en totalité.

Les révisions d'AP permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 390 596 € en dépenses.

➤ **Aide à la relance de l'investissement agro-alimentaire**

Aucun dossier n'a été voté en 2015 sur l'AP ouverte. En l'absence de convention du Département avec la Région relative au plan de développement 2014-2020, la totalité des contre parties nationales des dossiers programmés en 2015 a été financée par la Région.

Les dépenses se sont élevées à 117 804 €, afin de solder les dossiers programmés les années précédentes.

➤ **FODAM**

Il n'y a pas eu de dossier voté, ni de paiement constaté en 2015.

Cette aide était cofinancée à hauteur de 15 % par l'Europe dans le cadre du Programme de développement rural (PDR) 2007-2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Europe ne finance plus cette mesure et la législation française interdit aux Départements d'intervenir seuls au profit des entreprises.

Les crédits versés en 2014 à l'Agence de services et de paiement (ASP) avaient permis de solder les dossiers engagés en complément du FEADER avant fin 2013 (procédure de paiement associé).

➤ **Infrastructures d'accueil**

Le Conseil départemental a participé en 2015 à l'aménagement d'infrastructures d'accueil et d'immobilier d'entreprise.

L'autorisation de programme 2015 inscrite à ce titre était de 250 000 €, sur laquelle 5 opérations ont été financées à hauteur de 234 320 €.

Les crédits de paiement ont été réalisés à hauteur de 361.140,44 €.

➤ **Participation au projet ITER**

La participation du Conseil départemental au titre de 2015 s'est élevée à 800 000 €.

➤ **Grands projets économiques**

Les crédits de paiement ont été réalisés à hauteur de 36 865 € sur le projet de création de l'Eco Campus de Sainte Tulle.

LES RECETTES

Les recettes attendues à hauteur de 30 571 € ont été recouvrées en totalité.

LE TOURISME

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiements affectés aux dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 949 701 € ont été consommés à hauteur de 97,23%.

Les révisions d'AE s'élèvent à 56 791 €.

➤ Aide aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme

Le Conseil départemental a soutenu financièrement dans leur fonctionnement de nombreuses structures oeuvrant dans le domaine du tourisme.

Les crédits de paiement votés (1 738 968 €) ont été réalisés à hauteur de 99,91 %.

Les subventions de fonctionnement

Le montant inscrit pour les subventions de fonctionnement s'élève à 1 263 700 € et a été mandaté à 99,88 %.

Ce soutien prend pour une large part la forme d'attribution de subventions de fonctionnement au bénéfice de structures ayant pour vocation de maintenir et développer l'activité des professionnels du tourisme. On peut ainsi citer en particulier la subvention attribuée à l'Agence de développement touristique pour 1 080 000 €, soit plus de 85 % de l'enveloppe affectée.

Les participations

Les crédits de paiement votés (462 708 €) ont été réalisés dans leur totalité et concernent :

➤ d'une part, la contribution du Département aux 3 syndicats mixtes suivants :

- Syndicat mixte de Pra-Loup	264 607 €
- Syndicat mixte du Val d'Allos	8 385 €
- Syndicat mixte des villages et cités de caractère	12 200 €

La contribution prévisionnelle inscrite au budget primitif en faveur du SMAP pour 158.615 € a été majorée en cours d'exercice de 105 993 €, car elle s'est finalement révélée nettement insuffisante au vu des résultats de fin de saison.

➤ d'autre part, la participation au remboursement du crédit-bail contracté par le SMAP sur 15 ans auprès de Natixis-Energeco (financement lié aux travaux votés en Assemblée départementale du 14/12/2012) s'est élevée à 177 514 €.

Les cotisations

Les crédits de paiement votés (12 560 €) ont été réalisés à hauteur de 12.478 € et concernent 5 organismes : Association des départements et Régions cyclables, Grande traversée des Alpes, Fédération française de cyclisme, Tourisme et handicap, Comité régional du tourisme PACA.

➤ Opération villes et villages fleuris

Cette mission s'est élevée pour 2015 à 2 931 €. 26 communes ont participé au concours 2015 et 11 ont été récompensées.

➤ Tourisme et handicap

Dans le cadre de cette mission, un budget global de 7 110 € a été voté.

Les dépenses s'élèvent pour l'année 2015 à 5 897 € et concernent principalement la participation du Département à un salon spécialisé et à la réactualisation de la brochure présentant l'offre sur le tourisme adapté qui n'a pu être livrée dans les temps pour être mandatée en 2014, et a donc été payée en 2015 à hauteur de 4 416 €. Le renouvellement de la plaque Tourisme et Handicap du Belvédère des Gorges d'Oppedette a également été pris en charge à hauteur de 240 €.

➤ Divers

- Participation d'un agent au congrès VELO-CITY à Nantes (550 €) ;
- Abonnement au réseau Idéal connaissances club tourisme et randonnées sports de nature (2 601 €).

➤ Contrats de développement – Espaces sites et itinéraires

Une autorisation d'engagement sur l'année 2015 a été votée pour un montant de 80.000 € et affectée à hauteur de 54 631 € (68,28 %).

Les crédits de paiement n'ont pu être mandatés en totalité, (58 067 € soit 83,07 %), certaines actions se déroulant à cheval sur deux années civiles.

➤ Bonifications d'intérêts

Cette mesure relative aux bonifications d'intérêts d'emprunt de l'hôtellerie a pris fin en décembre 2000 et le dernier dossier en ayant bénéficié a été soldé au cours de l'exercice.

➤ Projet Alcotra « les parcs naturels des Alpes Méridionales s'engagent pour l'écotourisme 2013-2014 »

En 2013, une autorisation d'engagement a été ouverte pour un montant de 40 000 €. Elle a été affectée à hauteur de 89,87 % (35 951 €).

Le projet ayant été prorogé jusqu'en mars 2015, le solde des dépenses portant sur la qualification des professionnels du tourisme a été réalisé en début d'année 2015.

➤ **Projet Alcotra « Itinérances autour des activités de pleine nature 2014-2015 »**

Une autorisation d'engagement a été ouverte pour un montant de 115 300 € dédiée au projet simple ALCOTRA « Itinéraires entre Langa et Haute-Provence » dont le chef de file est l'Unione del Fossanese. Ce projet s'inscrit dans la continuité du PIT D4 « Itinérance par les activités de pleine nature ». Elle a été affectée à hauteur de 83 878 € (72,74 %).

L'étude d'évaluation d'incidence Natura 2000 des sports de nature a notamment été valorisée dans ce cadre. Le projet s'est achevé fin 2015.

Les crédits de paiement 2015 (85 342 €) ont été réalisés à hauteur de 63,18 %.

➤ **Projets d'innovation touristique**

Cette autorisation d'engagement de 20 000 €, destinée au cofinancement de projets européens innovants (Leader-Feader), projets NTIC des territoires et pôles touristiques et aide au regroupement en offices de tourisme de pôle, a été supprimée et transférée au budget supplémentaire sur l'AE ITINER14, afin de finaliser le projet ALCOTRA « Itinéraires entre Langa et Haute-Provence ».

Les crédits de paiement inscrits au titre des dossiers votés antérieurement ont été consommés à hauteur de 11 679 €, soit 89,15 %.

➤ **Primes et labels touristiques**

Une autorisation d'engagement sur l'année 2015 a été votée pour un montant de 1 500 €. Il s'agit du financement des primes forfaitaires accordées aux porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche de labellisation (Plan qualité tourisme, tourisme et handicap, ecolabel...). Trois primes tourisme et handicap ont été accordées pour un montant de 1 500 €.

LES RECETTES

La subvention de la Région au titre des actions tourisme et handicap portées par le Conseil départemental s'est élevée à 7 200 €. Un premier acompte a été versé pour 4 320 €.

Les recettes liées aux différents projets ALCOTRA portés par le service tourisme ne seront perçues qu'en 2016.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Pour 2015, le taux de consommation des crédits de paiements votés pour un montant de 1 729 234 € est de 98,53 %.

Les révisions d'AP permettent de réduire les dépenses de 587 489 €.

➤ Aide à l'hébergement

Une autorisation de programme hébergements touristiques, regroupant les aides à l'hôtellerie, hôtellerie de plein air et meublés de tourisme, votée à hauteur de 400 000 € a été affectée à 50,83 %.

Ce sont donc 4 meublés de tourisme, 1 gîte de groupe, 1 camping et 7 opérations hôtelières qui ont bénéficié d'aides en 2015.

La nuitée touristique étant l'unité de mesure de la fréquentation, l'hébergement constitue le socle de l'activité touristique, en tant que 1^{er} secteur de consommation touristique et créateur d'emplois. Le soutien à l'hébergement marchand constituait un axe fort de la politique touristique départementale.

Néanmoins, l'année 2015 a connu une forte baisse quant au nombre de porteurs de projet. Le taux d'affectation de l'AP de l'ordre de 200 000 € est nettement inférieur aux années précédentes. Cela s'explique notamment par la période charnière entre deux programmations européennes (fin du programme FEADER 2007-2013 et effectivité en 2015 du nouveau programme 2014-2020) et un investissement très réduit de la part des entreprises. La crise économique se fait nettement sentir. Par ailleurs, la Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a clairement stipulé que les départements ne pouvaient plus intervenir en faveur des entreprises. De fait, aucun dossier de modernisation de l'hébergement hôtelier n'a pu être soutenu après cette date.

Les crédits de paiement affectés à ces aides (397 582 €) ont été mandatés en totalité.

➤ Equipements touristiques

L'autorisation de programme triennale équipements touristiques publics 2015-2017 ouverte pour un montant de 230 000 € est affectée à la clôture de l'exercice à hauteur de 37 891 €. Les crédits de paiement ont été réalisés en totalité (73 681 €).

Par ailleurs, l'autorisation de programme annuelle en faveur des équipements touristiques privés d'un montant de 40 000 € a été affectée à hauteur de 12 091 €, soit 30,23 %.

L'année 2015 a été «blanche» dans de nombreux domaines d'activités : peu de projets publics et privés dans le domaine du tourisme. Le regroupement des offices de tourisme prôné par la Loi NOTRe, ainsi que les normes accessibilité, la nouvelle carte intercommunale, les programmes FEADER et espaces valléens, devraient relancer les projets à court et moyen terme.

Les crédits de paiement ont, là aussi, été réalisés en totalité (8 347 €).

➤ **Contrats de développement – Espaces sites et itinéraire**

L'autorisation de programme destinée aux investissements des filières de sports de nature ouverte pour 2015 à hauteur de 90 000 €, a été affectée à hauteur de 17 541 €, soit 19,49 %.

En 2015, il y a eu peu d'investissements publics ou privés en faveur des sites de pratique de sports de nature, ce qui devrait changer en 2016 avec l'émergence des projets des espaces valléens et les filières prioritaires de la politique départementale en faveur des activités de pleine nature.

Les crédits de paiement votés sur ces programmes qui s'élevaient à 90 605 € ont été consommés à hauteur de 96,57 %.

➤ **Plan neige**

Un seul dossier reste en cours sur ce programme. Il s'agit du projet de redynamisation de la station de Chabanon. Un premier acompte a été mandaté en 2015 pour 3 424 €.

➤ **Schéma cyclable**

Une autorisation de programme triennale a été ouverte (528 000 €) en 2013 pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable adopté par l'Assemblée départementale du 19 octobre 2012, et de critères d'intervention en faveur des déplacements doux : subventions aux collectivités et associations pour la réalisation de boucles cyclo, de pistes cyclables, de stations-vélos et parcs de stationnement à vélos, ainsi que pour les travaux sur l'Eurovéloroute 8. Elle a depuis été ramenée à 278 000 € et les affectations s'élèvent à 117 773 € au 31/12/2015.

Les crédits de paiement inscrits, soit 38 040 € ont été réalisés en totalité.

S'agissant d'une politique publique récente, les opérations émergent lentement et certaines sont complexes à monter (EV8 par exemple). Les travaux en maîtrise d'ouvrage directe portant notamment sur la signalétique des boucles cyclables ont été concrétisés en 2015 dans le cadre du projet ALCOTRA « Itinéraires entre Langa et Haute-Provence ».

➤ **Relais information service 2013-2015**

Une autorisation de programme de 120 000 € destinée à assurer la démolition ou la remise en état des Relais Information Service a été ouverte en 2013. Après une première phase d'état des lieux, qui a demandé l'inspection de chaque RIS sur le département, une concertation avec le service des routes a été menée pour décider du devenir des RIS. Il a été décidé de demander à chaque commune sur laquelle un RIS était implanté si elle souhaitait sa démolition ou son maintien.

L'AP a été affectée à hauteur de 100 100 € au 31 décembre 2015, correspondant à la démolition effective de 12 RIS dans le courant de l'année 2014. Pour les 6 communes qui ont sollicité le maintien des RIS, il leur a été proposé de leur céder les ouvrages en contrepartie de leur restauration en leur affectant une subvention de 5 000 € chacune. Par ailleurs, le Département s'est engagé à réaliser une carte départementale à afficher dans les vitrines des RIS rénovés. De fait, l'AP a été prorogée en 2015 et les subventions attribuées sur l'exercice. Néanmoins, les travaux n'ayant pas été réalisés, aucune subvention n'a pu être versée.

Les crédits de paiement prévus en 2015 (35 000 €) devront être réinscrits au BS 2016.

► **Syndicat mixte d'aménagement de Pra-loup**

L'Assemblée départementale du 17 décembre 2013 a émis un avis de principe favorable sur le nouveau programme de travaux projeté par le SMAP (télésiège débrayable 6 places et extension du réseau de neige de culture). Pour cela, des études estimées à 220 000 € HT ont été lancées. A ce titre, la participation du conseil départemental s'élève à 88 000 €. Les dépenses pour 2015 se sont élevées à 49 061 €.

► **Syndicat mixte du Val d'Allos – Contrats d'objectifs 2014-2020**

Une nouvelle autorisation de programme a été ouverte en 2014 pour un montant de 6 000 000 € relative au contrat de station 2014-2020, destinée au développement du Val d'Allos (construction de deux télésièges débrayables 6 places). Ce nouveau contrat estimé à 20 millions d'euros achèvera l'actuel programme de modernisation de la station. La contribution du Département est attendue à hauteur de 1 M€ par an pendant 6 ans. Ainsi, elle a été mandatée au titre de 2015 à hauteur de 1 M€.

► **Projet Alcotra « Itinéraires entre Langa et Haute-Provence 2014-2015 »**

Une AP de 76 140 € a été ouverte en 2014, dédiée au projet simple ALCOTRA « Itinéraires entre Langa et Haute-Provence » dont le chef de file est l'Unione del Fossanese. Ce projet s'inscrit dans la continuité du PIT D4 « Itinérance par les activités de pleine nature » et concerne plus précisément un programme de complément de jalonnement des circuits cyclotouristiques, ainsi que la conception et la pose de panneaux d'informations sur les boucles cyclables. La programmation finale s'établit à 53 986 €, soit 70,90 %, et les crédits de paiement 2015 ont été réalisés à hauteur de 67,58 %. Le projet s'est achevé fin 2015.

LES RECETTES

► **Hébergements touristiques**

Deux propriétaires ont abandonné leur projet de gîtes. Les acomptes déjà perçus ont donc dû être restitués. Des titres de recettes ont été émis à leur encontre pour un montant total de 22 223 €.

L'EUROPE

LES DEPENSES (fonctionnement + investissement)

Le taux de consommation des crédits de paiement en 2015 représente 92,02 %, soit 253 015 €.

➤ Leader

Les derniers dossiers financés sur le LEADER 2007-2014 ont été soldés au cours de l'exercice 2015.

En fin de programme, l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement sont affectées à hauteur de 85 121 € et 514 569 €.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 235 230 € ont été consommés en totalité.

Aucune programmation n'a encore vu le jour sur le nouveau Leader, du fait de retards pris dans le démarrage des programmes en PACA.

➤ Projets européens 2014-2020

Une AP (800 000 €) et une AE (700 000 €) affectées à nos contreparties nationales ont été ouvertes en 2014.

Au 31 décembre, les affectations s'élèvent à 50 200 € en fonctionnement, sur lesquelles 17 785 € ont été mandatés en 2015 au titre du programme Alcotra Itinerari. Le faible taux de consommation s'explique par un retard général constaté en matière de programmation des fonds européens gérés par les Régions, nouvelles autorités de gestion, sur la période 2014-2020.

LES TERRITOIRES

LES DEPENSES (fonctionnement + investissement)

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 99,04 %, soit 342 611 €.

Les révisions d'AP et d'AE réalisées au cours de l'exercice, ont permis de réduire ces programmes pour un montant total de 33 442 €.

➤ Contrats de projets 2007-2013

En 2015, les crédits de paiement sur ce programme se montaient à 181 608 € sur lesquels 178 279 € ont été mandatés, soit 98,17 % de consommation concernant le contrat. Les dossiers au titre du FEADER «service de base pour l'économie et la population rurale» (équipement de la salle multi activités de la Motte du Caire, la micro-crèche de Beynes), et « conservation et mise en valeur du patrimoine culturel » (réfection de la rue Saint-Victor et ses andrônes à Castellane, calade montée Notre Dame de Beauvoir à Moustiers Ste-Marie, aménagement de la résidence des Barons de Glandève à Entrevaux ...) ont été soldés. Tout comme les contreparties apportées par le Département aux dossiers ALCOTRA Art is Art, Nouveau territoire numérique, C3PO.

Pour mémoire et sur la durée totale du contrat de projets, une AP à hauteur de 1.000.000 € ainsi qu'une AE de 1 100 000 € ont été votées sur cette programmation.

Au 31 décembre 2015, les affectations s'élèvent à 825 527 € sur l'AP et à 917 903 € sur l'AE. 7 opérations sont encore en cours de réalisation. Les opérations au titre du projet RETROUVANCE® à Seyne-les-Alpes, Auzet, Barles et Fontbelle ont bien été engagées en 2015 mais restent en cours pour 2016.

➤ Contrat de redynamisation des sites de défense (CRDS UBAYE)

La seule opération encore inscrite sur ce programme, à savoir le pôle bois, n'a pas évolué au cours de cette année et les crédits de paiement inscrits au budget primitif ont été rendus dans le cadre du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 2.

➤ Pôles d'excellence rurale

Le dernier dossier encore en cours a été soldé courant 2015 (24 499 €). Il s'agit du Village vert porté par la commune de Forcalquier - réunir en un même lieu différents acteurs autour de trois axes fondateurs : le développement des filières courtes de qualité, la promotion des pratiques de production et de consommation plus respectueuses de l'environnement, ainsi que le renforcement d'une économie sociale et solidaire.

➤ Aménagement territorial 2014-2020

Dans l'attente des négociations au titre du contrat de projets, une AP et une AE ont été ouvertes au BP 2014 afin de pouvoir se positionner sur des projets d'aménagements importants pour le territoire.

Les dépenses réalisées en fonctionnement (125 000 €) correspondent à l'animation des Pays et des Conseils de développement pour l'année 2015.

En investissement, le projet d'aménagement de l'établissement thermal de Digne-les-Bains est engagé pour 410 000 €. Afin de développer le secteur bien-être – remise en forme, l'opération consiste à réaliser l'extension des thermes et redéfinir les espaces actuels avec un bâtiment répondant aux normes environnementales actuelles, un bassin intérieur/extérieur.

➤ **Contractualisation 2014-2020**

Dans la continuité de la période précédente et afin de pouvoir se positionner sur des appels à projets ponctuels de l'Etat auxquels répondraient nos territoires, cette AP a été créée en 2014.

Aujourd'hui, plusieurs démarches ont été lancées comme l'appel à manifestation d'intérêt pour le centre bourg de Castellane, le contrat d'axe des chemins de fer de Provence... Les processus sont longs et les études d'aménagement sont en cours.

➤ **Subventions**

Une opération de partenariat entre la Cité européenne de la culture et du tourisme durable et le gouvernorat de Kasserine en Tunisie s'est soldée fin 2014. La subvention de 3 000 € votée en 2013 à ce titre n'a pu être mandatée qu'en janvier 2015.

➤ **Cotisations**

Le Conseil départemental a versé la cotisation due au titre de son adhésion à l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) pour un montant total de 11 833 €.

FONDS DEPARTEMENTAL D'APPUI AUX COMMUNES

LES DEPENSES (fonctionnement + investissement)

Les révisions d'AP intervenues au cours de l'exercice ont permis de réduire ces programmes pour un montant total de 409 006 €.

L'autorisation de programme d'1,2 M€ ouverte pour la période 2014-2015 était affectée, au 31 décembre 2015 à hauteur de 796 908 €.

57 opérations ont été votées au bénéfice des communes rurales dans le cadre de ce dispositif, dont 33,33 % au titre des acquisitions, 24,56 % au titre de l'amélioration des bâtiments communaux, 38,60 % pour l'aménagement des villages et 3,51 % pour les opérations diverses (études, diagnostics énergétiques des bâtiments communaux).

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 389 455 € ont été consommés en totalité.

CONTRATS DE PROJETS FERROVIAIRES

LES DEPENSES (fonctionnement + investissement)

Il s'agit de nos engagements délibérés figurant dans le contrat de projets 2007-2013 et dans le CPER 2015-2020 pour le volet ferroviaire.

La consommation des crédits de paiement s'élève à 594 783 €.

Les révisions d'AP réalisées en 2015 ont permis de réduire ces programmes pour un montant total de 495 826 €.

➤ Ligne des Alpes

Les travaux de modernisation réalisés n'ont pas fait l'objet d'une demande de solde par RFF tandis que les 4 millions destinés à l'augmentation de capacité ne peuvent l'être tant que le programme n'est pas arrêté.

➤ Ligne ferroviaire Nice-Digne

Les travaux se sont poursuivis en 2015 pour remettre en état la ligne : (travaux de renouvellement de voies, confortement et sécurisation des falaises et talus rocheux, réfection d'ouvrages d'art - ponts, tunnels, perrés ...) et ont fait l'objet de deux versements pour un montant total de 590 879 €.

➤ Etude percée ferroviaire du Montgenèvre

L'étude permettant la saisine de la commission nationale de débat public a été finalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Les justificatifs qui nous ont été transmis ont permis de libérer le solde de la subvention pour un montant de 3 905 €.

➤ Ligne ferroviaire Saint-Auban-Digne

Suite à la décision du comité de pilotage constatant le coût très élevé d'une réactivation et la nécessité d'améliorer les transports publics existants, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude correspondante, qui n'a pu s'achever sur l'exercice.

LA COOPERATION DECENTRALISEE

➤ Dotations et prix

Le Conseil départemental a renouvelé en 2015 la dotation de l'appel à projet annuel renommé en 2014 «Alpes de Haute Provence – Solidarité sans frontière».

Dans le cadre de l'appel à projet 2015, 10 projets ont été retenus pour un montant de 24 500 €. Ils ont permis de soutenir les associations départementales qui oeuvrent notamment dans les domaines du développement éducatif, sanitaire, social et culturel, l'environnement et la gestion des ressources, l'égalité et l'accès aux droits, en direction des pays africains majoritairement.

L'HABITAT SOCIAL, L'URBANISME

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les révisions d'AP et d'AE ont permis de réduire ces programmes en 2015 pour un montant total de 681 793 €.

Les dépenses se sont élevées à 196 865 €.

➤ Politique foncière

Les études de faisabilité et pré-opérationnelles conduites par les communes et les intercommunalités, financées au titre de notre politique d'aide à l'action foncière représentent un engagement financier limité de la collectivité, complémentaire à celui de la Région (qui intervient sur les acquisitions elles-mêmes) et cohérent avec notre engagement dans la création et la mise en œuvre de l'établissement public foncier régional. 2 opérations ont été engagées sur l'AP votée sur la période 2012-2014 à hauteur de 17 500 € et une seule reste à solder pour laquelle 1 792 € ont été mandatés en 2015.

➤ Programme d'aménagement solidaire

L'AP a été soldée à la DM2, la seule opération initialement engagée sur ce programme ayant été abandonnée par le porteur.

➤ Habitat social

En matière d'investissement pour l'habitat social, les dépenses engagées par le Conseil départemental correspondent à sa participation à la production de logements sociaux conventionnés et sont attribuées aux bailleurs sociaux et aux communes et structures intercommunales.

Les affectations sur l'AP 2015 s'élèvent à 235 204 €.

Ce sont 94 logements qui ont été financés au titre de l'exercice 2015 (4 T1, 25 T1 bis, 17 T2, 38 T3, 10 T4) dont 45 PLAI, 17 PLUS, 8 PALULOS, 24 non précisés (opérations de réhabilitation pour des logements antérieurs à 1969).

Les crédits de paiement inscrits ont été réalisés à hauteur de 184 041 €, soit 99,60 % du budget voté.

➤ **Etudes préalables OPAH**

Il s'agit de notre aide aux collectivités en matière d'études préalables et d'animation.

Une autorisation d'engagement a été ouverte au titre de l'année 2015 pour 20 000 €. Une opération a été programmée pour un montant de 6 098 € (Etude pré-opérationnelle à Castellane).

Des paiements ont été constatés au titre des opérations votées sur l'AE 2012-2014 pour un montant total de 11 033 €.

L'AGRICULTURE

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Globalement, les crédits de paiement votés (582 423 €), ont été réalisés à hauteur de 87,54 %.

Les révisions d'AE permettent de réduire les programmes pour un montant total de 56 413 €.

➤ **Subventions de fonctionnement**

Les crédits de paiement votés au titre des subventions de fonctionnement (268 798 €) ont été engagés à hauteur de 234 717 €. Les mandatements se sont élevés à 199 338 €.

➤ **Aide à l'installation des agriculteurs**

L'autorisation d'engagement ouverte a été affectée à hauteur de 98 000 € pour favoriser l'aide à l'installation de 40 agriculteurs.

Les frais induits par la mise en œuvre de la convention de partenariat relative aux aides à l'installation des agriculteurs se sont élevés, pour l'année 2015, à 5 500 €.

➤ **Honoraires vétérinaires**

Les crédits ont été consommés à hauteur de 88 242 €, pour la prophylaxie dite "classique" et la Brucella ovis.

➤ Développement de l'agriculture biologique

En 2015, 118 625 € ont été mandatés.

Le Conseil départemental a lancé, depuis 2012, une politique en faveur d'une agriculture durable combinant performance économique et performance environnementale.

Il s'agissait de soutenir des actions qui visent à développer des bonnes pratiques ayant pour but le respect de la qualité des sols et de l'eau, la préservation de variétés anciennes ou encore la promotion et la valorisation des produits issus de ces techniques agricoles. Le Département a soutenu tout particulièrement l'installation en agriculture biologique en allouant une majoration de l'aide aux installations de 2 000 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement votés (166 208 €) ont été réalisés en totalité.

En investissement, la plupart des dispositifs au titre de l'agriculture et de la forêt étaient liés, depuis 2007, aux programmes communautaires dont la dernière génération s'est terminée en 2013.

La Région PACA, en tant que gestionnaire des fonds européens, a lancé en 2014 un vaste chantier autour de l'élaboration du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020. Celui-ci a été validé le 13 août 2015 par l'Union Européenne et la Région a validé les conventions types de paiement associé le 16 octobre 2015. Ce contexte explique le faible nombre de dossiers financés.

Les révisions d'AP permettent de réduire ces programmes pour un montant total de 371 398 €.

➤ Aménagements forestiers

Les dépenses s'élèvent à 53 022 €.

L'autorisation de programme votée (60 000 €) n'a été affectée qu'à hauteur de 56,18 %.

Plusieurs mesures sont concernées par la forêt, elles sont inscrites dans le PDR 2014-2020.

En 2015, l'autorité de gestion régionale a lancé de façon échelonnée les appels à projets correspondant à ces mesures. Le calendrier des sessions du Conseil départemental a permis à notre collectivité de soutenir seulement 6 dossiers dans le cadre de la mesure 8.6 *Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière*.

En effet, la mesure 4.3.3 dédiée à la *Desserte forestière* a été lancée tardivement.

➤ **Hydraulique**

Les réalisations en crédits de paiement se sont élevées à 16 964 €.

Plusieurs demandes de subvention reçues à l'automne 2015 n'ont pas pu être traitées. Celles-ci mobilisaient un co-financement Conseil régional et Conseil départemental. Au regard des délais réglementaires liés au contexte électoral, la Région ne s'est pas positionnée sur ces dossiers. La plupart des plans de financement n'étant pas validés entre financeurs, notre collectivité n'a pu s'engager, en 2015, que sur un projet hydraulique.

➤ **Pastoralisme**

Les crédits de paiement ont été consommés en totalité (46 165 €).

Malgré l'ouverture de l'appel à projet de la mesure 7.6.2 *Aide aux équipements pastoraux*, le 27 avril 2015, aucune programmation n'a été organisée dans l'année par l'autorité de gestion régionale. Dépendant du fonctionnement du PDR, le Département n'a ainsi soutenu aucun projet en faveur du pastoralisme en 2015.

➤ **Développement des filières et des produits**

Les mandaterments se sont élevés à 29 374 €.

La transformation à la ferme des produits animaux est inscrite dans le cadre de la mesure 4.1.1 *Investissement dans les exploitations d'élevage*.

Cette mesure a fait l'objet du premier appel à projet lancé par la Région en avril 2015 et clôturé le 25 juin 2015. Le PDR n'étant pas validé dans sa globalité à cette date par l'Europe, seule la Région a pu intervenir en faveur de cette mesure. Aussi, le Département n'a pas pu soutenir ce dispositif.

➤ **Développement de l'agriculture biologique**

Les dépenses se sont élevées à 2 979 €.

Comme pour les autres dispositifs, la mesure 4.1.2 *Modernisation des exploitations du secteur végétal* du PDR liée à la protection de l'environnement n'a été lancée par la Région qu'en fin d'année 2015.

➤ **Programme Alcotra Dégust'Alp**

Les dépenses sur ce programme se sont élevées à 3 420 €, et ont concerné plus particulièrement le développement de l'application du site *keskonmange04.fr* et la connexion du site au logiciel de l'unité de préparation culinaire.

Cette opération clôture le projet Dégust'Alp.

LA VOIRIE

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Le montant total dépensé au titre de 2015 est de 4 857 214 € avec un taux de réalisation de 85,21 %.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1 420 614 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une diminution de 22,63 %, en raison notamment de la baisse du prix des carburants et des révisions négatives de certains marchés.

La répartition des dépenses est la suivante :

Services	Dépenses			Répartition des dépenses réalisées	
	Votées	Réalisées	% réalisation	Entreprises privées et autres dépenses	CTRD
Entretien courant	4 865 200,00	4 187 832,18	86,08 %	2 323 427,48	1 864 404,70
Déneigement	834 800,00	669 381,65	80,18 %	660 323,09	9 058,56
TOTAL FONCT. VOIRIE	5 700 000,00	4 857 213,83	85,21 %	2 983 750,57	1 873 463,26

Les principales dépenses relatives à l'entretien courant portent sur le maintien en état des chaussées et des dépendances ainsi que des travaux d'entretien sur des ouvrages d'art (peinture, rejointoiement....).

En ce qui concerne la viabilité hivernale, elle est assurée par les maisons techniques pour la lutte contre le verglas et le déneigement. En complément, des marchés publics pour des prestations de déneigement sont passés et ont été justifiés à hauteur de 292 944 €.

LES RECETTES

Le montant des recettes recouvrées au titre de 2015 s'élève à 505 617 € soit 127,36 % du budget voté. Elles sont en progression de 64 416 € par rapport à 2014, soit une augmentation de 14,60 %.

Les principales recettes portent sur :

- les redevances d'occupation du domaine à hauteur de 259 362 € ;
- les contributions spéciales de voirie pour dégradations de voies publiques à hauteur de 170 152 € ;
- les produits exceptionnels divers (remboursement assurance suite à des sinistres, dégâts au domaine public et vente de ferrailles) à hauteur de 58 980 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Le montant total des dépenses de voirie en investissement pour 2015 est de 22 460 883 € avec un taux de réalisation sur le budget voté de 98,1 %.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 4 437 302 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une diminution de 16,5 %. Cette baisse est liée au ralentissement de la réalisation des opérations votées qui découle des contraintes budgétaires.

La répartition des dépenses est la suivante :

VOIRIE DEPARTEMENTALE 2015	BUDGET 2015 VOTE (euros)	DEPENSES REALISEES 2015 (euros)	% Dépenses réalisées	% Budget voté	DEPENSES REALISEES 2014 (euros)	% Evolution des dépenses par rapport à 2014
A - DEPENSES OBLIGATOIRES	2 827 220,97	2 425 684,44	10,87	85,80	5 389 242,73	-54,99
Investissement Matériel et Parc	1 703 344,10	1 321 478,56	5,92	77,58	3 824 555,94	-65,45
Frais d'Etudes	516 898,50	497 227,51	2,23	96,19	729 713,07	-31,86
Terrains de voirie	49 114,19	49 114,19	0,22	100,00	267 493,74	-81,64
Réparations de voirie	557 864,18	557 864,18	2,50	100,00	567 479,88	-1,69
B - DEPENSES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	12 021 627,57	12 049 524,41	54,01	100,23	14 119 612,64	-14,66
Sauvegarde des Ouvrages d'Art	2 047 996,92	2 047 996,92	9,18	100,00	1 985 933,91	+3,13
Sécurité routière	2 305 443,19	2 302 201,95	10,32	99,86	1 926 765,67	+19,49
Grosses réparations	5 907 379,64	5 907 379,64	26,48	100,00	6 748 018,88	-12,46
Travaux imprévus et Urgents	1 760 807,82	1 791 945,90	8,03	101,77	3 458 894,18	-48,19
C - TRAVAUX NEUFS D'AMELIORATION DU RESEAU	6 621 090,67	6 565 731,29	29,43	99,16	5 610 908,77	+17,02
Travaux neufs sur itinéraires	2 212 197,33	2 178 391,49	9,76	98,47	1 107 467,10	+96,70
Opérations cantonales	1 065 997,18	1 065 997,18	4,78	100,00	1 370 777,25	-22,23
Grosses interventions sur Ouvrages d'Art	2 479 787,01	2 465 749,70	11,05	99,43	2 320 643,20	+6,25
Travaux neufs sur réseau local	852 009,15	844 492,92	3,79	99,12	388 721,22	+117,25
Plan de modernisation des itinéraires	11 100,00	11 100,00	0,05	100	423 300,00	-97,38
D – VOIRIE COMMUNALE	607 067,00	606 276,39	2,72	99,87	1 303 613,28	-53,49
E – TRAVAUX NEUFS POUR COMPTE DE TIERS	662 510,79	662 510,79	2,97	100,00	375 616,94	+76,38

Les actions menées dans le cadre de la conservation du patrimoine constituent comme chaque année la catégorie de dépenses la plus forte (54,01 %).

Parmi les travaux neufs d'amélioration du réseau réalisés en 2015, il convient de noter particulièrement :

- Travaux neufs sur itinéraires (réseau structurant)	
• RD 4096 Aménagement Pimarlet Olivette	819 849,65 €
• RD 952 Aménagement Castellane - Recluse	437 053,25 €
• RD 908 Rectification Montgros	343 552,30 €
• RD 955 BMF St André – La Mure	324 092,60 €
• RD 908 Axe St André – Allos	242 828,07 €
- Grosses interventions sur ouvrages d'art	
• RD 955 Pont sur le Riou	1 165 509,52 €
• RD 1 Pont de St Amand	216 065,45 €
• RD 4 Déconstruction Pont Fombeton	207 295,59 €
• RD 132 Pont d'Eoulx	204 123,89 €
• RD 7 Pont du Saut de la Pie	167 297,48 €
• RD 21 Pont de Senez	133 075,03 €
- Travaux neufs sur réseau local	
• RD 101 Accès aux carrières	402 009,15 €
• RD 902 protection Castellet les Sausses	266 276,45 €
• RD 20 calibrage route Thermes Digne	176 207,32 €
- Opérations cantonales destinées aux itinéraires secondaires	1 065 997,18 €
Parmi les travaux neufs pour le compte de tiers :	
• RD 4096 Aménagement Pimarlet Olivette Manosque	662 510,79 €

Les dépenses gérées par le service des transports

Le montant total des dépenses en investissement pour 2015 s'est élevé à 151 156 € soit un taux de réalisation de 94,47 % du budget voté. Les dépenses ont progressé de 51 965 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une augmentation de 52,39 %.

Les dépenses concernent la mise en sécurité et en accessibilité des points d'arrêt dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux adopté en mars 2012.

LES RECETTES

En 2015 le budget inscrit en recettes s'élève à 4 662 000 € pour un montant de titres émis de 4 687 442 € soit un taux de réalisation de 101,5 %. Les recettes ont progressé de 36 350 € par rapport à l'exercice 2014, soit une augmentation de 0,8 %.

Les montants les plus significatifs concernent :

- Les subventions de la Région PACA dans le cadre des conventions de solidarité et du transfert des opérations du contrat de plan 2000-2006, titres émis à hauteur de 3 652 688 € ;
- Participation de l'Etat sur les radars automatiques soit 425 829 € ;
- Participation de la commune de Manosque aux travaux d'aménagement Pimarlet soit 412 542 €.
- Participation d'ERDF aux travaux de chaussée rd 948 suite au curage du Buech soit 183 073 €.

LES TRANSPORTS DE VOYAGEURS, LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Pour l'année scolaire 2014-2015 le nombre d'élèves transportés s'est élevé à 5 600 soit 20 % de l'effectif scolarisé. Par ailleurs, 700 élèves ont bénéficié de subventions par le Département.

Par rapport à l'année scolaire 2013-2014, la baisse significative de 2 280 élèves est due essentiellement à la perte de l'effectif de la Communauté d'agglomération DLVA. En effet la période transitoire pour la gestion des marchés publics pour l'exploitation des services spécialisés scolaires par le Département s'est achevée à la fin de l'année scolaire 2013-2014.

Le budget pour les transports scolaires a été réalisé en 2015 à hauteur de 10 407 882 € soit 93,09 % du budget voté. Les dépenses ont diminué de 507 940 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une diminution de 4,65 %.

S'agissant des élèves et étudiants handicapés, 118 personnes ont été transportées au moyen de dispositifs spécifiques. Le budget pour les transports des élèves handicapés a été réalisé en 2015 à hauteur de 588 937 € soit 90,61 % du budget voté. Les dépenses ont diminué de 136 486 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une diminution de 18,81 %.

Cette diminution est due à la mise en œuvre pour la première année d'un accord cadre pour une meilleure optimisation de l'organisation des déplacements et également, à un transfert d'effectif du transport individuel ou mutualisé vers l'indemnité kilométrique versée aux directement aux familles.

Dans le domaine des transports de voyageurs, 73 700 voyages ont été réalisés sur les 50 lignes départementales.

Le budget a été réalisé en 2015 à hauteur de 1 835 532 € soit 89,06 % du budget voté. Les dépenses ont diminué de 280 364 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une diminution de 13,25 %.

LES RECETTES

Les recettes transports scolaires ont été émises à hauteur de 586 545 € soit 54,36 % du budget voté. Elles sont en diminution de 1 633 218 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit -73,58 %. Cette diminution significative correspond à la fin de la période transitoire durant laquelle le Département a géré pour le compte de la Communauté d'agglomération DLVA les marchés publics avec le versement par la DLVA de l'intégralité du coût lié à l'exploitation des services spécialisés scolaires jusqu'à la fin de l'année 2013-2014.

Par ailleurs, elle correspond à la perte des participations des familles (ticket modérateur) soit 2 280 élèves dépendant de la DLVA.

Pour les transports de voyageurs, les recettes ont été émises à hauteur de 584 733 € soit 129,94 % du budget voté. Elles sont en diminution de 37 109 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit -5,97 %.

Elles correspondent :

- à la participation des communes aux lignes hebdomadaires de « foires et marchés » ;
- au versement par la Communauté d'agglomération DLVA de l'intégralité du coût des services de transport de voyageurs y compris les compensations tarifaires versées aux délégataires au titre du transport quotidien des élèves de DLVA sur les lignes régulières internes au Périmètre de Transport Urbain.

LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

DEPENSES	2015		
	Voté	Réalisé	Taux %
	4 867 653	4 098 141	84 %
Patrimoine	2 131 131	1 695 016	80 %
Education	1 355 342	1 240 360	92 %
Restauration scolaire	90 180	70 395	78 %
Culture	0	0	0 %
Garage	26 000	14 482	56 %
Moyens Généraux	1 265 000	1 077 888	85 %

Le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 4 098 141 € avec un taux de réalisation de 84 %.

Les dépenses principales portent sur :

- la maintenance pour les bâtiments et le matériel pour un montant de 306 557 €, elles étaient de 277 766 € en 2014, soit une augmentation de 10,36 % due à l'augmentation du nombre de contrats de maintenance des collèges,
- les frais d'affranchissement pour un montant de 212 730 €, elles étaient de 204 492 € en 2014, soit une augmentation de 4,02 %,
- les frais de nettoyage des locaux pour un montant de 574 204 €, elles étaient de 576 228 € en 2014, soit une diminution de 0,35 %,
- l'achat des vêtements de travail pour un montant de 111 720 €, elles étaient de 148 212 € en 2014, soit une diminution de 24,62 %,
- les contrats de prestations de service dans le cadre du contrat de performance énergétique (CPE) pour les 16 collèges du Département pour un montant de 238 279 €. Elles n'existaient pas en 2014. Précédemment ces dépenses étaient prises en charge par le pôle services aux habitants au moyen des dotations de fonctionnement des collèges,
- les primes d'assurances (notamment dommage-ouvrage) pour un montant de 39 706 €, elles étaient de 108 542 € en 2014, soit une diminution de 63,42 %. Cette dépense est fluctuante d'une année à l'autre en fonction des opérations de constructions en cours,
- les dépenses de fluides (eau, électricité, combustibles...) pour un montant de 1 492 272 €, elles étaient de 810 388 € en 2014, soit une augmentation de 84,14 % due à la prise en charge par la DBL des dépenses des fluides des collèges précédemment réglées par les collèges eux-mêmes au moyen de leurs dotations de fonctionnement,

- l'achat de fournitures diverses (entretien, petits équipements...) pour un montant de 118 646 €, elles étaient de 119 182 € en 2014, soit une diminution de 0,45 %,
- les dépenses de loyers et charges locatives pour un montant de 239 275 €, elles étaient de 245 080 € en 2014, soit une diminution de 2,37 %,
- les frais d'entretien des bâtiments pour un montant de 422 204 €, elles étaient de 368 402 € en 2014, soit une augmentation de 14,60 % (dépenses variables selon les dépannages réalisés),
- les dépenses pour les taxes foncières et autres impôts pour un montant de 159 411 €,
- les autres frais divers (alimentation, honoraires, réceptions, imprimés..) pour un montant de 71 287 €, elles étaient de 51 069 € en 2014, soit une augmentation de 39,58 % due aux indemnités versées dans le cadre du dialogue compétitif relatif aux contrats de performance énergétique des collèges.

Le montant total des dépenses de fonctionnement non réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 769 512 € et représentent 16 % du budget voté.

LES RECETTES

RECETTES	2015		
	Voté	Réalisé	Taux %
	1 534 404	1 674 822	109 %
Patrimoine	1 512 182	1 596 646	106 %
Education	0	52 834	0 %
Garage	0	0	0 %
Moyens Généraux	22 222	25 342	114 %

Le montant total des recettes de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 1 674 822 € avec un taux de réalisation de 109 %.

Elles ont augmenté de 106 300 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une augmentation de 6,77 %.

Les recettes principales portent sur :

- la redevance des loyers, notamment 21 gendarmeries, la Paierie départementale, les locaux de la poste à Castellane, les locaux de l'agence DDT de Manosque, les locaux de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à Digne-les-Bains, le refuge du col d'Allos, les logements de fonction loués aux agents des maisons techniques, pour un montant annuel de 1 437 951 €,
- le recouvrement des charges (eau, électricité, nettoyage) de la MDPH et de la Paierie départementale située dans le bâtiment François Mitterrand, pour un montant de 43 220 €,
- les recouvrements divers pour un montant de 24 363 € (récupération des charges locatives des centres d'interventions, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de remboursement d'eau ou d'électricité, de dégrèvement sur la taxe foncière),
- les produits divers pour un montant de 8 179 € (mise à disposition de BOUYGUES TELECOM des sites de téléphonie mobile pour la couverture des zones blanches et le déploiement des équipements 3G),

- les produits divers pour un montant de 40 896 € (rachat des stocks de fioul des collèges par DALKIA dans le cadre du marché du CPE),
- les produits divers pour un montant de 16 167 € (compte prorata du chantier du collège de Riez géré par Gagneraud Construction). Cette recette correspond à des fluides consommés par le chantier de réhabilitation du collège (non prévu au BP 2015),
- le remboursement de la SMABTP pour un sinistre au collège de Volx de 52 834 € (non prévu au BP 2015) et un autre au musée de Quinson de 48 182 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

DEPENSES	2015		
	Voté	Réalisé	Taux %
	11 563 200	9 452 204	82 %
Patrimoine	3 835 405	3 206 690	84 %
Education	7 509 595	6 067 707	81 %
Culture	110 000	77 148	70 %
Garage	0	0	0 %
Moyens généraux	108 200	100 659	93 %

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 9 452 204 € avec un taux de réalisation de 82 %.

Elles ont augmenté de 967 460 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une augmentation de 11,40 %.

Pour les bâtiments scolaires hors subventions

La non réalisation des crédits, d'un montant de 1 441 888 €, porte sur les opérations suivantes :

- 509 021 € Collège de Riez : paiement retardé du fait d'un retard dans la réalisation des travaux.
- 3 959 € Collège JMG Itard à Oraison : reliquat des crédits inscrits pour l'acquisition du terrain.
- 565 250 € Collège Maria Borrely à Digne-les-Bains : études et travaux retardés par la concertation sur les projets, la présence de réseaux multiples et la reprise du projet (surcoûts non validés par la maîtrise d'ouvrage).
- 363 120 € Programme de modernisation des collèges. Economies réalisées sur le programme.
- 539 € Contrat de performance énergétique des 16 collèges du Département.

Pour les bâtiments hors collèges et subventions

La non réalisation des crédits, d'un montant de 628 714 €, porte sur les opérations suivantes :

- 195 354 € Programations bâtiments administratifs hors AP spécifiques (retard dans la réalisation des opérations (parvis HDD, garage Soustre,...))
- 17 420 € Etudes de programmation des bâtiments administratifs (opération future médiathèque),
- 46 244 € Bourse du travail Bd Victor Hugo : Travaux retardés pour cause d'indisponibilité des locaux (travaux en site occupé),
- 44 787 € CMS et MDPH (retenues opérées sur les décomptes pour malfaçons et marché de maîtrise d'œuvre non soldé),
- 187 520 € Aménagement de l'hôtel de Police à Digne-les-Bains : études ralenties par la reprise du programme (surcoûts non validés).
- 95 272 € Réhabilitation du CMS de Sisteron : avancement ralenti par l'étude d'une solution alternative.
- 16 851 € Réhabilitation du CMS de Forcalquier : travaux retardés
- 22 266 € Programme d'investissement dans les gendarmeries : solde de crédits.
- 3 000 € Dépôts et cautionnements non versés (dépôt de garantie sur location).

Crédits délégués par le service de la Culture

La non réalisation des crédits, d'un montant de 32 852 €, porte sur les opérations suivantes :

- 6 609 € Rénovation du toit terrasse au musée de Quinson : économie sur le marché
- 26 242 € Muséographie au musée de Salagon : études retardées

Service des moyens généraux

La non réalisation des crédits, d'un montant de 7 541 €, concerne une économie faite sur les commandes de mobilier 2015.

LES RECETTES

RECETTES	2015		
	Voté	Réalisé	Taux %
	687 425	486 590	71 %
Patrimoine	499 291	484 024	97 %
Education	163 134	2 566	2 %
Culture	25 000	0	0 %

Le montant total des recettes d'investissement réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 486 590 € avec un taux de réalisation de 71 %.

Elles ont augmenté de 431 258 € par rapport à celles de l'exercice 2014, soit une augmentation de 779,40 %.

Les recettes principales portent sur :

1^{er} acompte de 70 % de la subvention FIPHFP pour l'accessibilité et l'adaptation au handicap des lieux de travail dans la fonction publique de 84 733 €.

1^{er} acompte de la subvention de l'Etat pour l'acquisition et l'aménagement du bâtiment des Mutuelles du soleil à Digne-les-Bains en hôtel de Police de 340 000 €.

1^{er} acompte et solde de la subvention de la Région PACA relative à une acquisition foncière sur la commune de Roumoules pour le futur centre d'intervention de 53 460 €.

Vente du bâtiment le «vieux castel» à la commune de Bevens (20 annuités) de 5 831 €.

Remboursement pour l'enlèvement des déchets sur le chantier du collège de Riez par le compte prorata géré par Gagneraud Construction de 1 080 €.

Subvention de DCA MORY SHIPP pour des travaux d'économie d'énergie dans les collèges de St André-les-Alpes et Forcalquier de 1 486 €.

Le montant total des recettes d'investissement non réalisées au titre de l'exercice 2015 est de 200 835 € et représentent 29 % du budget voté.

Cette non réalisation des recettes est due aux retards rencontrés sur plusieurs chantiers (accessibilité, bibliothèque universitaire, CMS de Forcalquier, ...).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LES FINANCES (dépenses)

Les opérations diverses et les prêts aux collectivités

Le fonctionnement

Pour ce secteur, 2 400 414 € ont été consommés contre 2 490 194 € en 2014.

Les dépenses relevant du secteur finances concernent en premier lieu les reversements des fonds de péréquation. Le Département a contribué au fonds de solidarité (prélèvement de 0,35 % des droits de mutation reçus) à hauteur de 512 269 € contre 587 218 € en 2014. La contribution au fonds de péréquation des DMTO s'est, elle, élevée à 667 575 € contre 49 144 € l'an passé.

Par ailleurs, 246 000 € ont été versés à Amaury Sport Organisation au titre de la participation du Département au Tour de France et au Critérium du Dauphiné.

Parmi les dépenses récurrentes des finances, figurent également :

- la participation versée à la commune de Bayons au titre de la micro-centrale hydroélectrique (23 392 €) ;
- les admissions en non valeur (72 311 €) ;
- les créances éteintes (28 571 € pour l'avance à la librairie le Bleuët) ;
- les honoraires versés au titre du conseil en gestion des ressources (13 021 €).

L'investissement

➤ **Les prêts aux collectivités et aux groupements** se sont élevés à **477 000 €**.

240 500 € ont été consacrés à 22 dossiers d'avances aux communes et EPCI.

237 000 € ont été accordés au Service départemental d'incendie et de secours qui doit rembourser cette somme en 2016, dès qu'il aura encaissé les sommes dues au titre de l'accident de la Germanwings.

La contribution au service départemental d'incendie et de secours

En application de la convention adoptée le 24 novembre 2014 qui établit les relations financières entre le Service départemental d'incendie et de secours et le Département pour les exercices 2015 à 2017, une contribution de 8 132 452 € a été mandatée au SDIS en 2015, identique au montant 2014.

Cette contribution se compose d'une participation aux charges de fonctionnement, aux intérêts de la dette du SDIS et à la prise en compte de l'activité des secours (sinistralité), mandatée sur l'article 6553 pour 6 643 538 € et d'une prise en charge d'une quote-part des investissements du SDIS et de l'amortissement de la dette, mandatée sur le chapitre 204 pour 1 488 914 €.

De plus, une cotisation de 50 062 € est versée à l'Entente interdépartementale pour la forêt méditerranéenne.

La dette

➤ La dette propre

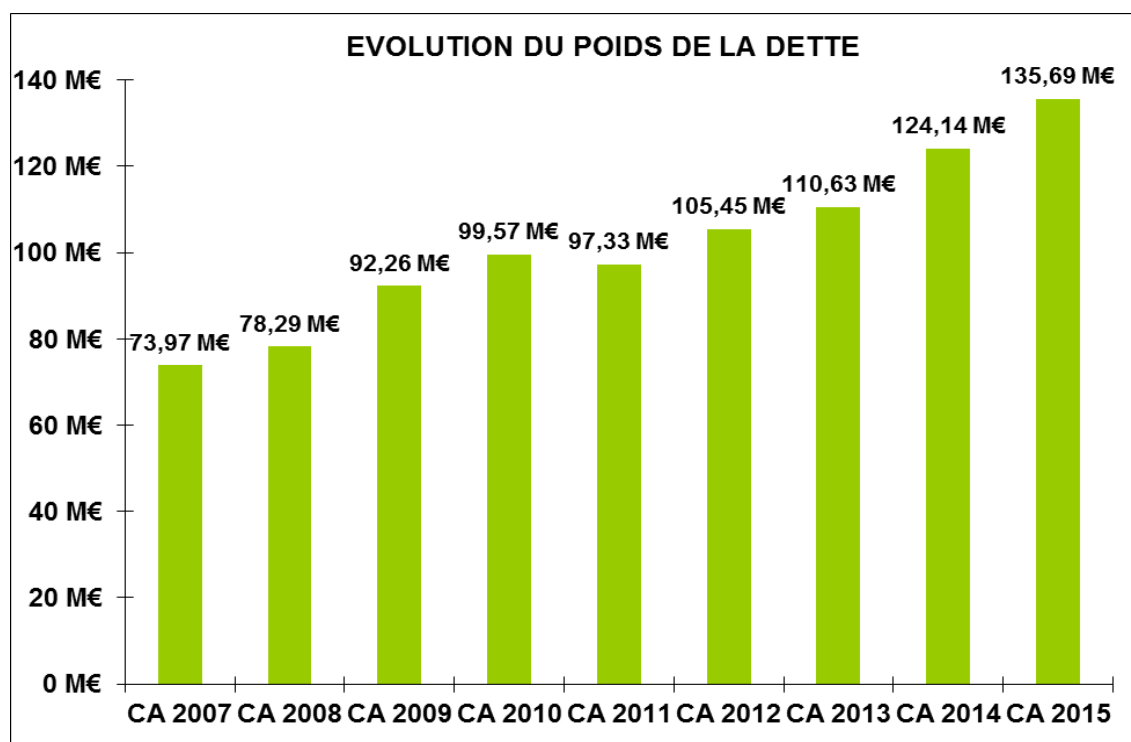
Les dépenses du secteur annuité s'élèvent au total à 14 244 855 €. Il s'agit d'une hausse de 2,79 % par rapport à 2014 (13 869 350 €)

En investissement, les dépenses s'élèvent à 11 341 034 €, soit 3,2 % par rapport à 2014 (10 994 154 €) dont 8 435 083 € d'amortissement des emprunts « classiques » et 2 559 072 € d'amortissement des emprunts revolving.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 2 903 821 €. Il s'agit d'une hausse de 1 % par rapport à 2014 (2 875 196 €), liée à l'augmentation de l'encours.

La charge des intérêts est de 2 892 511 € (+1 %).

L'encours de dette propre évolue de la manière suivante depuis 2008 (en millions d'euros, au 31 décembre) :



➤ **La dette garantie**

Le Département garantit les prêts de différents acteurs économiques : organismes d'intérêt général, associations reconnues d'utilité publique et organismes assimilés, organismes d'habitation à loyer modéré.

431 dossiers de garantie d'emprunt sont en cours au 31 décembre 2015. 7 dossiers ont été instruits au cours de l'année 2015 et ont donné lieu à une délibération de la Commission permanente.

L'encours global est de 144,14 M€ au 31 décembre 2015 dont 114,93 M€ au profit du logement social.

Les emprunts correspondants, figurent en annexe du document budgétaire compte administratif 2015.

Les provisions

En 2015, 787 000 € ont été provisionnés.

- 27 000 € pour dépréciation de compte de tiers (avance remboursable accordée à une association qui connaît des difficultés financières).
- 60 000 € au titre de trois contentieux avec des personnels de la collectivité.
- 640 000 € au titre de trois marchés.
- 60 000 € au titre d'un contentieux relatif à une redevance d'archéologie préventive.

LES SYSTEMES D'INFORMATION

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

En dépenses, les crédits inscrits (1 390 510 €) ont été consommés à hauteur de 85 %, soit 1 177 902 €.

Pour le secteur informatique ces dépenses concernent principalement :

- la maintenance et l'hébergement pour un montant de 489 136 €, y compris la maintenance des copieurs (à noter que la location/maintenance d'une partie du parc des copieurs représente 26 476 €) ;
- les frais de télécommunications pour un montant de 420 616 € ;
- les prestations d'assistance, de formation et de conseil à hauteur de 152 221 € ;
- l'acquisition de consommables informatiques et fourniture de petit équipement d'une valeur totale de 32 631 € ;

- les redevances d'abonnement des licences se sont élevées à 2 077 €.

Pour le secteur éducation, les dépenses ont été réparties de la façon suivante :

- maintenance et hébergement des logiciels espaces numériques de travail (ENT) : 60 324 €
- diverses prestations de services et d'accompagnement à la rentrée dans les collèges pour un montant de 17 238 €

Pour le secteur culture, les dépenses se sont élevées à 3.659,76 € de frais d'hébergement pour un budget total de 12.600 €, soit un taux de réalisation de 29 %. Ce faible taux s'explique par le fait que l'installation du logiciel ayant pris du retard, la maintenance n'a pas pu débuter en 2015.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

En dépenses, l'exécution présente un taux de réalisation de 72 % sur l'ensemble des imputations budgétaires, soit 1 200 721 €, répartis sur trois secteurs : l'éducation, la culture et l'informatique pour une prévision totale de 1 672 180 €.

Secteur informatique : 1 016 738 € ont été réalisés pour une prévision de 1 353 256 € soit 75 %.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- le projet "Poste de travail W7", d'un montant total de 369 231 €, a débuté avec :
 - o des études pour 97 020 €
 - o des extensions sur les réseaux informatiques pour 17 417 €
 - o l'acquisition de 250 terminaux légers pour 187 269 €
 - o l'acquisition et la mise à jour de licences pour 67 525 €
- en ce qui concerne l'infrastructure et les réseaux informatiques, des travaux d'améliorations ont été réalisés :
 - o la mise à jour des licences réseaux s'est élevée à 134 342 €
 - o la DRIT a bénéficié du changement des serveurs des 5 maisons techniques pour un montant de 55 291 €,
- en dehors du projet "poste de travail", l'évolution et le renouvellement du parc bureautique et ses logiciels ont représenté un investissement de 95 815 € ;
- 76 940 € ont été consacrés à la poursuite de la mise en oeuvre de la gestion des subventions ;
- poursuite du déploiement du périmètre pilote de la gestion du courrier pour un montant de 53 342 € ;
- l'amélioration de la gestion des musées a été poursuivie pour un montant de 49 677 €, dont 40 317 € pour le changement du serveur du musée de Quinson et du SDA ;

- la mise en œuvre des nouvelles normes d'échanges PESV2 avec la Paierie départementale a été poursuivie pour un montant de 40.843 € ;
- passage en mode web de l'application CIVI-RH pour la gestion des ressources humaines pour un montant de 40 140 € ;
- la refonte du système d'information des solidarités départementales a été poursuivie pour un montant de 39 068 € ;
- 11 460 € ont été consacrés au déploiement de la gestion de la médiathèque ;
- enfin, les élus ont été dotés de tablettes numériques pour un montant de 13 125 €.

Secteur éducation : le budget total du secteur éducation, consommé à hauteur de 49 % s'élevait à 164 312 €.

La poursuite de la dotation informatique des collèges dans le cadre du plan 2012-2016, s'est effectuée comme suit :

- 26 790 € ont été consacrés aux matériels informatiques, y compris des matériels réseaux ;
- 47 000 € ont été versés sous forme de subventions aux collèges privés et aux cités mixtes pour l'acquisition de matériels ;
- le projet "collèges connectés" a été poursuivi au collège René Cassin à Saint André-les-Alpes pour un montant de 5 955 €.

La sous consommation des crédits s'explique ainsi : les budgets d'équipement de l'exercice 2015 avaient été dimensionnés pour faire face à la mise en place de nouveaux outils, dans le cadre de projets émanant des collèges, relevant de 2 catégories :

1 - la dernière étape de mise en œuvre du programme pluriannuel de rééquipement des collèges, découlant des conventions passées avec l'académie et chacun des établissements pour la période 2011-2015 ; pour cette dernière étape, les établissements devaient établir un état des lieux relatif aux équipements installés dans les salles d'enseignement autres que les micro-ordinateurs fixes (les chariots mobiles de micro-ordinateurs portables, dans certains collèges, les vidéo-projecteurs) puis présenter des projets cohérents d'amélioration des équipements.

Aucun collège n'a établi de projet, de sorte que les investissements ont seulement consisté à compléter dans un petit nombre de collèges le parc de micro-ordinateurs.

2 - l'accompagnement des projets innovants des quelques collèges labellisés "collèges connectés" ou "collèges numériques", orientés vers la mise en place d'équipements plus modulables que les micro-ordinateurs fixes, a priori de type tablette.

Les collèges concernés n'ont pas produit avant fin 2015 les éléments de projet qui auraient permis d'engager les dépenses d'équipement sur les crédits de l'exercice 2015.

Secteur culture : le budget total du secteur culture s'élevait à 154 612 € pour les frais d'études et les travaux de refonte des sites internet du Département et des musées du Département.

Il a été consommé comme suit à hauteur de 67 % :

- o 4 320 € pour les frais d'études (reliquat de 2014)
- o 99 918 € pour la poursuite des travaux de refonte des sites.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

La dépense principale a été consacrée à hauteur de 295 800 € pour la participation du Département au fonctionnement du Syndicat mixte ouvert très haut débit PACA.

Par ailleurs, 4 910 € de subventions ont été versés aux particuliers dans le cadre des aides attribuées pour l'installation d'une antenne parabolique dans les zones non desservies par l'internet haut débit et 1 280 € ont payés pour la cotisation AVICCA.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

La totalité des dépenses soit 1 400 000 € a été consacrée à la subvention au Syndicat Mixte THD PACA, représentant la contribution du Département des Alpes de Haute-Provence, conjointement avec le Département des Hautes-Alpes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

LE PERSONNEL

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Le total des crédits 2015 (budget primitif + DM) inscrits aux chapitres 011, 012, 016, 017 et 65 (hors élus) s'est élevé à 49 629 466 € ; 48 758 232 € ont été mandatés soit 98,24%.

Chapitre 011 – (Versements à des organismes de formation, autres frais divers, indemnités au comptable et aux régisseurs, annonces et insertions, voyages, déplacements et missions, frais de déménagement, missions, remboursement de frais à des tiers, autres matières et fournitures)

Crédits inscrits : 753 530 €
Crédits utilisés : 559 638 € (74,3 %)

Les crédits destinés aux organismes de formation ont été dépensés à hauteur de 78,9 % pour un montant de 191 510 €. Le plan de formation s'est concrétisé par de nombreuses actions de formation qui ont concerné aussi bien le personnel permanent que les apprentis et les emplois d'avenir.

Les crédits d'honoraires ont été dépensés à hauteur de 16,2 % pour un montant de 8 833 € du fait d'un moindre recours à des prestataires externes (offres d'emplois classées, études ergonomiques, accompagnements divers).

Chapitre 012 (frais de personnel)

Crédits inscrits : 44 935 761 €
Crédits utilisés : 44 418 105 € (98,85 %)

L'exécution des dépenses sur le chapitre 012 est conforme à la prévision pour les différentes catégories de personnel permanent, temporaire et vacataire.

En 2015, la valeur du point de la fonction publique et les taux du régime indemnitaire des personnels sont restés inchangés.

Chapitre 016 (frais de personnel APA)

Crédits inscrits : 892 575 €
Crédits utilisés : 857 723 € (96,10 %)

Les crédits destinés aux frais de déplacements professionnels et de formation ont été utilisés à hauteur de 51,79 %.

Les crédits destinés à la rémunération des personnels titulaires et non titulaires permanents ont été utilisés à hauteur de 97,90 %.

Chapitres 017 (frais de personnel RSA)

Crédits inscrits : 933 040 €
Crédits utilisés : 916 710 € (98,25 %)

Les crédits destinés aux frais de déplacements professionnels et de formation ont été utilisés à hauteur de 97,15 %.

Les crédits destinés à la rémunération des personnels titulaires et non titulaires permanents ont été utilisés à hauteur de 98,27 %.

Chapitre 65 (secours d'urgence, contribution CNFPT personnel privé d'emploi, autres participations, subventions associations et organismes de droit privé), hors élus.

Crédits inscrits : 2 114 560 €

Crédits utilisés : 2 006 055 € (94,87 %)

L'exécution des dépenses sur le chapitre 65 est inférieure à la prévision pour un montant de 108 505 € provenant essentiellement du disponible des déficits des budgets annexes (106 356 €).

Egalement sur le chapitre 65 et non compris dans les crédits de personnel, le budget de fonctionnement destiné aux élus du Conseil départemental pour un montant de 1 075 048 €, crédits qui ont été utilisés à hauteur de 1 016 940 €.

LES RECETTES

Le total des recettes prévues en 2015 (budget primitif + DM) était de 1 292 950 € elles ont été encaissées à hauteur de 1 217 881 € ce qui représente 94,19 % des prévisions.

Chapitre 013 (remboursement sur rémunération du personnel)

Recettes prévues : 170 000 €

Recettes encaissées : 182 827 € (107,55 %)

Etant en présence d'une recette aléatoire, le montant prévu au budget a été légèrement sous-estimé.

Sur la ligne « remboursements sur rémunération personnel non titulaire » une recette prévue de 160 000 € et un encaissement de 173 367 €. Ces recettes supplémentaires s'expliquent par :

- le remboursement de la CPAM sur la maladie des agents non titulaires par le système de subrogation,
- le remboursement de notre assurance (Frans et associés) pour les agents en accident du travail,
- le remboursement sur trop perçu des salaires,

Chapitre 70 (mise à disposition des agents auprès d'autres organismes)

Recettes prévues : 990 800 €

Recettes encaissées : 925 989 € (93,46 %)

Chapitre 74 (participation de l'Etat – emplois jeunes, autres participations de l'Etat, participations d'autres organismes)

Recettes prévues : 77 150 €

Recettes encaissées : 69 351 € (89,89 %)

Chapitre 75 (recouvrements sur autres redevables, autres produits divers de gestion courante)

Recettes prévues : 55 000 €

Recettes encaissées : 39 713 € (72,21 %).

L'estimation faite sur la base des agents bénéficiaires de chèques déjeuners au 1^{er} janvier 2015 n'a pas été atteinte.

L'INVESTISSEMENT

Le total des crédits 2015 (budget primitif + DM) inscrits aux chapitres 21 s'est élevé 65 500 € ; 9 466 € ont été mandatés soit 14,45 %.

LES AFFAIRES JURIDIQUES, LA DOCUMENTATION, LES ASSEMBLEES, LES MARCHES PUBLICS ET LES ASSURANCES

Le budget total du service des affaires juridiques est de **811 634 €** en fonctionnement uniquement avec un taux de réalisation de 91,25 %, soit **740 581 €**.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

➤ Juridique

La partie « juridique » se chiffre à 208 775 € avec un taux de réalisation de 75,44 %, soit 157 519 €. Il se répartit en cinq lignes :

- o Autres charges exceptionnelles : ce sont les exécutions de décisions de justice. Le montant inscrit est de 3 000 € avec un taux de réalisation de 100 %.
- o Autres honoraires : ce sont les honoraires et conseils juridiques ainsi que les prestations de service de sténotypie, pour un montant de 33 446 € avec un taux de réalisation 60,53 %, soit 20 246 €.
- o Frais d'actes et de contentieux : il s'agit des frais d'huissiers et des honoraires d'avocats pour un montant de 156 500 € dont le taux de réalisation est 75,68 %, soit 118 444 €. Le pourcentage s'explique par un service non fait sur des honoraires d'avocats au 31 décembre 2015.
- o Concours divers : il s'agit de la participation annuelle à l'Assemblée des Départements de France qui s'élève à 12 576 €. Le taux de réalisation est de 100 %.
- o Relations publiques : il s'agit de la vidéo tournée lors de la réunion de Droit du 2 avril 2015 pour un montant de 3 252 € dont le taux de réalisation est de 100 %.

➤ Assurances

La partie assurance se chiffre à 398 285 € avec un taux de réalisation de 99,56 %, soit 396 522 €.

L'inscription des crédits pour les primes d'assurance, se fait à partir d'une estimation des variations des indices de révision des contrats. Un ajustement des cotisations est effectué chaque année à partir de différents paramètres tels que le montant de la masse salariale, l'index, le nombre de véhicules assurés ou bien encore le nombre de m² du parc immobilier.

Cette enveloppe se répartit en quatre lignes :

- o L'assurance des bâtiments pour un montant inscrit de 103 209 € et un taux de réalisation de 100 %.
- o L'assurance de la flotte automobile du Conseil départemental pour un montant inscrit de 197 653 € avec un taux de réalisation de 100 %;
- o L'assurance de la protection juridique et celle de la responsabilité civile pour un montant inscrit de 94 655 € avec un taux de réalisation de 98,14 %.
- o Les assurances diverses, telle que le contrat multirisques expositions pour un budget de 2 768 € avec un taux de réalisation de 100 %.

➤ Assemblées

Ce budget se chiffre à 15 000 € et bénéficie d'un taux de réalisation de 85 % soit 12 750 €. Il se répartit en deux lignes :

- o Subvention de fonctionnement à des organismes publics divers (CDAD) pour un montant de 4 000 € avec un taux de réalisation de 100 %.
- o Subvention de fonctionnement associations et organismes de droit privé (diverses associations) pour un montant de 11 000 € avec un taux de réalisation de 79,55 %, soit 8 750 €.

➤ Marchés publics

Une somme de 83 000 € a été inscrite. Le taux de réalisation est de 92,92 % soit 77 127 €.

➤ Documentation

Le budget affecté à ce secteur est de 106 574 € avec un taux de réalisation de 90,70 %, soit 96 662,84 €. Il s'agit d'achats de documentation générale et technique.

Il se décompose en trois lignes :

1. La documentation générale et technique, ligne dédiée aux achats de l'ensemble des services pour un montant de 97 964 € avec un taux de réalisation de 90,57 %, soit 88 729 € ;
2. La documentation générale et technique spécifique au centre technique routier départemental (CTRD) pour un montant inscrit de 5 043,26 € et un taux de réalisation de 99,80 %, soit 5 033,26 € ;
3. La documentation générale et technique spécifique du laboratoire vétérinaire départemental pour un montant de 3 500 € avec un taux de réalisation de 80,98 %, soit 2 834,27 €.

LES RECETTES

Le total réalisé et inscrit au 31 décembre 2015 est de **58 223 €**. Il se répartit de la manière suivante :

o Contentieux	10 728 €
o Sinistres Dommage aux biens	47 495 €

LA COMMUNICATION

Le budget du service communication s'élevait pour l'année 2015 à 441 450 € en fonctionnement et à 900 € en investissement.

Le service a ainsi pu assurer les différentes missions qui lui incombent, notamment :

- L'élaboration et la mise en place des plans de communication et campagnes de communication de l'institution et des musées départementaux.
- Les impressions des supports de communication institutionnelle et celles liées à la papeterie (tête de lettres, formulaires, cartes de visite...). Le volume total annuel en 2015 atteint les 7 tonnes de papier imprimé.
- La réalisation de 11 numéros du magazine de l'institution, « Mon Département 04 », composé de 20 pages et diffusé à près de 63 000 exemplaires.
- L'organisation de manifestations, d'inaugurations et d'événements institutionnels comme la 17^e étape du Tour de France, la 10^e édition du Forum pour l'emploi, l'inauguration du local SMVA au Seignus, des aménagements de la RD 4096 du plateau sportif du collège de Saint-André-Les-Alpes ou encore de l'ENS des Eaux Tortes, la visite du chantier du CMS de Forcalquier, du collège de Riez, les cérémonies de vœux, les signatures de conventions...
- La production de contenus pour les sites Internet du Département, des musées et des réseaux sociaux associés.

Ce budget a également permis la mise à jour des documents et supports de communication liés au renouvellement de l'Assemblée départementale à l'issue des élections départementales et au changement de logo du Département

Enfin, l'acquisition d'objets promotionnels a permis de valoriser au nom de l'institution, diverses manifestations sportives, culturelles et touristiques.

La dépense en investissement correspond à l'acquisition d'un objectif 24/120 F4 plein format destiné à la prise de vue.

Le budget alloué a été exécuté à hauteur de 79 %.

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont distincts du budget principal, mais votés par l'assemblée délibérante.

En 2015, le département disposait de 3 budgets annexes :

- le musée de Salagon
- le musée de la préhistoire des gorges du Verdon à Quinson
- le laboratoire vétérinaire

Ces 3 budgets annexes ont été créés pour suivre des opérations soumises à TVA (ventes des billets et des boutiques pour les musées, frais d'analyses pour le laboratoire).

Les dépenses de personnel liées à ces activités sont imputées sur les budgets annexes, c'est pourquoi ils sont toujours déficitaires. Le déficit est couvert par une subvention d'équilibre du budget principal. Cette subvention d'équilibre est prise en charge par la direction des ressources humaines.

En 2015, la subvention d'équilibre s'est élevée à 1 434 702 €, dont :

568 473 € pour le musée de Salagon (+2,9 %, 552 251 € en 2014),
494 519 € pour le musée de Quinson (-4,9 %, 519 892 € en 2014),
371 710 € pour le laboratoire vétérinaire (+18 %, 314 933 € en 2014).

LE MUSEE DE SALAGON

Dépenses de fonctionnement	991 705,46 €
Recettes de fonctionnement	998 270,64 €
Résultat de fonctionnement 2014 dépenses	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2014 recettes	0,00 €
<i>Résultat de fonctionnement 2015</i>	<i>6 565,18 €</i>
Dépenses d'investissement	50 753,52 €
Recettes d'investissement	79 651,27 €
Résultat d'investissement 2014 dépenses	35 462,93 €
Résultat d'investissement 2014 recettes	0,00 €
<i>Résultat d'investissement 2015</i>	<i>-6 565,18 €</i>
<i>Résultat global</i>	<i>0,00 €</i>
Reports investissement dépenses	0,00 €
Reports investissement recettes	0,00 €
<i>Solde reports investissement</i>	<i>0,00 €</i>
Reports fonctionnement dépenses	0,00 €
Reports fonctionnement recettes	0,00 €
<i>Excédent global après reports</i>	<i>0,00 €</i>
<i>1068 nécessaire</i>	<i>Oui</i>
<i>1068 recettes</i>	<i>6 565,18 €</i>
<i>Investissement 001 dépenses</i>	<i>6 565,18 €</i>
<i>Investissement 001 recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement 002 recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement 002 dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat propre fonctionnement</i>	<i>6 565,18 €</i>
<i>Résultat propre investissement</i>	<i>28 897,75 €</i>

Le résultat de fonctionnement est de 6 565,18 € et couvre le déficit d'investissement du même montant.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

1) Les charges de personnel

Le total des crédits 2015 (budget primitif + DM) inscrits aux chapitres 011 et 012 s'est élevé à 742 595,00 € ; 689 438,89 € ont été utilisés soit 92,84 %.

Chapitre 011

Crédits inscrits : 9 900,00 €

Crédits utilisés : 2 420,58 € (24,45 %)

Le montant du budget prévu pour la formation payante (3 000 €) n'a pas été utilisé.

Chapitre 012

Crédits inscrits : 732 695,00 €

Crédits utilisés : 687 018,31 € (93,77%)

L'exécution des dépenses sur le chapitre 012 est légèrement inférieure à la prévision pour les différentes catégories de personnel permanent, temporaire et vacataire. Seuls 55,72% des crédits prévus pour les emplois d'avenir (32.870€) ont été utilisés (18.316,17€).

En 2015, la valeur du point de la fonction publique et les taux du régime indemnitaire des personnels sont restés inchangés.

2) Les charges diverses

Budget total 2015 :	154 810 €
Budget réalisé 2015 :	154 401€
Taux d'exécution	99,7 %

Les crédits de fonctionnement gérés par le musée sur le chapitre 011 sont consommés à hauteur de 99,7% (154 401 €). Ils ont été consacrés à l'animation du musée, à la médiation, aux expositions et aux achats pour la boutique.

Les dépenses de personnel gérées par la direction des ressources humaines (chapitre 011et 012) ont été exécutées à 92,8 % soit un montant de 689 438 €.

RECETTES

Les recettes propres et les subventions reçues

Répartition des recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Billetterie (chap 70/7062 et 7083)	205 000	166 308	81,1 %
Librairie/boutique (chap 70/7088)	115 000	98 042	85,2 %
Subventions diverses reçues pour les actions menées par le musée	42 800	36 794	86 %
Total recettes 2015	362 800	301 144	83 %

Les recettes directement liées à l'activité du musée (droits d'entrée, produits vendus en boutique, locations d'expositions et autres produits annexes) ont généré un montant global de 264 350 €, soit un taux de réalisation de 83 % par rapport aux prévisions, s'inscrivant dans un contexte de léger fléchissement de la fréquentation du site (environ 4 000 visiteurs en moins).

Les recettes liées au personnel

Le total des recettes prévues en 2015 (budget primitif + DM) aux chapitres 013, 74 et 75 était de 27 150,00 €, elles ont été encaissées à hauteur de 19 226,65 € ce qui représente 70,82%des prévisions.

Chapitre 013

Recettes prévues : 1 000,00 €

Recettes encaissées : 4 673,78 € (467,38%)

Etant en présence d'une recette aléatoire, la somme prévue lors du vote du budget primitif a été sous estimée. En effet, Les recettes proviennent de versement de la CPAM par le système de subrogation, des indemnités journalières d'agents absents relevant du régime général.

Chapitre 74

Recettes prévues : 24 650,00 €

Recettes encaissées : 13 583,48 € (55,11%)

Ces recettes proviennent de l'Etat au titre du remboursement des salaires des emplois d'avenir. Ces recettes représentent 75% des salaires versés à l'agent. Les deux emplois d'avenir n'ont travaillé qu'une partie de l'année 2015 au lieu de l'année complète.

Chapitre 75

Recettes prévues : 1 500,00 €

Recettes encaissées : 969,39 € (64,63%)

L'estimation faite sur la base des agents bénéficiaires de chèques déjeuners au 1^{er} janvier 2015 n'a pas été atteinte.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES

Budget total 2015 :	45 000 €
Budget réalisé 2015 :	44 936 €
Taux d'exécution	99,9 %

Le budget en investissement, exécuté à hauteur de 99,9 %, a été consacré principalement à l'aménagement des salles, à l'achat de mobilier d'exposition (34 736€) et de matériel pour les jardins (6 722€).

LE MUSEE DE LA PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON DE QUINSON

Dépenses de fonctionnement	1 091 457,66 €
Recettes de fonctionnement	1 091 457,66 €
Résultat de fonctionnement 2014 dépenses	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2014 recettes	0,00 €
<i>Résultat de fonctionnement 2015</i>	<i>0,00 €</i>
Dépenses d'investissement	39 705,99 €
Recettes d'investissement	66 170,42 €
Résultat d'investissement 2014 dépenses	0,00 €
Résultat d'investissement 2014 recettes	112 920,75 €
<i>Résultat d'investissement 2015</i>	<i>139 385,18 €</i>
<i>Résultat global</i>	<i>139 385,18 €</i>
Reports investissement dépenses	0,00 €
Reports investissement recettes	0,00 €
<i>Solde reports investissement</i>	<i>0,00 €</i>
Reports fonctionnement dépenses	0,00 €
Reports fonctionnement recettes	0,00 €
<i>Excédent global après reports</i>	<i>139 385,18 €</i>
<i>1068 nécessaire?</i>	<i>Non</i>
<i>1068 recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Investissement 001 dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Investissement 001 recettes</i>	<i>139 385,18 €</i>
<i>Fonctionnement 002 recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement 002 dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat propre fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat propre investissement</i>	<i>26 464,43 €</i>

L'excédent global de fin d'exercice est de 139 385,18 €.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

1) Les charges de personnel

Le total des crédits 2015 (budget primitif + DM) inscrits aux chapitres 011 et 012 s'est élevé à 833 527,00 € ; 793 058,71 € ont été utilisés soit 95,14%.

Chapitre 011

Crédits inscrits : 10 000,00 €

Crédits utilisés : 2 875,00 € (28,75%)

Le montant du budget prévu pour la formation (2 350 €) n'a pas été utilisé et le budget prévu pour les déplacements professionnels n'a été utilisé qu'à hauteur de 33,13%.

Chapitre 012

Crédits inscrits : 823 527,00 €

Crédits utilisés : 790 183,71 € (95,95%)

L'exécution des dépenses sur le chapitre 012 est légèrement inférieure à la prévision pour les différentes catégories de personnel permanent, temporaire et vacataire. Seuls 53,21% des crédits prévus pour les emplois d'avenir (32.870€) ont été utilisés (17.490€).

En 2015, la valeur du point de la fonction publique et les taux du régime indemnitaire du personnel sont restés inchangés.

2) Les charges diverses

Budget total 2015 :	170 297 €
Budget réalisé 2015 :	162 749 €
Taux d'exécution	95,6 %

Les crédits de fonctionnement gérés par le musée sur le chapitre 011 sont consommés à hauteur de 95,6 % (162 749 €)».

Les dépenses de personnel gérées par la Direction des Ressources Humaines (chapitre 011 et 012) ont été exécutées à 95,3 % soit un montant de 793 058 €.

LES RECETTES

Les recettes propres et les subventions

Répartition des recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Billetterie (chap 70/7062 et 7083)	381 000	368 671	96,8 %
Librairie/boutique (chap 70/7088)	100 000	112 228	112,2 %
Subventions diverses diverses reçues pour les actions menées par le musée :	25 000	18 493	74 %
Total recettes 2015	506 000	499 392	98,7 %

Les recettes directement liées à l'activité du musée (droits d'entrée, produits vendus en boutique, locations diverses) ont généré un montant global de 480 899 € soit un taux de 99,9% de réalisation par rapport aux prévisions estimées à 481 000 €, dans un contexte de légère augmentation de la fréquentation du site (environ 3 000 visiteurs supplémentaires).

Les recettes liées au personnel

Le total des recettes prévues en 2015 (budget primitif + DM) aux chapitres 013, 74 et 75 était de 32 250,00 € ; elles ont été encaissées à hauteur de 14 747,15 € ce qui représente 45,73%des prévisions.

Chapitre 013

Recettes prévues : 5 800,00 €

Recettes encaissées : 394,93 € (6,81%)

Les montants prévus lors du vote du budget primitif n'ont pas été réalisés, les remboursements sur salaires ayant été nettement inférieurs aux sommes habituellement encaissées.

Chapitre 74

Recettes prévues : 24 650,00 €

Recettes encaissées : 13 108,58 € (53,18%)

Ces recettes proviennent de l'Etat au titre du remboursement des salaires des emplois d'avenir. Ces recettes représentent 75% des salaires versés à l'agent. Les deux emplois d'avenir n'ont travaillé qu'une partie de l'année 2015 au lieu de l'année complète.

Chapitre 75

Recettes prévues : 1 800,00 €

Recettes encaissées : 1 243,64 € (69,09%)

L'estimation faite sur la base des agents bénéficiaires de chèques déjeuners au 1^{er} janvier n'a pas été atteinte.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Budget 2015 :	53 000 €
Budget réalisé 2015 :	36 212 €
Taux d'exécution	68,3%

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 68,3 %. Ce taux d'exécution se justifie par un coût final des prestations de restauration d'objets (les crânes de Fontbregoua) inférieur aux prévisions budgétaires réalisées.

LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE

Dépenses de fonctionnement	749 814,18 €
Recettes de fonctionnement	759 963,67 €
Résultat de fonctionnement 2014 dépenses	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2014 recettes	13 900,00 €
<i>Résultat de fonctionnement 2015</i>	<i>24 049,49 €</i>
Dépenses d'investissement	54 055,18 €
Recettes d'investissement	43 051,60 €
Résultat d'investissement 2014 dépenses	2 303,91 €
Résultat d'investissement 2014 recettes	0,00 €
<i>Résultat d'investissement 2015</i>	<i>-13 307,49 €</i>
<i>Résultat global</i>	<i>10 742,00 €</i>
Reports investissement dépenses	0,00 €
Reports investissement recettes	0,00 €
<i>Solde reports investissement</i>	<i>0,00 €</i>
Reports fonctionnement dépenses	10 742,00 €
Reports fonctionnement recettes	0,00 €
<i>Excédent global après reports</i>	<i>0,00 €</i>
<i>1068 nécessaire?</i>	<i>Oui</i>
<i>1068 recettes</i>	<i>13 307,49 €</i>
<i>Investissement 001 dépenses</i>	<i>13 307,49 €</i>
<i>Investissement 001 recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement 002 recettes</i>	<i>10 742,00 €</i>
<i>Fonctionnement 002 dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat propre fonctionnement</i>	<i>10 149,49 €</i>
<i>Résultat propre investissement</i>	<i>-11 003,58 €</i>

Le résultat de fonctionnement de 24 049,49 € couvre le déficit d'investissement de 13 307,49 €.
Le résultat de fonctionnement reporté est de 10 742 €.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

1) Les charges de personnel

Le total des crédits 2015 (budget primitif + DM) inscrits aux chapitres 011 et 012 s'est élevé à 608 678,00 € ; 597 391,42 € ont été utilisés soit 98,15%.

Chapitre 011

Crédits inscrits : 14 080,00 €
Crédits utilisés : 5 993,60 € (42,57%)

Le montant du budget prévu pour la formation (5 900 €) n'a été utilisé qu'à hauteur de 41,92% et le budget prévu pour les déplacements professionnels n'a été utilisé qu'à hauteur de 41,61%.

Chapitre 012

Crédits inscrits : 594 598,00 €

Crédits utilisés : 591 397,82 € (99,46%)

L'exécution des dépenses sur le chapitre 012 est conforme à la prévision pour les différentes catégories de personnel permanent, temporaire et vacataire.

En 2015, la valeur du point de la fonction publique et les taux du régime indemnitaire des personnels sont restés inchangés.

Il n'y a pas eu de recettes au Laboratoire en 2015, ni en prévision, ni en exécution.

2) Les charges diverses

Les crédits de paiement votés ont été consommés à hauteur de 91,14 % (126.781,02 € de dépenses réalisées pour une prévision de 139.100,00 €).

10.742 € de crédits de reports ont été sollicités du fait de marchés en cours et de l'absence de service fait constaté après la clôture de l'exercice (report et non rattachement de charges par rapport à la déclaration de TVA) :

- redevance d'accréditation et audit COFRAC	10.100 €
- adhésions et cotisations	3.800 €

L'équilibre du budget annexe a nécessité le versement, par le budget principal, d'une subvention d'équilibre d'un montant de 371.710,25 €, en hausse de 18,03 % par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par la stabilisation sur l'exercice 2015 de l'organisation RH du laboratoire, et principalement par :

- le reclassement en février, suite à son inaptitude, d'un personnel de catégorie A (cadre de santé sur un poste de technicien d'analyses, en arrêt longue durée l'année précédente et pris en charge sur le budget principal) ;
- l'arrivée d'un ingénieur, chef du service hygiène alimentaire au 1^{er} janvier.

LES RECETTES

Les recettes perçues au titre des analyses prévues pour 303.400 €, ont été réalisées à hauteur de 127,97 % (388.252,61 €), qui s'expliquent par :

- une augmentation de l'activité analytique de chimie des eaux : bilans 24h confiés par le SATESE, démarrage de contrats annuels avec des exploitants directs de stations d'épuration dans le cadre de leurs autocontrôles ;
- une poursuite de l'augmentation des prestations d'analyses auprès des professionnels de l'agro alimentaire : augmentation modérée du nombre d'échantillons analysés et augmentation des paramètres d'analyses par échantillon, gestion de crises sanitaires Listeria et de plans de surveillance et de contrôle de l'Etat en abattoir ;

- un maintien des mesures d'accompagnement des éleveurs en santé animale en lien avec les organisations professionnelles agricoles à vocation sanitaire (GDS, FRGDS) : prise en charge des contrôles à l'introduction des animaux en élevage avec développement des recherches de BVD et paratuberculose (mise en place de billets de garantie conventionnelle), poursuite du dépistage systématique de *Brucella ovis* sur les béliers reproducteurs du département, augmentation des contrôles parasitaires dans les élevages, démarrage de la recherche de trichines sur sangliers en plus des analyses libératoires en abattoir ;
- une stabilisation des analyses réalisées pour le compte de l'Etat dans le cadre de la prophylaxie de la Brucellose.

L'augmentation du nombre d'analyses est à corrélérer à une augmentation des dépenses liées à l'achat de réactifs pour la réalisation de ces analyses supplémentaires.

Il est à noter que ces recettes augmentent régulièrement. La progression constatée entre 2014 et 2015 est de 12.78 %.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les crédits de paiement prévus pour le renouvellement des équipements du Laboratoire (54.416,10 € dont 16.416,10 € de report de l'exercice précédent) ont été réalisés en totalité.

Ces crédits ont permis l'acquisition et le renouvellement d'équipements dans le cadre de l'évolution technologique des méthodes mises en œuvre dans les différents secteurs d'activité du laboratoire (évolutions normatives et/ou optimisations techniques de fonctionnement) :

- microbiologie alimentaire : automate d'analyses de pathogènes (VIDAS), incubateur à température dirigée, pompe de distribution de milieux de culture, four stérilisateur ;
- hydrologie/chimie des eaux : titrateur ;
- commun : micropipettes, agitateurs, étalons et matériel de métrologie.

GLOSSAIRE

AC :	Allocation compensatrice
AED :	Aides éducatives à domicile
AEMO :	Aides éducatives en milieu ouvert
AIS :	Allocations individuelles de solidarité
ANEM :	Association nationale des élus de la montagne
APA :	Aide personnalisée d'autonomie
APRE :	Allocation personnalisée de retour à l'emploi
CAE :	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CAFI :	Conférence des Alpes Franco-Italienne
CAMSP :	Centres d'action médico-sociale précoce
CBNA :	Conservatoire botanique national Alpin
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCIT :	Chambre de commerce et d'industrie territoriale
CDAG :	Centres de dépistage anonyme et gratuit
CDDI :	Contrat a durée déterminée d'insertion
CGJ :	Conseil général jeunes
CIE :	Contrat initiative emploi
CLIC :	Centre local d'information et de coordination
CMU :	Couverture maladie universelle
CNAS :	Comité national d'action sociale
CNFPT :	Centre national de la fonction publique territoriale
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODERPA :	Comité départemental des retraités et des personnes âgées

COFOR	Communes forestières
COFRAC :	Comité français d'accréditation
CTRD :	Centre technique routier départemental
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCP :	Dispositif de compensation péréquée
DCRTP :	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDEC :	Dotation départementale d'équipement des collèges
DDT :	Direction du développement des territoires
DFM :	Dotation de fonctionnement minimale
DGD :	Dotation générale de décentralisation
DGE :	Dotation globale d'équipement
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DIG :	Déclaration d'intérêt général
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLVA :	Durance Lubéron Verdon Agglomération
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DPU :	Dotation de péréquation urbaine
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EID :	Entente interdépartementale de démoustication
EIE :	Espace info énergie
EMALA :	Equipe mobile académique de liaison et d'animation

EPLE :	Etablissement public local d'enseignement
FAJ :	Fonds d'aide aux jeunes
FB :	Foncier bâti
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDCE :	Fédération départementale des collectivités électrifiées
FEADER :	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER :	Fonds européen de développement régional
FIPHFP :	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FMDI :	Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FSE :	Fonds social européen
FSL :	Fonds de solidarité pour le logement
GIP :	Groupement d'intérêt public
GVT :	Glissement vieillesse technicité
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
MECS :	Maisons d'enfants à caractère social
MSA	Mutualité sociale agricole
OPAH :	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAT :	Prime d'aménagement du territoire
PCET :	Plan climat énergie territorial
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PDI :	Programme départemental d'insertion
PDIPR :	Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

PDR :	Programme de développement culturel
PES :	Protocole d'échange standard
RAP :	Redevance archéologique préventive
RFF :	Réseau ferré de France
RIS :	Relais information service
RSA :	Revenu de solidarité active
SAPSAD :	Service d'accueil, de prévention, de soutien et d'accompagnement à domicile
SASSED :	Service d'accueil d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile
SATESE :	Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration
SDEM :	Section départementale d'économie montagnarde
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SGAR :	Secrétariat général pour les affaires régionales
SMAP :	Syndicat mixte d'aménagement de Pra-loup
SMO THD :	Syndicat mixte ouvert très haut débit
SMVA :	Syndicat mixte du Val d'Allos
TA :	Taxe d'aménagement
TCFE :	Taxe sur la consommation finale d'électricité
TDENS :	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles
TICPE :	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques
TISF :	Technicien d'intervention sociale et familiale
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
UPC :	Unité de préparation culinaire

ANNEXE

ETATS DE REALISATIONS DES DEPENSES PAR SECTEUR